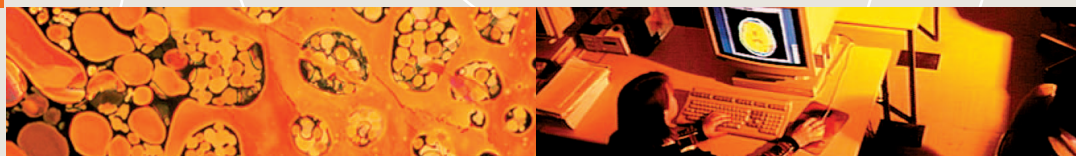


SECRETARIAT GÉNÉRAL

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS



N°7 JUILLET 2006



CENTRE NATIONAL
DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE

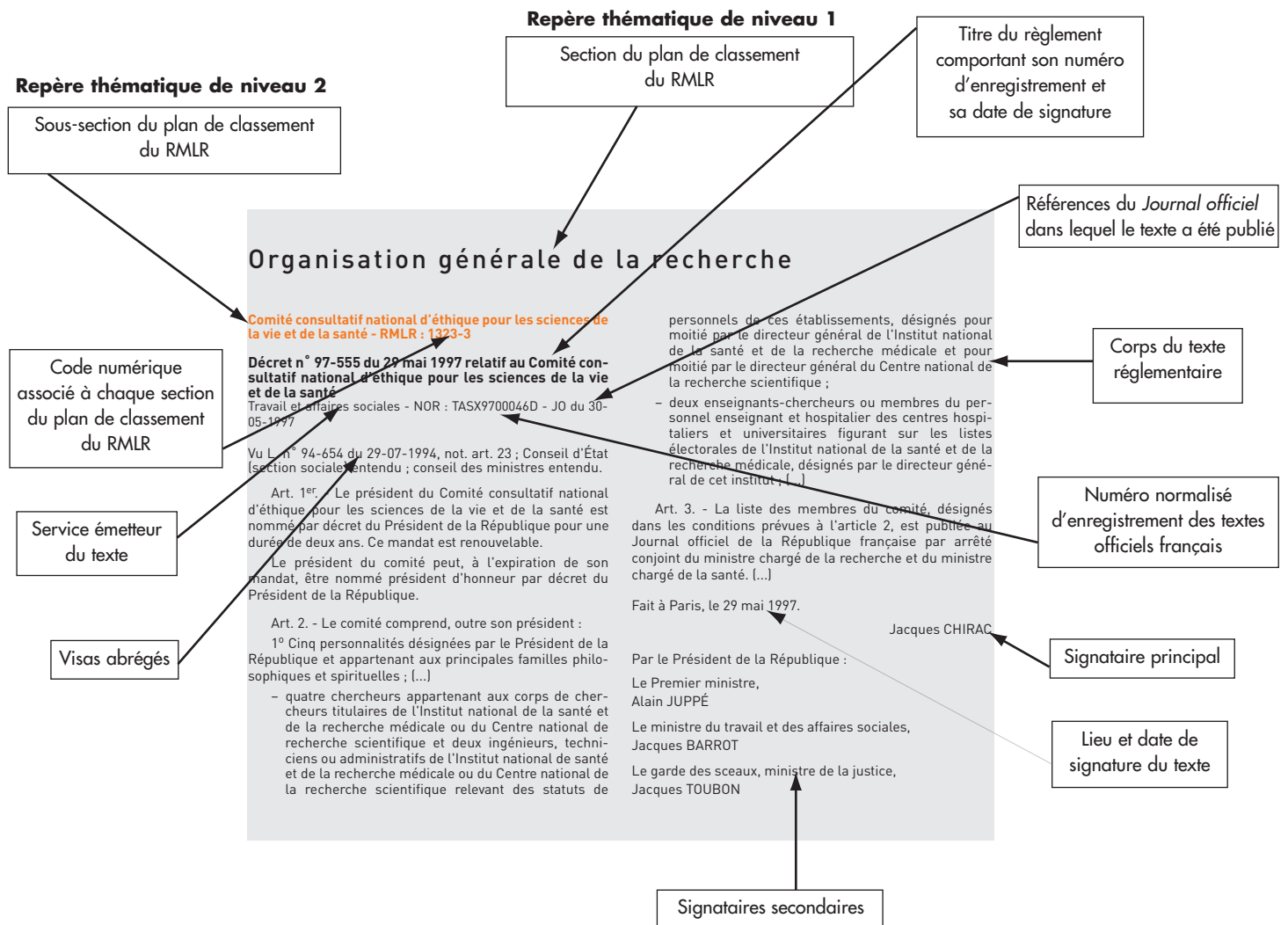
Sommaire

Éditorial	5
Textes de portée générale	7
Organisation générale de la recherche	7
Ministère chargé de la recherche - Administration centrale (RMLR : 1321)	7
Décret n° 2006-572 du 17 mai 2006 fixant l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.	7
Arrêté du 17 mai 2006 fixant l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.	11
Organisation générale du CNRS	23
Administrations déconcentrées (RMLR : 26)	23
Décision n° 060023DR02 du 16 mai 2006 portant organisation de la délégation Paris B	23
Unités de service (RMLR : 2741)	24
Décision n° 061250MIPPU du 22 mai 2006 de renouvellement de l'UMS n° 2567 - Observatoire aquitain des sciences de l'univers	24
Relations et échanges avec l'extérieur	25
Groupements d'intérêt public (GIP) (RMLR : 303)	25
Avis relatif à une décision portant approbation de la convention constitutive modificative d'un groupement d'intérêt public.	25
Les personnels du CNRS	26
Dispositions statutaires communes aux corps des EPST (RMLR : 5112)	26
Décret n° 2006-510 du 3 mai 2006 modifiant le décret n° 48-1108 du 10 juillet 1948 portant classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires de l'Etat relevant du régime général des retraites	26
Maternité-Adoption (RMLR : 5313-5)	26
Décret n° 2006-536 du 11 mai 2006 relatif aux modalités d'attribution aux fonctionnaires et aux agents non titulaires de l'Etat du congé de présence parentale	26
Régime budgétaire, financier et comptable – Fiscalité	29
Dons et legs (RMLR : 6333)	29
Décision n° 060160DAJ du 5 mai 2006 portant acceptation des dons consentis au Centre national de la recherche scientifique	29
Mise en œuvre des marchés publics - Personne responsable (RMLR : 634223)	72
Décision n° 06D002DFI du 16 janvier 2006 portant désignation du directeur de l'UPS n° 2295 en qualité de personne responsable des marchés pour un marché public de service « cartes affaires » destiné à couvrir un besoin d'intérêt général de l'établissement	72

Mesures particulières	73
Cabinet du ministre	73
Décret du 23 mai 2006 portant nomination du secrétaire général du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche - M. Antoine (Dominique).....	73
Décret du 23 mai 2006 portant nomination du directeur général de la recherche et de l'innovation du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche - M. Bloch (Gilles).....	73
Arrêté du 28 avril 2006 portant cessation de fonctions et nomination au cabinet du ministre	73
Concours	74
Nomination d'ITA en 2006 – Concours externes	74
Nomination d'ITA en 2006 – Concours internes.....	74
Promotions	74
Nomination d'ITA en 2006.....	74
Comités, conseils et commissions	75
Arrêté du 27 avril 2006 portant nomination à des sections du Comité national de la recherche scientifique.....	75
Arrêté du 21 avril 2006 portant nomination au conseil d'administration du Centre national de la recherche scientifique	75
Arrêté du 21 avril 2006 portant nomination au conseil d'administration du Centre national de la recherche scientifique	75
Décision n° 060004SGCN du 22 mai 2006 relative à la vacance de sièges au sein des sections et commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique.....	76
Note n° 060003ELEC du 10 mai 2006 proclamant la liste des élus aux conseils scientifiques de département du Centre national de la recherche scientifique.....	76
Décision n° 060033DRH du 11 mai 2006 portant désignation des membres du Comité technique paritaire du Centre national de la recherche scientifique	77
Décision n° 060018DRH du 15 février 2006 relative aux représentants du personnel et de l'administration siégeant à la commission nationale d'action sociale	78
Décision n° 060029DR03 du 3 mai 2006 relative à la composition de la commission régionale d'action sociale (CORAS) de la délégation Ile-de-France Est	79
Décision n° 060048DR08 du 7 mars 2006 portant création, composition, compétence et fonctionnement du conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 6215 -Langage, mémoire et développement cognitif (LMDC).....	79
Décision n° 06055DR08 du 14 avril 2006 relative à la composition du conseil de laboratoire de l'UMR n° 6215 - Langage, mémoire et développement cognitif (LMDC)	80
Décision n° 060059DR13 du 22 mai 2006 de création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 5587 – Laboratoire des colloïdes, verres et nanomatériaux (LCVN)	80
Décision n° 060116DR15 du 11 janvier 2006 de création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 5060 - Institut de recherche sur les archéomatériaux (IRAMAT)	81
Décision n° 060119DR15 du 21 février 2006 de création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 5113 - Groupe de recherche en analyse et politiques économiques (GRAPE).....	81
Décision n° 060124DR15 du 8 mars 2005 modifiant la composition du conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 5116 - Pouvoir, action publique, territoire (CERVL).....	81
Décision n° 060117DR15 du 14 octobre 2005 de création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 5142 - Laboratoire de mathématiques appliquées de Pau	81
Décision n° 060123DR15 du 6 octobre 2005 de création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 5150 - Thermodynamique et énergétique des fluides complexes	82

Décision n° 060118DR15 du 20 octobre 2005 de création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 5199 - De la Préhistoire à l'actuel : culture, environnement et anthropologie (PACEA)	82
Décision n° 060120DR15 du 25 septembre 2005 de création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 5603 - Société, environnement, territoire (SET)	83
Décision n° 060122DR15 du 13 octobre 2005 de création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 5624 - Laboratoire de chimie théorique et physico-chimie moléculaire	83
Décision n° 060125DR15 du 24 mai 2006 de création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 8708 - Laboratoire inter-établissements (TREFLE)	83
Décision n° 060121DR15 du 20 octobre 2005 de création d'un conseil de laboratoire au sein de la FRE n° 2723 - Laboratoire de neurobiologie intégrative	84
Nominations	85
Fin de fonctions	88
Délégation de pouvoir	89
Délégations de signature	90
Informations générales	107
Textes signalés	107

Guide de lecture des textes réglementaires



Sections de niveau 1 du plan de classement du Recueil méthodique des lois et règlements concernant le CNRS (RMLR)

- 1 - Organisation générale de la recherche
- 2 - Organisation générale du CNRS
- 3 - Relations et échanges avec l'extérieur
- 4 - Questions administratives et juridiques générales
- 5 - Les personnels du CNRS
- 6 - Régime budgétaire, financier et comptable - Fiscalité
- 7 - Moyens immobiliers et matériels

Éditorial

La nouvelle organisation de l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a été fixée par le décret et l'arrêté du 17 mai 2006.

Cette réforme qui tend à la simplification des services ministériels, crée en correspondance des trois missions principales du ministère, trois directions générales :

- la **direction générale de l'enseignement scolaire** structurée en deux entités : le service des enseignements et des formations et celui du budget et de l'égalité des chances.
- la **direction générale de l'enseignement supérieur** fédère plusieurs services :
 - le service de la recherche universitaire réunit l'ensemble des instruments de la politique de développement de la recherche dans les établissements d'enseignement supérieur ;
 - le service des formations et de l'emploi est responsable de toutes les formations supérieures, du baccalauréat au master, avec pour horizon l'insertion professionnelle des étudiants ;
 - le service du pilotage et des contrats gère un lien dynamique avec les établissements.
- la **direction générale de la recherche et de l'innovation** (fusion de la Direction de la Recherche et de la Direction de la Technologie) qui intéresse plus directement notre établissement, est chargée notamment de la mise en œuvre de la récente loi de programme pour la recherche.

Cette direction générale comprend :

- la direction de la stratégie qui propose les orientations stratégiques de la recherche ;
- six départements sectoriels couvrant les grands champs disciplinaires qui exercent la tutelle sur les organismes de recherche ;
- le service de l'innovation et de l'action régionale qui traite de toutes les questions de valorisation et anime le réseau des directeurs régionaux de la recherche et de la technologie (DRRT).

- Aux côtés de ces trois directions générales est créé un **secrétariat général**.

Chargé d'une fonction d'appui, il réunit toutes les entités qui contribuent au programme « soutien » institué par la LOLF.

Il est chargé des politiques transversales de modernisation administrative et assure à ce titre la prise en compte des objectifs de performance définis dans le cadre de la LOLF.

Gilles BLOCH, ancien directeur de l'Agence Nationale de la Recherche, prend la tête de la nouvelle direction de la recherche et de l'innovation.

Alain RESPLANDY-BERNARD,
Secrétaire général du CNRS

Textes de portée générale

Organisation générale de la recherche

Ministère chargé de la recherche - Administration centrale - RMLR : 1321

Décret n° 2006-572 du 17 mai 2006 fixant l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Education nationale, enseignement supérieur et recherche - NOR : MENA0601257D - JO du 21-05-2006, texte n° 5

Vu code de l'éducation ; code de la recherche ; L. n° 2001-692 du 01-08-2001 mod. ; D. n° 87-389 du 15-06-1987 mod. ; avis du CTP central du ministère de l'éducation nationale du 28-02-2006 ; Conseil d'Etat (section de l'intérieur) entendu.

Art. 1^{er}. - L'administration centrale du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche comprend, outre les inspections générales, le médiateur de l'éducation nationale, le haut fonctionnaire de défense, la délégation aux usages de l'Internet et les bureaux des cabinets qui sont directement rattachés au ministre :

- la direction générale de l'enseignement scolaire ;
- la direction générale de l'enseignement supérieur ;
- la direction générale de la recherche et de l'innovation ;
- le secrétariat général.

Art. 2. - Le secrétariat général comprend :

- 1° La direction générale des ressources humaines ;
- 2° La direction des affaires financières ;
- 3° La direction des affaires juridiques ;
- 4° La direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance ;
- 5° La direction des relations européennes, internationales et de la coopération ;
- 6° La délégation à la communication ;
- 7° Le service de l'action administrative et de la modernisation ;
- 8° Le service des technologies et des systèmes d'information.

Art. 3. - Direction générale de l'enseignement scolaire :

I. - La direction générale de l'enseignement scolaire élabore la politique éducative et pédagogique ainsi que les programmes d'enseignement des écoles, des collèges, des lycées et des lycées professionnels.

Elle définit le cadre et assure l'animation des actions de formation continue organisées dans les établissements du second degré.

Elle élabore la réglementation relative à l'organisation et au fonctionnement des écoles et des établissements du second degré.

En liaison avec la direction générale des ressources humaines, elle définit la politique de recrutement des personnels et les orientations générales de la politique de formation continue des enseignants du premier et du second degré.

Elle fixe les orientations de la formation initiale de ces enseignants, mise en œuvre par la direction générale de l'enseignement supérieur.

Elle conduit les actions en matière d'intégration des élèves et d'éducation spécialisée. Elle coordonne la politique de formation, de professionnalisation et d'insertion pour ce qui relève de l'enseignement scolaire.

Elle définit la politique relative à l'éducation prioritaire. Elle en anime et évalue la mise en œuvre.

Elle attribue les aides auxquelles peuvent prétendre les associations éducatives qui prolongent l'action de l'enseignement public.

Elle définit la politique en matière de vie scolaire, de prévention et d'action sanitaire et sociale en faveur des élèves.

Elle est chargée des questions pédagogiques relatives aux établissements d'enseignement scolaire privés.

Elle assure la tutelle pédagogique des établissements scolaires français à l'étranger.

II. - Elle est chargée des programmes budgétaires relatifs à l'enseignement scolaire public du premier degré, à l'enseignement scolaire public du second degré et à la vie de l'élève arrêtés dans les lois de finances et relevant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Elle fixe aux autorités académiques leurs objectifs dans le champ de ces missions et évalue leurs résultats.

Elle alloue aux autorités académiques les moyens en crédits et en emplois destinés aux écoles et aux établissements publics du second degré.

Art. 4. - Direction générale de l'enseignement supérieur :

I. - La direction générale de l'enseignement supérieur élabore et met en œuvre la politique relative à l'ensemble des formations postérieures au baccalauréat, initiales et continues, relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Elle exerce la tutelle des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur et élabore le cadre juridique de leur fonctionnement. Elle exerce également les compétences dévolues au ministre concernant la tutelle et la définition des projets pédagogiques des établissements de

formation et d'enseignement supérieur relevant d'autres ministères.

Elle est responsable de la mise en œuvre, par les établissements d'enseignement supérieur et leurs groupements, des orientations de la politique scientifique et de la recherche définie par la direction générale de la recherche et de l'innovation. Elle assure, en liaison avec cette direction générale, l'accréditation des écoles doctorales.

Elle définit des actions tendant à améliorer les conditions de vie des étudiants. Elle exerce la tutelle sur le Centre national et les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires.

Elle a en charge la formation initiale des enseignants du premier et du second degré qu'elle organise selon les orientations fixées par la direction générale de l'enseignement scolaire.

Elle élabore la politique de développement et de modernisation de la documentation et des bibliothèques universitaires.

Dans l'exercice de ses diverses missions, elle définit, en liaison avec la direction générale de la recherche et de l'innovation et avec la direction des relations européennes, internationales et de la coopération les mesures nécessaires à la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elle favorise l'ouverture internationale des formations de l'enseignement supérieur et la mobilité des étudiants.

Elle conduit la politique contractuelle et coordonne l'élaboration des contrats pluriannuels d'établissement, de pôle et de site, en liaison avec la direction générale de la recherche et de l'innovation et le secrétariat général. Dans ce cadre, elle définit les objectifs à atteindre, notamment en matière d'information et d'orientation des étudiants, d'égalité des chances et d'insertion professionnelle.

Elle exerce la tutelle sur les chancelleries des universités.

Elle est chargée, en liaison avec la direction générale de la recherche et de l'innovation, de la politique d'organisation territoriale de l'offre nationale d'enseignement supérieur et des activités de recherche universitaire.

Elle définit la politique du patrimoine immobilier de l'enseignement supérieur et assure le suivi des contrats de plan Etat-régions pour ce qui concerne les établissements d'enseignement supérieur.

Pour l'accomplissement de ses missions, elle s'appuie sur les travaux de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

La direction générale de l'enseignement supérieur assure le secrétariat du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche.

II. - Elle est chargée des programmes budgétaires relatifs aux formations supérieures et à la recherche universitaire ainsi qu'à la vie étudiante arrêtés dans les lois de finances et relevant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Elle répartit les moyens entre les établissements d'enseignement supérieur. Elle conduit avec les responsables de ces établissements un dialogue de gestion appuyé

sur les indicateurs de performance des programmes budgétaires.

Art. 5. - Direction générale de la recherche et de l'innovation :

I. - La direction générale de la recherche et de l'innovation élabore la politique de l'Etat en matière de recherche et d'emploi scientifique en en proposant les orientations et les priorités. Elle veille à sa mise en œuvre.

Elle assure, par son action, la cohérence et la qualité du système français de recherche et d'innovation, en liaison avec l'ensemble des ministères intéressés.

Elle définit et met en œuvre les orientations de la politique scientifique et les priorités de la recherche des établissements d'enseignement supérieur et de leurs groupements.

Elle exerce la tutelle sur les établissements publics et organismes relevant du ministère chargé de la recherche et élabore le cadre juridique de leur fonctionnement.

En liaison avec le ministère chargé de l'industrie, elle participe à la définition de la politique de soutien à la recherche industrielle et à l'innovation.

Dans l'exercice de ses diverses missions, elle définit, en liaison avec la direction générale de l'enseignement supérieur et la direction des relations européennes, internationales et de la coopération, les mesures nécessaires à la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Elle est responsable de la diffusion de l'information et de la culture scientifiques et techniques.

Elle est chargée, en liaison avec la direction générale de l'enseignement supérieur, de la politique d'organisation territoriale des activités de recherche. Elle assure le suivi des contrats de plan Etat-régions pour ce qui concerne les établissements de recherche dont elle a la tutelle et coordonne l'action des délégués régionaux à la recherche et à la technologie.

Elle assure le secrétariat du Haut Conseil de la science et de la technologie et celui du Conseil supérieur de la recherche et de la technologie.

Pour l'accomplissement de ses missions, la direction générale de la recherche et de l'innovation s'appuie sur les travaux de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

La direction générale de la recherche et de l'innovation comprend une direction de la stratégie.

II. - Elle est chargée des programmes budgétaires relatifs aux recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires, à la recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources, à la recherche spatiale, à l'orientation et au pilotage de la recherche arrêtés dans les lois de finances et relevant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Elle répartit les moyens entre les établissements publics et organismes relevant du ministère chargé de la recherche et elle mesure leur performance.

Elle conduit avec les responsables des organismes de recherche placés sous sa tutelle un dialogue de gestion

appuyé sur les indicateurs de performance de ces programmes.

Elle s'assure de la mobilisation des moyens nécessaires à la réalisation des priorités de la politique scientifique, avec la direction des affaires financières et les différents ministères gérant le programme de la mission interministérielle « recherche et enseignement supérieur ». Elle contribue avec la direction des affaires financières à la préparation du budget de la mission.

Art. 6. - Direction de la stratégie :

La direction de la stratégie, au sein de la direction de la recherche et de l'innovation, propose les orientations stratégiques de la recherche. A cet effet, elle conduit ou fait réaliser des études, elle entretient une banque de données sur les compétences et les ressources des laboratoires. Elle s'appuie sur un dispositif spécifique de prospective.

Dans le cadre de la tutelle qu'exerce la direction générale de la recherche et de l'innovation sur les orientations stratégiques des organismes de recherche, elle coordonne la préparation des contrats pluriannuels avec ces organismes ainsi que la préparation des programmes budgétaires mentionnés au II de l'article 5.

Elle coordonne les relations avec les programmes européens. Elle définit la politique des très grandes infrastructures scientifiques.

Art. 7. - Secrétariat général :

I. - Le secrétaire général définit et met en œuvre les politiques de modernisation administrative. Il s'assure, au sein du ministère, de la prise en compte des objectifs de performance des programmes budgétaires.

Il dirige le secrétariat général. Les directions et services mentionnés à l'article 2 sont placés sous son autorité.

Il veille à la cohérence de l'action ministérielle en assurant la coordination administrative entre les directions générales.

A ce titre, il organise l'exercice de la tutelle des établissements publics nationaux relevant de l'enseignement scolaire.

Il assure la coordination des travaux du Conseil supérieur de l'éducation, du conseil territorial de l'éducation nationale et des comités techniques paritaires ministériels.

II. - Le secrétariat général est chargé du programme budgétaire de soutien de la politique de l'éducation nationale arrêté dans les lois de finances et relevant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Art. 8. - Direction générale des ressources humaines :

La direction générale des ressources humaines, dont le responsable a rang de secrétaire général adjoint, est chargée de la gestion prévisionnelle des recrutements et des carrières des personnels du ministère, à l'exception des personnels d'administration centrale.

La direction générale des ressources humaines prépare, en liaison avec la direction générale de l'enseignement scolaire et la direction générale de l'enseignement supérieur, la politique de recrutement du ministère. Elle la met

en œuvre en veillant à la cohérence des actions conduites par les autorités académiques.

En relation avec ces directions générales, elle définit les orientations relatives à la gestion de carrière de ces personnels et élabore les projets statutaires et indemnitaires. S'agissant des personnels relevant des organismes de recherche sous tutelle, elle coordonne l'élaboration des projets statutaires et indemnitaires.

Elle contribue aux politiques contractuelles en apportant son expertise en matière de ressources humaines. Elle s'assure de la mise en œuvre par les autorités académiques des actions de formation continue des enseignants des premier et second degrés, selon les orientations définies par la direction générale de l'enseignement scolaire.

Elle veille au dialogue social et assure une fonction d'analyse sur les relations sociales, les métiers et les compétences.

Elle répartit les contingents d'autorisations spéciales d'absence et de décharges de service entre les organisations syndicales compte tenu de leur représentativité.

Elle assure le secrétariat des comités techniques paritaires ministériels.

La direction générale des ressources humaines comprend une direction de l'encadrement.

Art. 9. - Direction de l'encadrement :

La direction de l'encadrement définit et met en œuvre, au sein de la direction générale des ressources humaines, la politique de recrutement, de formation et de gestion des personnels d'encadrement supérieur des services centraux, des services déconcentrés et des établissements publics relevant du ministère chargé de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et des services centraux du ministère chargé de la jeunesse, des sports et de la vie associative ainsi que des personnels d'inspection.

En relation avec chaque direction intéressée, elle met en œuvre la politique statutaire et la gestion prévisionnelle des effectifs, des carrières et des compétences de ces personnels.

Art. 10. - Direction des affaires financières :

I. - La direction des affaires financières coordonne la préparation du budget de la mission interministérielle « enseignement scolaire » et de la mission interministérielle « recherche et enseignement supérieur ».

Elle assure le suivi et la coordination de l'exécution budgétaire.

Elle assure la tenue des comptabilités prévues à l'article 27 de la loi organique du 1^{er} août 2001 susvisée, le suivi des dépenses salariales et le contrôle des plafonds d'emplois ministériels et de la masse salariale. Elle conduit l'expertise technique et financière des projets statutaires et indemnitaires pour l'ensemble des personnels.

Elle analyse le coût des actions menées par le ministère et réalise des études financières.

Elle assure le suivi budgétaire, financier et comptable des établissements publics relevant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elle coordonne l'élaboration des textes relatifs à l'organisation budgétaire, financière et comptable de ces établissements.

Elle assure la maîtrise d'ouvrage des systèmes d'information budgétaires et financiers du ministère.

Elle est chargée des questions relatives aux pensions pour l'ensemble des personnels de l'enseignement scolaire, de l'enseignement supérieur et de la jeunesse et des sports.

Elle traite des questions relatives aux établissements d'enseignement privés.

II. - La direction des affaires financières est chargée du programme budgétaire relatif à l'enseignement privé du premier et du second degré arrêté dans les lois de finances et relevant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Art. 11. - Direction des affaires juridiques :

La direction des affaires juridiques exerce une fonction de conseil, d'expertise et d'assistance auprès de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements. A ce titre, elle est consultée sur les projets de textes législatifs ou réglementaires préparés par les directions générales et les autres directions et assure le suivi des procédures d'adoption de ces textes. Elle est responsable de la codification des textes législatifs et réglementaires.

Elle représente le ministre devant les juridictions dans les instances ne relevant pas du contentieux des pensions ou de la compétence des services déconcentrés.

Elle assure la diffusion des compétences et connaissances juridiques auprès de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements publics sous la tutelle du ministre.

Elle assure le secrétariat du Conseil supérieur de l'éducation.

Art. 12. - Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance :

La direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance exerce une fonction de suivi statistique, d'expertise et d'assistance pour l'ensemble du ministère. Elle garantit la qualité de la production statistique.

Elle est chargée de la conception et de la gestion du système d'information statistique en matière d'enseignement et de recherche. Elle a la responsabilité des répertoires et nomenclatures utilisés dans les systèmes d'information et de gestion du ministère.

Elle conçoit et met en œuvre, à la demande des autres directions du ministère, un programme d'évaluations, d'enquêtes et d'études sur les aspects du système éducatif et de recherche.

Elle assure, par sa fonction d'expertise et de conseil, la cohérence de la mesure de la performance aux niveaux national et territorial. Elle calcule les indicateurs de performance que les directions et les services déconcentrés mettent en œuvre dans les programmes budgétaires. Elle est associée à la conception des systèmes d'information et de gestion nécessaires à ce calcul.

A la demande des autres directions, elle conçoit et met à disposition les outils d'aide à l'évaluation, à la mesure de la performance, au pilotage et à la décision.

Elle participe aux projets européens ou internationaux destinés à comparer les performances et les modes de

fonctionnement des différents systèmes éducatifs et de recherche.

Elle élabore des prévisions et scénarios d'évolution du système éducatif et de recherche.

Elle assure la diffusion de l'ensemble de ses travaux.

Art. 13. - Direction des relations européennes et internationales et de la coopération :

La direction des relations européennes, internationales et de la coopération coordonne les politiques européenne, internationale et de coopération du ministère. Elle contribue à l'ouverture internationale du système éducatif français et au développement de la francophonie.

Elle coordonne le développement des échanges et de la coopération avec les systèmes scolaires, universitaires et de recherche étrangers. A cette fin, elle contribue à la préparation des accords bilatéraux ainsi qu'à l'élaboration des projets conduits dans le cadre des organisations européennes ou internationales compétentes.

Elle apporte son concours à la direction générale de l'enseignement supérieur et à la direction générale de la recherche et de l'innovation pour la définition des mesures nécessaires à la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Elle prépare les positions du ministère et assure sa représentation dans les instances et rencontres internationales, notamment dans les conseils et comités européens de l'éducation.

Art. 14. - Délégation à la communication :

La délégation à la communication élabore la politique d'information et de communication interne et externe du ministère et coordonne sa mise en œuvre aux niveaux central et déconcentré.

Art. 15. - Service de l'action administrative et de la modernisation :

I. - Le service de l'action administrative et de la modernisation assure la gestion administrative et financière des moyens de l'administration centrale.

Il réalise pour l'ensemble des personnels de l'administration centrale les prévisions relatives à la masse salariale dont il assure le pilotage et la gestion. Il a compétence en matière de gestion des emplois et des personnels, à l'exception de ceux gérés par la direction de l'encadrement.

Il définit et conduit, en relation avec la direction générale des ressources humaines et la direction des affaires financières, la politique des ressources humaines des personnels qu'il gère.

Il élabore et met en œuvre la politique immobilière et la politique d'achat du ministère.

Il développe en relation avec la direction des affaires financières le contrôle de gestion. Il anime les procédures d'évaluation et de recherche de la performance ainsi que le suivi des politiques interministérielles de modernisation et des politiques locales.

Il assure le secrétariat du conseil territorial de l'éducation nationale et du comité technique paritaire central.

Il met en œuvre la politique d'archivage du ministère.

II. - Il contribue à la préparation du programme budgétaire de soutien de la politique de l'éducation nationale arrêté dans les lois de finances et relevant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et au contrôle de son exécution.

Il répartit les crédits qu'il gère au titre de ce programme entre les services déconcentrés.

Art. 16. - Service des technologies et des systèmes d'information :

Le service des technologies et des systèmes d'information participe à l'élaboration des grandes orientations en matière de systèmes d'information pour l'ensemble du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et de ses établissements. Il conduit la mise en œuvre opérationnelle du schéma stratégique des systèmes d'information et des télécommunications.

Il assure la conduite des projets informatiques pédagogiques et de gestion du ministère et en propose la programmation budgétaire aux instances de pilotage. Il favorise la diffusion et l'utilisation des technologies de l'information.

Il assure la mise à niveau, la sécurité et la qualité des systèmes d'information et de communication.

Il anime et coordonne l'action des services déconcentrés et d'administration centrale dans les domaines relevant de sa compétence.

Art. 17. - Le décret n° 2003-317 du 7 avril 2003 portant organisation de l'administration centrale du ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche est abrogé.

A l'article R. 221-1 du code de l'éducation, la référence au décret n° 2003-317 du 7 avril 2003 est remplacée par une référence au décret n° 2006-572 du 17 mai 2006.

Art. 18. - Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, le ministre de la fonction publique, le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative, le ministre délégué au budget et à la réforme de l'Etat, porte-parole du Gouvernement, et le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 mai 2006.

Dominique de VILLEPIN

Par le Premier ministre :

Le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,
Gilles de ROBIEN

Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie,
Thierry BRETON

Le ministre de la fonction publique,
Christian JACOB

Le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative,

Jean-François LAMOUR

Le ministre délégué au budget et à la réforme de l'Etat, porte-parole du Gouvernement,

Jean-François COPE

Le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche,

François GOULARD

Ministère chargé de la recherche - Administration centrale - RMLR : 1321

Arrêté du 17 mai 2006 fixant l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Education nationale, enseignement supérieur et recherche - NOR : MENA0601323A - JO du 21-05-2006, texte n° 7

Vu D. n° 87-389 du 15-06-1987 mod. ; D. n° 2006-572 du 17-05-2006 ; avis du CTP central du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche du 28-02-2006.

Art. 1^{er}. - La direction générale de l'enseignement scolaire, outre le délégué à l'éducation prioritaire et la mission de suivi des performances académiques, comprend :

- A. - Le service des enseignements et des formations ;
- B. - Le service du budget et de l'égalité des chances.

Art. 2. - Le service des enseignements et des formations comprend :

- la sous-direction des écoles, des collèges et des lycées généraux et technologiques ;
- la sous-direction des formations professionnelles.

Art. 3. - La sous-direction des écoles, des collèges et des lycées généraux et technologiques est chargée d'élaborer et d'animer la politique relative à l'organisation pédagogique des enseignements des écoles et des formations générales et technologiques des collèges et des lycées. Elle valorise la diffusion des innovations pédagogiques. Elle est également chargée de la réglementation, de l'organisation générale et du suivi des examens sanctionnant les formations.

Elle définit les orientations de la politique de formation continue des enseignants, développe les actions nationales de formation et évalue les résultats de cette politique.

Elle contribue à l'action internationale relative à l'enseignement scolaire, en liaison avec la direction des relations européennes et internationales et de la coopération. Elle exerce par ailleurs la tutelle pédagogique des établissements scolaires français à l'étranger.

La sous-direction des écoles, des collèges et des lycées généraux et technologiques, outre la mission de valorisation des innovations pédagogiques, est constituée :

- du bureau des écoles ;
- du bureau des collèges ;
- du bureau des lycées ;
- du bureau des programmes d'enseignement ;

- du bureau de la formation continue des enseignants ;
- du bureau des relations internationales.

Art. 4. - La sous-direction des formations professionnelles élabore et évalue la politique éducative en matière de formation professionnelle initiale et continue. Elle définit les diplômes professionnels, en partenariat avec les milieux professionnels. Elle définit et réglemente les conditions de délivrance de ces diplômes pour l'ensemble des publics concernés et pilote l'organisation des examens. Elle fixe les orientations en matière de formation professionnelle sous statut scolaire ainsi qu'en matière d'apprentissage et d'insertion. Elle anime, réglemente et aide à développer la formation professionnelle continue.

La sous-direction des formations professionnelles, outre la mission de la validation des acquis de l'expérience, est constituée :

- du bureau du partenariat avec le monde professionnel et des commissions professionnelles consultatives ;
- du bureau de la réglementation des diplômes professionnels ;
- du bureau de la formation professionnelle initiale, de l'apprentissage et de l'insertion ;
- du bureau de la formation professionnelle continue.

Art. 5. - Le service du budget et de l'égalité des chances comprend :

- la sous-direction des moyens, des études et du contrôle de gestion ;
- la sous-direction de l'orientation, de l'adaptation scolaire et des actions éducatives ;
- la sous-direction de la vie scolaire et des établissements.

Art. 6. - La sous-direction des moyens, des études et du contrôle de gestion est chargée, en liaison avec la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, des travaux d'études concernant les effectifs d'élèves, le réseau des écoles et des établissements et les moyens du premier et du second degré. Elle prépare et assure le suivi du budget relatif aux enseignements scolaires. Elle répartit entre les services académiques les moyens en emplois et crédits et veille au bon emploi des moyens délégués.

La sous-direction des moyens, des études et du contrôle de gestion, outre la mission suivi des systèmes d'information, est constituée :

- du bureau du programme du premier degré ;
- du bureau du programme du second degré ;
- du bureau du programme « vie de l'élève » ;
- du bureau de la coordination et du contrôle de gestion.

Art. 7. - La sous-direction de l'orientation, de l'adaptation scolaire et des actions éducatives est chargée de piloter les services de l'orientation et les procédures d'affectation. Avec l'appui de la mission parité, elle exerce une mission de veille sur les questions d'égalité entre femmes et hommes.

Elle assure les conditions d'une scolarisation adaptée pour les élèves à besoins éducatifs particuliers et garantit l'accueil et le suivi des élèves handicapés dans les établissements scolaires.

Elle est responsable de l'action éducative et, en particulier, de l'action culturelle et sportive en milieu scolaire.

La sous-direction de l'orientation, de l'adaptation scolaire et des actions éducatives, outre la mission parité homme-femme, est constituée :

- du bureau de l'orientation ;
- du bureau de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés ;
- du bureau des actions éducatives, culturelles et sportives.

Art. 8. - La sous-direction de la vie scolaire et des établissements est chargée d'élaborer et d'animer la politique de prévention et d'action sanitaire et sociale en faveur des élèves. Elle élabore et anime la politique en matière de vie scolaire. Elle suit l'évolution du réseau scolaire et participe à l'élaboration des politiques territoriales, notamment en matière d'éducation prioritaire. Elle est chargée de la réglementation relative à la scolarité des élèves et au fonctionnement des écoles et des établissements publics locaux d'enseignement.

La sous-direction de la vie scolaire et des établissements, outre la mission « outre-mer », est constituée :

- du bureau de l'action sanitaire et sociale et de la prévention ;
- du bureau des établissements d'éducation prioritaire et des dispositifs d'accompagnement ;
- du bureau de la réglementation et de la vie des écoles et des établissements.

Art. 9. - La direction générale de l'enseignement supérieur, outre la mission des conseillers scientifiques pour les formations, la mission des conseillers d'établissements et la mission Europe et affaires internationales, comprend :

- A. - Le service de la recherche universitaire ;
- B. - Le service des formations et de l'emploi ;
- C. - Le service du pilotage et des contrats.

Art. 10. - Le service de la recherche universitaire est chargé, dans le cadre des orientations scientifiques définies par la direction générale de la recherche et de l'innovation, d'animer, de structurer et de développer les activités de recherche mises en œuvre par les universités et les autres établissements d'enseignement supérieur.

Il élabore la politique de répartition des moyens dédiés à la recherche universitaire dans le cadre des contrats pluriannuels. Il est partie prenante à la répartition des autres moyens financiers et humains, notamment les emplois d'enseignant-chercheur, afin de favoriser une politique prospective de l'emploi scientifique. Il est responsable de la politique des études doctorales et prépare les mesures relatives à l'emploi scientifique universitaire et les mesures incitatives au développement de l'excellence scientifique.

Le service de la recherche universitaire, pour la conduite de son action, fait appel, en tant que de besoin, aux

départements sectoriels de la direction générale de la recherche et de l'innovation.

Le service de la recherche universitaire comprend :

- le bureau des politiques scientifiques des établissements ;
- le bureau du financement et de la promotion de la qualité ;
- le bureau du doctorat, du post-doctorat et des allocations de recherche ;
- le bureau des écoles normales supérieures et des écoles françaises à l'étranger.

Art. 11. - Le service des formations et de l'emploi comprend :

- la sous-direction de l'égalité des chances et de l'emploi ;
- la sous-direction des formations post-baccalauréat ;
- la sous-direction des formations post-licence.

Art. 12. - La sous-direction de l'égalité des chances et de l'emploi élabore les mesures transversales permettant une orientation mieux maîtrisée par les étudiants et une insertion professionnelle de qualité à l'issue des études supérieures. Dans ce cadre, elle organise les relations avec les professions pour l'orientation, la formation initiale, les formations par apprentissage et alternance, la formation continue et la validation des acquis de l'expérience.

Elle prépare les politiques d'égalité des chances dans leurs diverses dimensions territoriale, sociale, partenariale et qualitative.

La sous-direction de l'égalité des chances et de l'emploi est constituée :

- du bureau des politiques étudiantes ;
- du bureau de l'aménagement des territoires universitaires ;
- du bureau de l'orientation et de l'insertion professionnelle ;
- du bureau de l'apprentissage, de la formation continue et de la validation des acquis de l'expérience.

Art. 13. - La sous-direction des formations post-baccalauréat élabore les objectifs pédagogiques de l'ensemble des enseignements et des diplômes post-baccalauréat jusqu'au grade de la licence.

Elle favorise une orientation progressive des étudiants, l'organisation de passerelles entre les formations et un traitement adapté de la diversité des étudiants et de la diversité de leurs capacités et de leurs projets d'études et d'insertion professionnelle.

Elle met en œuvre une politique de formation qui organise des parcours de formation permettant d'une part de préparer aux emplois correspondant aux niveaux intermédiaires de qualification supérieure, d'autre part de préparer la poursuite d'études au niveau du master.

La sous-direction des formations post-baccalauréat est constituée :

- du bureau du cursus licence ;
- du bureau des formations courtes professionnalisées ;
- du bureau des classes préparatoires.

Art. 14. - La sous-direction des formations post-licence élabore les objectifs des formations et des diplômes de niveau master mis en œuvre dans les universités, les grandes écoles et les autres établissements d'enseignement publics et privés. Elle élabore la politique des formations de santé et de la mise en œuvre du dispositif de formation initiale des enseignants du premier et du second degré.

Elle s'attache à la qualité scientifique et au haut niveau de formation des cursus dont elle a la charge, notamment pour améliorer l'attractivité internationale de l'offre française. Elle vérifie la qualité de l'insertion professionnelle des étudiants s'intégrant dans la vie professionnelle au niveau du master et s'assure de la qualité des parcours de formation préparant aux études doctorales. Elle favorise, par les politiques de sites, par les processus d'évaluation et par la définition des mesures pédagogiques, une offre coordonnée et coopérative des divers types d'établissements d'enseignement supérieur.

Elle définit une politique d'habilitation qui prend en compte prioritairement les objectifs de cohérence et de qualité, la fédération des forces pédagogiques et scientifiques et la maîtrise raisonnée des flux d'étudiants et de diplômés.

La sous-direction des formations post-licence est constituée par :

- le bureau des masters ;
- le bureau des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé ;
- le bureau des formations de santé ;
- le bureau de la formation initiale des enseignants.

Art. 15. - Le service du pilotage et des contrats, outre le bureau de l'expertise immobilière, comprend :

- la sous-direction des contrats d'établissements, de pôles et de sites ;
- la sous-direction de la performance et des moyens ;
- la sous-direction des bibliothèques et de l'information scientifique.

Art. 16. - La sous-direction des contrats d'établissement, de pôle et de site coordonne l'action des différents services dont l'expertise sert de base à l'élaboration, sous la responsabilité de la direction générale de l'enseignement supérieur, des contrats pluriannuels.

A partir des projets des établissements, elle apprécie leur performance au regard des objectifs nationaux, négocie les contrats uniques en termes de stratégie, de résultats à atteindre et d'allocations des moyens ; elle s'assure de la mise en œuvre de ces contrats au travers d'indicateurs.

Elle prend en charge dans la même logique les contrats de pôle et accompagne les politiques de site.

La sous-direction des contrats d'établissement, de pôle et de site est constituée :

- du bureau de l'Ile-de-France ;
- du bureau du Nord et de l'Est ;
- du bureau du Sud-Est ;
- du bureau du Sud-Ouest ;
- du bureau de l'Ouest et de l'outre-mer.

Art. 17. - La sous-direction de la performance et des moyens exerce la responsabilité des outils de gestion de la direction générale et assure la maîtrise d'œuvre globale de son système d'information.

Elle participe à l'élaboration conjointe du budget, des projets et rapports annuels de performance, du document de politique transversale consacré à l'enseignement supérieur ; elle répartit les crédits de fonctionnement et d'investissement des programmes, assure le pilotage de la gestion des emplois des établissements d'enseignement supérieur. Elle définit le cadre juridique du fonctionnement des établissements relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur et veille à sa modernisation.

Elle assure la tutelle de l'établissement public d'aménagement universitaire.

La sous-direction de la performance et des moyens est constituée :

- du bureau de l'analyse de la performance et de la politique des moyens ;
- du bureau de la répartition des moyens ;
- du bureau des politiques immobilières ;
- du bureau de la réglementation et des statuts ;
- du bureau du système d'information de l'enseignement supérieur et de la recherche universitaire.

Art. 18. - La sous-direction des bibliothèques et de l'information scientifique est chargée d'élaborer et de conduire la politique de développement et de modernisation des bibliothèques des établissements d'enseignement supérieur et favorise la diffusion de l'information scientifique et technique. Elle mesure la performance des services et instruit les volets documentaires des contrats passés avec les établissements. Elle contribue à la mise en réseau de l'ensemble des ressources, à travers notamment la coordination de la carte documentaire nationale, l'élaboration et la diffusion de normes d'échanges ainsi que le développement d'outils collectifs de signalement et d'accès. Elle favorise la diffusion des savoirs sous toutes ses formes. Elle coordonne la formation initiale et continue des personnels.

La sous-direction des bibliothèques et de l'information scientifique est constituée :

- du bureau de la coordination documentaire ;
- du bureau des réseaux d'information scientifique et technique ;
- du bureau de la diffusion des savoirs et de la formation professionnelle.

Art. 19. - La direction générale de la recherche et de l'innovation, outre la mission parité, comprend :

- A. - La direction de la stratégie ;
- B. - Les départements sectoriels ;
- C. - Le service de l'innovation et de l'action régionale.

Art. 20. - La direction de la stratégie comprend :

- le département des études et de la prospective ;
- le département des politiques de recherche et d'innovation ;
- la mission de la coordination de la mission interministérielle recherche et enseignement supérieur et des systèmes d'information ;

- la mission de l'emploi scientifique ;
- la mission de l'information et de la culture scientifiques et techniques ;
- la sous-direction de l'appui à la tutelle et des affaires européennes.

Art. 21. - La mission de l'information et de la culture scientifiques et techniques comprend :

- le bureau de l'information scientifique et technique ;
- le bureau de la culture et du patrimoine scientifiques et techniques.

Art. 22. - La sous-direction de l'appui à la tutelle et des affaires européennes assure une assistance administrative à la stratégie ainsi qu'à la qualité de la tutelle qu'exercent les départements sur les organismes de recherche.

La sous-direction de l'appui à la tutelle et des affaires européennes est constituée :

- du bureau de la réglementation et des statuts ;
- du bureau de la politique contractuelle et de la coordination de la tutelle ;
- du bureau de la programmation des moyens et des très grandes infrastructures de recherche ;
- du bureau des affaires européennes.

Art. 23. - Les départements sectoriels sont chargés d'animer sur leur champ thématique des exercices de prospective à la demande de la direction de la stratégie et de mettre en œuvre la stratégie de la recherche.

Ils exercent la tutelle des opérateurs de recherche qui leur sont rattachés, en particulier par la préparation des contrats pluriannuels de ces organismes.

Ils participent aux instances européennes et suivent les dossiers régionaux qui les concernent.

Ils définissent les orientations de la politique scientifique et de la recherche des établissements d'enseignement supérieur et de leurs groupements sur leur champ thématique, orientations mises en œuvre par la direction générale de l'enseignement supérieur.

Ils aident les organismes et les universités à formuler et mettre en œuvre une stratégie globale réunissant tous les volets thématiques, les volets de gestion des ressources humaines, institutionnels, d'ingénierie financière et juridique.

Les départements sectoriels sont :

- le département sciences de la Terre et de l'univers, géo-environnement, aéronautique, transports, espace ;
- le département chimie, sciences pour l'ingénieur, physique nucléaire et des hautes énergies, énergie, développement durable ;
- le département mathématiques, physique, nanos, usages, sécurité, sciences et technologies de l'information et des communications ;
- le département biotechnologies, ressources, agronomie ;
- le département santé ;
- le département sciences de l'homme et de la société.

Les départements sont assistés dans la mise en œuvre de leurs compétences par la sous-direction de l'appui à la tutelle et des affaires européennes.

Art. 24. - Le service de l'innovation et de l'action régionale comprend :

- le bureau de la recherche et développement en entreprise ;
- le bureau de la valorisation, de la propriété intellectuelle et du partenariat ;
- le bureau de la création et du développement des entreprises technologiques ;
- le bureau de l'action régionale.

Art. 25. - La mission scientifique, technique et pédagogique est chargée d'assurer les fonctions d'expertise et d'évaluation et les études prospectives en matière scientifique, technique et pédagogique sur les dossiers concernant les établissements d'enseignement supérieur ou les organismes de recherche.

La mission scientifique, technique et pédagogique comprend dix départements :

- le département mathématiques et leurs interactions ;
- le département physique ;
- le département sciences de la Terre et de l'univers, espace ;
- le département chimie ;
- le département biologie, médecine, santé ;
- le département sciences de l'homme et humanités ;
- le département sciences de la société ;
- le département sciences pour l'ingénieur ;
- le département sciences et technologies de l'information et de la communication ;
- le département sciences agronomiques et écologiques.

Art. 26. - Le secrétariat général, outre la cellule de pilotage des systèmes d'information, comprend :

- la direction générale des ressources humaines ;
- la direction des affaires financières ;
- la direction des affaires juridiques ;
- la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance ;
- la direction des relations européennes et internationales et de la coopération ;
- la délégation à la communication ;
- le service de l'action administrative et de la modernisation ;
- le service des technologies et des systèmes d'information.

Art. 27. - La direction générale des ressources humaines, outre la mission de pilotage de la maîtrise d'ouvrage des systèmes informatisés de gestion des moyens et des personnels, la mission d'analyse des relations sociales et la mission « seconde carrière », comprend :

A. - La direction de l'encadrement ;

B. - Le service des personnels enseignants de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

C. - Le service des personnels enseignants de l'enseignement scolaire ;

D. - Le service des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé, des bibliothèques et des musées ;

E. - La sous-direction du recrutement.

Art. 28. - La direction de l'encadrement comprend le service des personnels d'encadrement.

En outre, un service à compétence nationale, dénommé « Ecole supérieure de l'éducation nationale », est rattaché au directeur de l'encadrement. Ses missions font l'objet de l'arrêté du 29 avril 2003.

Art. 29. - Le service des personnels d'encadrement comprend :

- la sous-direction de la gestion prévisionnelle et des missions de l'encadrement ;
- la sous-direction de la gestion des carrières des personnels d'encadrement.

Art. 30. - La sous-direction de la gestion prévisionnelle et des missions de l'encadrement est chargée de l'élaboration des textes à caractère statutaire et réglementaire pour les personnels d'encadrement.

Elle met en œuvre une gestion prévisionnelle des effectifs et des compétences. Elle a en charge la gestion des emplois fonctionnels.

Elle organise l'information et le conseil de carrière des personnels d'encadrement et contribue à rechercher, identifier et valoriser les ressources humaines nécessaires aux emplois d'encadrement.

Elle organise les concours de recrutement des personnels de direction, des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR), des inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) et des conseillers d'administration scolaire et universitaire (CASU). Elle assure le suivi de l'évaluation de ces personnels.

La sous-direction de la gestion prévisionnelle et des missions de l'encadrement est constituée :

- du bureau des statuts, de la réglementation et de la gestion prévisionnelle des effectifs et des compétences ;
- du bureau des emplois fonctionnels et des carrières ;
- du bureau des concours et des politiques de recrutement.

Art. 31. - La sous-direction de la gestion des carrières des personnels d'encadrement est chargée de la gestion individualisée des personnels d'inspection, de direction et des personnels d'encadrement supérieur chargés de l'administration des services et établissements relevant du ministère chargé de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et du ministère chargé de la jeunesse, des sports et de la vie associative. Elle assure l'affectation et la gestion individuelle et collective de ces personnels.

La sous-direction de la gestion des carrières des personnels d'encadrement est constituée :

- du bureau de l'encadrement administratif ;

- du bureau des IA-IPR et des IEN ;
- du bureau des personnels de direction des lycées et collèges.

Art. 32. - Le service des personnels enseignants de l'enseignement supérieur et de la recherche comprend :

- la sous-direction des études de gestion prévisionnelle, statutaires et des affaires communes ;
- la sous-direction du recrutement et de la gestion des carrières.

Art. 33. - La sous-direction des études de gestion prévisionnelle, statutaires et des affaires communes est chargée d'élaborer la politique de gestion des ressources humaines pour les enseignants du supérieur et de la recherche en procédant à des études prévisionnelles et en élaborant les textes statutaires, réglementaires et indemnitaires concernant ces personnels. Elle participe, en liaison avec la direction générale de l'enseignement supérieur, à la conception et à la réalisation du volet ressources humaines de la politique contractuelle.

La sous-direction des études de gestion prévisionnelle, statutaires et des affaires communes est constituée :

- du bureau des études de gestion prévisionnelle ;
- du bureau des études statutaires et réglementaires ;
- du bureau des affaires communes, de la contractualisation et des études.

Art. 34. - La sous-direction du recrutement et de la gestion des carrières assure la gestion des enseignants-chercheurs de statut universitaire et de statut hospitalo-universitaire. Elle gère la procédure de qualification, organise les concours de l'agrégation et procède aux actes de gestion administrative pour ces personnels.

La sous-direction du recrutement et de la gestion des carrières est constituée :

- du bureau des lettres et des sciences humaines ;
- du bureau du droit, de l'économie et de la gestion ;
- du bureau des sciences ;
- du bureau des personnels de santé.

Art. 35. - Le service des personnels enseignants de l'enseignement scolaire, outre la mission à l'intégration des personnels handicapés, comprend :

- la sous-direction des études de gestion prévisionnelle et statutaires ;
- la sous-direction de la gestion des carrières.

Art. 36. - La sous-direction des études de gestion prévisionnelle et statutaires conçoit et met en œuvre une gestion prévisionnelle des effectifs, des compétences et des carrières pour les personnels des premier et second degrés. Elle participe à la définition et à la mise en œuvre des politiques contractuelles ainsi que de la formation continue des enseignants, en liaison avec la direction générale de l'enseignement scolaire. Elle coordonne les méthodes et outils de la gestion prévisionnelle pour la direction. Elle établit un bilan social annuel pour les personnels enseignants du premier et du second degré.

La sous-direction des études de gestion prévisionnelle et statutaires est constituée :

- du bureau des études de gestion prévisionnelle ;

- du bureau du pilotage de gestion ;
- du bureau des études statutaires et réglementaires.

Art. 37. - La sous-direction de la gestion des carrières assure la politique de mobilité et la gestion des carrières des personnels enseignants du premier et du second degré, y compris en détachement. Elle met en œuvre la politique d'intégration des personnels enseignants handicapés, en relation avec la mission aux personnels handicapés. Elle assure également le suivi des personnels non titulaires d'enseignement ou d'assistance éducative. Elle organise les élections professionnelles pour les corps qu'elle gère. Elle répartit, pour l'ensemble des personnels, les contingents d'autorisations spéciales d'absence et de décharges de service entre les organisations syndicales compte tenu de leur représentativité. Elle a en charge le traitement des affaires disciplinaires et contentieuses pour les actes de compétence ministérielle.

La sous-direction de la gestion des carrières est constituée :

- du bureau des enseignants du premier degré ;
- du bureau des affectations et des mutations des personnels du second degré ;
- du bureau de gestion des carrières des personnels du second degré ;
- du bureau des personnels enseignants du second degré hors académie ;
- du bureau des affaires contentieuses et disciplinaires des premier et second degrés.

Art. 38. - Le service des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé, des bibliothèques et des musées, outre la mission de la formation, comprend :

- la sous-direction des études de gestion prévisionnelle, statutaires et de l'action sanitaire et sociale ;
- la sous-direction de la gestion des carrières.

Art. 39. - La sous-direction des études de gestion prévisionnelle, statutaires et de l'action sanitaire et sociale est chargée de la gestion prévisionnelle des effectifs, des compétences et des carrières ainsi que des études statutaires et réglementaires. Elle participe, en liaison avec la direction générale de l'enseignement supérieur et de la direction générale de l'enseignement scolaire, à la conception et à la réalisation des contrats avec les établissements d'enseignement supérieur et avec les académies en matière de ressources humaines. Elle coordonne, en liaison avec la direction de l'encadrement, l'action sanitaire pour les personnels des ministères chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ainsi que l'action sociale pour les personnels des ministères chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la jeunesse et des sports. Elle a en charge le traitement des affaires disciplinaires et contentieuses pour les actes de compétence ministérielle.

La sous-direction des études de gestion prévisionnelle, statutaires et de l'action sanitaire et sociale est constituée :

- du bureau des études de gestion prévisionnelle ;
- du bureau des études statutaires et réglementaires ;

- du bureau de l'action sanitaire et sociale.

Art. 40. - La sous-direction de la gestion des carrières assure la gestion des actes centralisés et le pilotage de la gestion déconcentrée des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux, de santé, des bibliothèques et des musées. Elle organise les élections professionnelles et instruit les procédures disciplinaires pour les corps des personnels de recherche et formation ainsi que pour les personnels des bibliothèques et des musées.

La sous-direction de la gestion des carrières est constituée :

- du bureau des personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé ;
- du bureau des personnels ingénieurs, techniques, administratifs, de recherche et de formation ;
- du bureau des personnels des bibliothèques et des musées.

Art. 41. - La sous-direction du recrutement organise le recrutement de l'ensemble des personnels gérés par la direction, à l'exclusion du recrutement des personnels enseignants de l'enseignement supérieur. A ce titre, elle en définit le cadre réglementaire, détermine et exécute les dépenses correspondantes, en assure le suivi et pilote la gestion administrative des concours, en liaison avec les services académiques, notamment en définissant et mettant en œuvre son système d'information.

La sous-direction du recrutement est constituée :

- du bureau des affaires générales, réglementaires et des systèmes d'information ;
- du bureau des moyens et des marchés ;
- du bureau des concours enseignants du second degré de lettres, langues et du tertiaire ;
- le bureau des concours enseignants du premier degré et des concours du second degré de sciences, EPS, arts et vie scolaire ;
- du bureau des concours des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, des bibliothèques et des ITRF.

Art. 42. - La direction des affaires financières, outre le bureau des études et des affaires générales et la cellule informatique, comprend :

- A. - Le département des systèmes d'information budgétaires et financiers ;
- B. - La sous-direction du budget de la mission « enseignement scolaire » ;
- C. - La sous-direction du budget de la mission « recherche et enseignement supérieur » ;
- D. - La sous-direction de l'expertise statutaire, de la masse salariale et du plafond d'emplois ;
- E. - La sous-direction de l'enseignement privé ;
- F. - Le service des pensions.

Art. 43. - Le département des systèmes d'information budgétaires et financiers anime et coordonne l'ensemble des travaux liés à l'adaptation à la loi organique relative aux lois de finances des systèmes d'information budgétaires et financiers. Il assure également la définition et la

mise en œuvre des méthodes et outils de contrôle budgétaire.

Art. 44. - La sous-direction du budget de la mission « enseignement scolaire » est responsable de l'élaboration du budget et des documents budgétaires des programmes de la mission enseignement scolaire placés sous la responsabilité du ministre chargé de l'éducation nationale. Elle coordonne l'exécution de ce budget ainsi que la rédaction des rapports annuels de performance et des autres documents de suivi de l'exécution budgétaire.

Elle a en charge la réglementation comptable et les opérations de comptabilité centrale.

Elle assure la tutelle financière des établissements publics nationaux et le suivi budgétaire, comptable et financier des opérateurs rattachés aux programmes de la mission enseignement scolaire.

Elle exerce une mission d'aide et de conseil dans le domaine financier et comptable en direction des services académiques et des établissements publics locaux d'enseignement.

La sous-direction du budget de la mission « enseignement scolaire » est constituée :

- du bureau du budget de la mission « enseignement scolaire » ;
- du bureau de la comptabilité de l'enseignement scolaire ;
- du bureau de la réglementation comptable et du conseil aux EPLE ;
- du bureau des opérateurs de l'enseignement scolaire.

Art. 45. - La sous-direction du budget de la mission « recherche et enseignement supérieur » est responsable de l'élaboration du budget des programmes de la mission interministérielle « recherche et enseignement supérieur » placés directement sous la responsabilité du ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elle coordonne l'exécution de ce budget ainsi que la rédaction des rapports annuels de performance et des autres documents de suivi de l'exécution budgétaire.

Elle coordonne l'élaboration du budget et des documents budgétaires pour l'ensemble des programmes relevant de la mission interministérielle « recherche et enseignement supérieur ».

Elle expertise la situation budgétaire, financière et comptable des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche et traite les questions fiscales concernant ces établissements en relation avec le ministre chargé du budget. Elle coordonne l'élaboration des textes relatifs à l'organisation budgétaire, financière et comptable des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, conduite en collaboration avec la direction générale de l'enseignement supérieur et la direction générale de la recherche et de l'innovation.

La sous-direction du budget de la mission « recherche et enseignement supérieur » est constituée :

- du bureau du budget et de la réglementation financière de l'enseignement supérieur ;
- du bureau de la réglementation et de la gestion financières des organismes de recherche ;

- du bureau de la comptabilité de l'enseignement supérieur ;
- du bureau du budget et de la comptabilité de la recherche.

Art. 46. - La sous-direction de l'expertise statutaire, de la masse salariale et du plafond d'emplois analyse les déterminants de la masse salariale. Elle examine les mesures ayant un impact sur les dépenses de personnel. Elle assure notamment les relations avec le ministère chargé du budget sur l'ensemble de ces questions.

A ce titre, elle expertise, pour le compte des responsables de programme et des directions de personnel, les mesures statutaires et indemnitaires ayant une incidence financière. Elle coordonne l'exécution des dépenses de personnel pour l'ensemble des programmes. Elle suit le plafond d'emplois ministériel. Elle assure la maîtrise d'ouvrage des systèmes d'information relatifs à la paye des personnels.

La sous-direction de l'expertise statutaire, de la masse salariale et du plafond d'emplois est constituée :

- du bureau de l'expertise statutaire et indemnitaire ;
- du bureau de la masse salariale et des rémunérations ;
- du bureau du contrôle du plafond d'emplois.

Art. 47. - La sous-direction de l'enseignement privé est chargée de la réglementation applicable aux contrats passés avec les établissements d'enseignement privés du premier et du second degrés ainsi que de sa mise en œuvre. Elle traite les questions relatives au régime juridique et à la gestion des maîtres de l'enseignement privé. Elle gère les moyens attribués à l'enseignement privé sous contrat. Elle assure la maîtrise d'ouvrage des systèmes d'information relatifs aux personnels de l'enseignement privé.

La sous-direction de l'enseignement privé est constituée :

- du bureau des personnels enseignants ;
- du bureau des établissements.

Art. 48. - Le service des pensions est chargé, pour l'ensemble des personnels de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la jeunesse et des sports, de la validation des services, du suivi des retenues et des cotisations pour la retraite, de la liquidation et de la révision des pensions pour ancienneté et des pensions de réversion et d'invalidité. Il analyse les évolutions qui affectent les départs en retraite.

Le service des pensions est constitué :

- du bureau de l'informatique et de la logistique ;
- du bureau de la validation des services et des cotisations pour la retraite des personnels détachés ;
- du bureau des pensions d'ancienneté ;
- du bureau des pensions d'invalidité, des affiliations et des affaires juridiques.

Art. 49. - La direction des affaires juridiques, outre le centre d'information et de documentation juridique et la mission chargée de la prévention des phénomènes sectaires dans l'éducation nationale, comprend :

A. - La sous-direction des affaires juridiques de l'enseignement scolaire ;

B. - La sous-direction des affaires juridiques de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

C. - La mission de codification.

Art. 50. - La sous-direction des affaires juridiques de l'enseignement scolaire assure, dans le domaine de l'enseignement scolaire, le traitement des affaires contentieuses et la représentation du ministère devant les juridictions des ordres administratif et judiciaire, les consultations juridiques suscitées par le ministre et son cabinet ainsi que les fonctions d'information, de conseil et d'expertise juridique auprès des directions, des services déconcentrés et des établissements.

Elle assure le secrétariat-greffe de la commission spéciale de la taxe d'apprentissage.

La sous-direction des affaires juridiques de l'enseignement scolaire est constituée :

- du bureau des consultations et du contentieux relatifs aux établissements et à la vie scolaire ;
- du bureau des consultations et du contentieux relatifs aux personnels ;
- du bureau des affaires générales.

Art. 51. - La sous-direction des affaires juridiques de l'enseignement supérieur et de la recherche assure, dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche, le traitement des affaires contentieuses et la représentation du ministère devant les juridictions des ordres administratif et judiciaire, les consultations juridiques suscitées par le ministre et son cabinet, ainsi que les fonctions d'information, de conseil et d'expertise juridique auprès des directions, des services déconcentrés et des établissements.

Elle coordonne les travaux de transposition des directives communautaires pour l'ensemble des matières concernant le ministère.

La sous-direction des affaires juridiques de l'enseignement supérieur et de la recherche est constituée :

- du bureau des consultations et de l'assistance juridique ;
- du bureau des affaires contentieuses de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Art. 52. - La mission de codification est chargée de la codification des textes législatifs et réglementaires. Elle prépare le code de l'éducation et le code de la recherche et apporte son expertise sur les modalités d'insertion des nouvelles dispositions dans les textes déjà codifiés.

Art. 53. - La direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, outre le bureau des affaires générales et financières, le département de la valorisation et de l'édition et la mission aux relations européennes et internationales, comprend :

A. - La sous-direction des synthèses statistiques ;

B. - La sous-direction de la performance de l'enseignement scolaire ;

C. - La sous-direction de la performance de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

La mission aux relations européennes et internationales est chargée de la coordination des activités de la direction dans ces deux domaines, en liaison avec la direction des relations européennes et internationales et de la coopération.

Le département de la valorisation et de l'édition coordonne la valorisation des travaux de la direction et en assure la diffusion aux niveaux national et international.

Art. 54. - La sous-direction des synthèses statistiques est chargée de la conception et de la gestion du système d'information statistique relatif à l'éducation. Elle réalise les études de synthèse des études statistiques sur l'état, les performances et l'évolution du système éducatif. Elle participe à l'élaboration des statistiques européennes et internationales sur l'éducation. Elle coordonne la production et la mise à jour de l'ensemble des nomenclatures et des répertoires des systèmes d'information du ministère. Elle a en charge la coordination de l'informatique statistique et d'aide à la décision de la direction.

Elle assure le secrétariat du haut comité éducation-économie-emploi.

La sous-direction des synthèses statistiques est constituée :

- du bureau des études statistiques sur l'alternance, l'insertion des jeunes, la formation continue et les relations éducation-économie-emploi ;
- du bureau des études statistiques sur les personnels ;
- du bureau du compte de l'éducation ;
- du bureau des nomenclatures et répertoires ;
- du centre de l'informatique statistique et de l'aide à la décision.

Art. 55. - La sous-direction de la performance de l'enseignement scolaire est chargée de la conception et de la gestion du système d'information statistique relatif à l'enseignement scolaire et réalise des études statistiques sur l'état, les performances et l'évolution du système éducatif dans ce domaine. Elle réalise des évaluations et des études permettant de mesurer et d'apprécier les acquis des élèves, les pratiques des acteurs, le fonctionnement du système scolaire, des établissements et des autres unités d'éducation, ainsi que l'impact des politiques éducatives et des expérimentations conduites dans les premier et second degrés. Elle conçoit, à partir de ces travaux, des outils d'évaluation, de régulation et de mesure de la performance. Elle participe à l'élaboration des statistiques européennes et internationales sur l'enseignement scolaire.

La sous-direction de la performance de l'enseignement scolaire est constituée :

- du bureau des études statistiques sur l'enseignement scolaire ;
- du bureau des évaluations et des outils pour le pilotage pédagogique ;
- du bureau des évaluations et des outils pour le pilotage des établissements et des unités d'éducation ;
- du bureau de l'évaluation des politiques éducatives et des expérimentations.

Art. 56. - La sous-direction de la performance de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation est chargée de la conception et de la gestion du système d'information statistique relatif à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'innovation. Elle réalise des études statistiques sur l'état, les performances et l'évolution dans ces domaines. Elle réalise des études et des synthèses pour aider à la définition des politiques dans ces domaines et en évaluer l'impact. Elle conçoit, à partir de ces travaux, des outils de mesure de la performance et d'aide au pilotage. Elle participe à l'élaboration des statistiques européennes et internationales sur l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation.

La sous-direction de la performance de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation est constituée :

- du bureau des études statistiques sur l'enseignement supérieur ;
- du bureau des études statistiques sur la recherche et l'innovation ;
- du bureau des outils pour le pilotage de l'enseignement supérieur et de la recherche universitaire ;
- du bureau des outils pour le pilotage de la recherche et de l'innovation ;
- du bureau de l'évaluation des politiques pour le développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, et de l'insertion professionnelle des étudiants.

Art. 57. - La direction des relations européennes et internationales et de la coopération, outre le conseiller pour l'enseignement supérieur, le conseiller pour la recherche, le bureau des affaires budgétaires et le bureau des affaires générales, de l'information internationale et des réseaux, comprend :

- le département de l'exportation des formations technologiques, techniques et professionnelles ;
- la sous-direction des relations internationales ;
- la sous-direction des affaires européennes et multilatérales.

Art. 58. - Le département de l'exportation des formations technologiques, techniques et professionnelles est chargé de promouvoir à l'étranger les systèmes français de formations technologiques, techniques et professionnelles en liaison étroite avec le ministère des affaires étrangères et le ministère chargé de l'économie, des finances et de l'industrie, en partenariat avec les pays intéressés.

Il a pour mission, également, d'accompagner les entreprises françaises dans leurs stratégies de développement à l'international par la mise en œuvre de formations adaptées à leurs besoins.

Art. 59. - La sous-direction des relations internationales contribue, en liaison avec le ministère des affaires étrangères, à la définition et à la conduite de la politique de coopération bilatérale internationale dans les domaines scolaire, universitaire et en tant que de besoin pour le compte du ministère compétent dans le domaine de la recherche, à l'exception de la région Europe.

La sous-direction des relations internationales est constituée :

- du bureau Amérique ;
- du bureau Afrique et Moyen-Orient ;
- du bureau Asie-Océanie.

Art. 60. - La sous-direction des affaires européennes et multilatérales, en liaison avec le ministère chargé des affaires européennes, assure le suivi des relations avec l'Union européenne dans les domaines scolaire et universitaire ; elle contribue, en liaison avec le ministère chargé des affaires étrangères, à la définition et à la conduite de la coopération bilatérale avec chaque pays d'Europe. Elle est en relation avec l'ensemble des institutions internationales et multilatérales et les organismes qui interviennent dans le domaine de la francophonie. Elle participe à l'élaboration d'une politique d'ouverture internationale des établissements scolaires et universitaires en oeuvrant à la promotion de la mobilité.

La sous-direction des affaires européennes et multilatérales est constituée :

- du bureau des affaires communautaires ;
- du bureau des affaires européennes bilatérales ;
- du bureau des institutions multilatérales et de la francophonie.

Art. 61. - La délégation à la communication comprend :

- le département communication recherche ;
- le bureau de la veille et de l'information documentaire ;
- le bureau de presse ;
- la mission études et opinion ;
- la mission animation des réseaux de communication ;
- le bureau de l'édition et de la création graphique et multimédia ;
- le bureau des événements, des partenariats et de la publicité ;
- le bureau des affaires financières et des marchés publics.

Art. 62. - Le service de l'action administrative et de la modernisation comprend :

- la sous-direction de la gestion des ressources humaines pour l'administration centrale ;
- la sous-direction des politiques locales et de la modernisation ;
- la sous-direction du pilotage et du dialogue de gestion ;
- la sous-direction de la logistique de l'administration centrale ;
- la mission des archives nationales pour l'éducation nationale, l'enseignement supérieur et la recherche.

Art. 63. - La sous-direction de la gestion des ressources humaines pour l'administration centrale assure la gestion des emplois et les actes de gestion collective et individuelle des personnels de l'administration centrale ainsi que leur formation continue, à l'exception des personnels d'administration centrale gérés par la direction de l'encadrement.

Elle élabore les éléments de la politique de gestion des ressources humaines pour l'administration centrale. Elle est responsable de la masse salariale au sein du budget opérationnel regroupant les moyens ouverts au titre de la gestion de l'administration centrale. Dans ce cadre, elle conduit, avec la direction de l'encadrement ainsi qu'avec les structures directement rattachées au ministre, le dialogue de gestion indispensable au respect de l'enveloppe consacrée à la masse salariale qui lui est notifiée.

Elle élabore les textes à caractère statutaire et indemnitaire, assure le secrétariat du comité technique paritaire central et celui du comité d'hygiène et de sécurité chargé de l'assister. Elle est chargée des relations avec les associations de personnels. Les activités relatives à l'action sanitaire et sociale strictement dédiée aux personnels de l'administration centrale lui sont rattachées.

Elle réalise des études de gestion prévisionnelle relatives au recrutement et à la carrière de ces personnels. Elle a en charge les traitements et indemnités des personnels de l'administration centrale, y compris des personnels d'encadrement relevant de la direction de l'encadrement, en fonction à l'administration centrale. Elle procède, en liaison avec la sous-direction des politiques locales et de la modernisation, aux études d'organisation relatives à l'administration centrale.

La sous-direction de la gestion des ressources humaines pour l'administration centrale est constituée :

- du bureau de la gestion prévisionnelle et du dialogue social ;
- du bureau de gestion statutaire et des rémunérations ;
- du bureau de la formation.

Art. 64. - La sous-direction des politiques locales et de la modernisation est chargée de l'animation et du suivi de la modernisation de l'action administrative et des mesures de décentralisation. Elle anime les relations avec les collectivités territoriales et la délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires. Elle assure l'animation et le suivi des démarches et projets d'amélioration des relations entre les services et les usagers.

Elle étudie et propose les mesures de simplification administrative. Elle réalise des études d'organisation pour les services centraux et déconcentrés et suit l'impact des mesures de déconcentration sur l'organisation des services.

Elle met en place, en liaison avec la direction des affaires financières, les démarches, méthodes et outils de contrôle de gestion dans les services centraux et déconcentrés. Elle mène les procédures d'évaluation et de recherche de la performance ainsi que le suivi des politiques interministérielles de modernisation et des politiques locales.

Elle assure le secrétariat du comité de pilotage des consultants internes.

La sous-direction des politiques locales et de la modernisation est constituée :

- du département des politiques locales ;
- du département de la modernisation ;
- de la cellule des consultants internes.

Art. 65. - La sous-direction du pilotage et du dialogue de gestion assure la préparation, la mise en œuvre et le suivi d'exécution du budget opérationnel regroupant les moyens ouverts au titre de la gestion de l'administration centrale. Elle contribue en liaison avec les responsables des programmes à la constitution des budgets opérationnels académiques dont elle suit l'exécution pour l'ensemble des moyens qui concernent le secrétariat général.

Elle est chargée de la ventilation des moyens.

Elle met en œuvre les instruments d'une politique novatrice en matière d'achats et de gestion du patrimoine immobilier de l'Etat et apporte dans ce domaine un appui aux services déconcentrés et à l'administration centrale. A ce titre, elle gère les crédits concourant à l'acquisition, à la construction et aux gros travaux des immeubles utilisés par les services déconcentrés. Elle assure une fonction de conseil en matière de construction des bâtiments administratifs.

En matière d'achats, elle a en charge la connaissance du marché, la veille juridique et technologique, la tutelle et la représentation du ministère au niveau interministériel. Elle évalue les besoins des services de l'administration centrale et coordonne la commande publique du ministère.

Elle assure la coordination des demandes budgétaires au titre du budget opérationnel regroupant les moyens ouverts au titre de la gestion de l'administration centrale.

Elle propose au secrétaire général la politique patrimoniale des services centraux et déconcentrés et la met en œuvre.

La sous-direction du pilotage et du dialogue de gestion est constituée :

- du bureau du budget et du dialogue de gestion ;
- du département du pilotage des achats ;
- du département de l'action patrimoniale.

Art. 66. - La sous-direction de la logistique de l'administration centrale est chargée, dans une double logique de subsidiarité et de performance du service rendu, du fonctionnement de l'administration centrale, à l'exception de celui des cabinets. A ce titre, elle prépare et exécute le budget opérationnel regroupant les moyens ouverts au titre de la gestion de l'administration centrale.

Elle gère et coordonne les travaux et centres d'imprimerie et de reprographie de l'administration centrale.

Elle assure les opérations de maintenance courante, la surveillance des installations thermiques, sanitaires et de sécurité et veille au respect des réglementations interministérielles en matière d'hygiène et de sécurité.

La sous-direction de la logistique de l'administration centrale est constituée :

- du bureau budgétaire et financier ;
- du bureau des services généraux ;
- du bureau de l'impression et de la diffusion ;
- du bureau de la logistique du site Descartes ;
- du bureau des services techniques.

Art. 67. - La mission des Archives nationales pour l'éducation nationale, l'enseignement supérieur et la recherche est rattachée directement au chef du service. Elle est responsable, dans chacun des domaines de com-

pétence du ministère, de la collecte, du tri, de l'inventaire et du versement aux Archives nationales des documents produits par les ministres, leurs cabinets, les services de l'administration centrale et les établissements publics sous tutelle du ministère.

Elle assure le suivi de la conservation ou de l'élimination d'archives et celui des communications de documents. Elle exerce des missions de contrôle, d'expertise et de coordination de la maîtrise de l'archivage dans le champ de sa responsabilité.

Art. 68. - Le service des technologies et des systèmes d'information, outre le bureau des moyens et du contrôle de gestion, comprend :

- la sous-direction des infrastructures techniques et de l'exploitation ;
- la sous-direction des systèmes d'information ;
- la sous-direction des technologies de l'information et de la communication pour l'éducation.

Art. 69. - La sous-direction des infrastructures techniques et de l'exploitation veille à la cohérence des choix techniques et définit le schéma directeur des infrastructures.

Elle assure la programmation financière des plans d'équipement techniques.

Elle anime et coordonne l'action des services déconcentrés dans les domaines de sa compétence et, en particulier, assure le pilotage et l'animation du réseau des centres académiques de traitement de l'information et des pôles de compétences.

Elle assure l'équipement matériel et logiciel et l'assistance aux utilisateurs de l'administration centrale.

La sous-direction des infrastructures techniques et de l'exploitation est constituée :

- du bureau des études techniques et des plans d'informatisation ;
- du bureau de l'architecture et des infrastructures techniques de l'administration centrale ;
- du bureau des prestations de service informatique et de l'assistance aux utilisateurs.

Art. 70. - La sous-direction des systèmes d'information est chargée de la conduite des projets liés à l'informatique de gestion du ministère, de leur conception et de leur réalisation.

Elle assure le pilotage et l'animation du réseau des centres académiques de traitement de l'information dans les domaines relevant de sa compétence ainsi que l'animation des équipes de développement internes.

Elle pilote l'activité des prestataires des sociétés de service intervenant dans le cadre des appels d'offres.

La sous-direction des systèmes d'information est constituée :

- du bureau des projets et des applications nationales ;
- du bureau de l'ingénierie et du déploiement des systèmes d'information et de communication de l'administration centrale ;
- du bureau de la qualité, des méthodes et des outils.

Art. 71. - La sous-direction des technologies de l'information et de la communication pour l'éducation fixe les grandes orientations en matière de développement des technologies d'information et de communication pour l'enseignement scolaire et l'enseignement supérieur.

Elle assure le suivi des établissements d'enseignement supérieur, en particulier dans le cadre de l'expertise des volets « technologies d'information et de communication » des contrats.

Elle pilote la mise en place des plans académiques de diffusion de dispositifs de formation multimédia.

Elle soutient la production de ressources multimédias et favorise la constitution de partenariats avec les entreprises et les grands organismes publics et privés.

Elle assure une fonction de veille technologique. Elle assure le pilotage et l'animation du réseau des centres de développement académiques.

La sous-direction des technologies de l'information et de la communication pour l'éducation est constituée :

- du bureau des usages et des services numériques ;

- du bureau des ressources numériques ;
- du bureau de la formation et de la qualité.

Art. 72. - L'arrêté du 7 avril 2003 portant organisation de l'administration centrale du ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche et l'arrêté du 7 avril 2003 portant organisation des sous-directions du ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sont abrogés.

Art. 73. - Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 mai 2006.

Le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,
Gilles de ROBIEN

Le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche,
François GOULARD

Organisation générale du CNRS

Administrations déconcentrées – RMLR : 26

Décision n° 060023DR02 du 16 mai 2006 portant organisation de la délégation Paris B

Délégation Paris B

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 040115DAJ du 08-12-2004 mod. ; DEC. n° 050069DAJ du 26-09-2005 ; DEC. n° 050148DAJ du 05-12-2005 ; DEC. n° 060037DAJ du 19-01-2006 ; INS. n° 910451SJUR du 15-10-1991 mod. ; avis du conseil de service du 15-05-2006.

Art. 1^{er}. - La délégation " Paris B " est organisée en services, secteurs, bureaux et pôles.

Art. 2. - Elle comprend quatre services :

- le service financier et comptable,
- le service du personnel et des ressources humaines,
- le service du partenariat et de la valorisation,
- le service des systèmes d'information.

Pour exercer les missions qui lui sont confiées, le délégué régional s'appuie sur une équipe qui comprend :

- l'adjoint au délégué régional,
- le chargé des affaires générales,
- l'ingénieur régional de prévention et de sécurité,
- le chargé de communication,
- le chef du service financier et comptable,
- le chef du service du personnel et des ressources humaines,
- le responsable du service du partenariat et de la valorisation,
- le responsable des systèmes d'information.

Comme les chefs de service, le chargé des affaires générales, l'ingénieur régional de prévention et de sécurité et le chargé de communication rendent compte directement au délégué régional des affaires relevant de leurs attributions.

Par ailleurs, le médecin de prévention est placé auprès du délégué régional.

Art. 3. - Le service financier et comptable assure ses fonctions dans les domaines suivants : le budget, les contrats de recherche, les marchés et contrats de service, les dépenses de fonctionnement et d'investissement, les missions, les colloques, les traitements et la comptabilité.

Pour la réalisation de ses missions, il comprend :

- le secteur « budget-ressources extérieures »,
- le secteur « gestion-liquidation »,
- le secteur « marchés-contrats de service »,
- le secteur « comptabilité-contrôles ».

Art. 4. - Le service du personnel et des ressources humaines assure la gestion administrative et le suivi personnalisé des agents du CNRS relevant de la circonscription ainsi que la mise en œuvre au niveau régional de la politique de l'établissement en matière de formation et d'action sociale.

Il est constitué par :

- les trois bureaux de gestion du personnel,
- le bureau des ressources humaines et de la formation,
- le pôle secrétariat - gestion de la formation permanente et de l'action sociale.

L'assistante de service social et le service de médecine de prévention sont rattachés, pour l'exercice de leurs missions, au chef du service du personnel et des ressources humaines.

Art. 5. - Le service du partenariat et de la valorisation a pour mission de mettre en œuvre au niveau régional la politique de l'établissement à l'égard des institutions européennes et en matière de collaboration économique ou scientifique avec les entreprises et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Il exerce ses fonctions principalement dans les domaines de compétence suivants :

- le partenariat économique,
- la valorisation de la recherche, le transfert de technologie et l'innovation,
- la création d'entreprises.

Art. 6. - Le service des systèmes d'information a la responsabilité de l'ensemble des moyens informatiques de la délégation destinés à la bureautique, à la gestion budgétaire, financière et comptable, à la gestion de personnel, à la téléphonie et à la sécurité des réseaux.

Dans le cadre de ses missions, il assure notamment les fonctions suivantes :

- la mise en place et la maintenance des applications nationales,
- la mise en œuvre des technologies nécessaires à la bureautique et à la sécurité des réseaux,
- la collecte et l'exploitation des informations de gestion financière et comptable,
- l'administration et le développement des bases de données et des sites de la délégation.

Art. 7. - La décision n° 020282DR02 du 24 juillet 2002 modifiée portant organisation de la délégation Paris B est abrogée.

Art. 8. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 16 mai 2006.

La déléguée régionale Paris B,
Liliane FLABBÉE

Unités de service - RMLR : 2741

Décision n° 061250MIPPU du 22 mai 2006 de renouvellement de l'UMS n° 2567 - Observatoire aquitain des sciences de l'univers

Mathématiques, informatique, physique, planète et univers

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 159-87 du 02-12-1987 ; DEC. n° 021247SUNI du 22-03-2002 ; accord de l'organisme partenaire.

Art. 1^{er}. - L'unité mixte de service (UMS) intitulée " Observatoire Aquitain des Sciences de l'Univers " n° de code T2567 est renouvelée pour une durée de 10 mois à

compter du 1^{er} mars 2006 pour mise en phase avec le contrat quadriennal de l'Université Bordeaux 1.

Art. 2. - A compter de cette même date, Monsieur Alain CASTETS, Directeur de Recherche du CNRS est renouvelé dans ses fonctions de Directeur de cette unité.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 22 mai 2006.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Relations et échanges avec l'extérieur

Groupements d'intérêt public (GIP) - RMLR : 303

Avis relatif à une décision portant approbation de la convention constitutive modificative d'un groupement d'intérêt public

Education nationale, enseignement supérieur et recherche - NOR : MENR0601370V - JO du 27-05-2006, p. 7965, texte n° 98

Par une décision du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 3 avril 2006, la convention constitutive modificative du groupement d'intérêt public dénommé « Groupement de recherches sur les institutions et le droit de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'habitat » (GRIDAUH) est approuvée.

EXTRAIT DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE
MODIFICATIVE

Membres

Le « Groupement de recherches sur les institutions et le droit de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'habitat » (GRIDAUH) est constitué entre l'Etat (le ministère chargé de la recherche, le ministère chargé de l'urbanisme, la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale), la ville de Paris, le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), l'université Paris-I, la Fédération des offices publics d'HLM, le Conseil supérieur du notariat, la chambre interdépartementale des notaires de Paris, le barreau de Paris, l'ordre des géomètres-experts, Services, conseil, expertises, territoires (SCET), IXIS AEW Europe, l'Assemblée des communautés de France (ADCF).

Durée

Le groupement est prorogé pour une durée de cinq ans à compter du 5 juin 2006.

Les personnels du CNRS

Dispositions statutaires communes aux corps des EPST - RMLR : 5112

Décret n° 2006-510 du 3 mai 2006 modifiant le décret n° 48-1108 du 10 juillet 1948 portant classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires de l'Etat relevant du régime général des retraites

Education nationale, enseignement supérieur et recherche - NOR : MENF0600844D - JO du 05-05-2006, texte n° 26

Vu D. n° 48-1108 du 10-07-1948 mod. ; D. n° 90-675 du 18-07-1990 mod. ; avis du CTP ministériel de l'éducation nationale du 09-01-2006 ; avis du Conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat du 28-02-2005.

Art. 1^{er}. - Les tableaux annexés au décret du 10 juillet 1948 susvisé sont modifiés conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. - Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, le ministre de la fonction publique et le ministre délégué au budget et à la

réforme de l'Etat, porte-parole du Gouvernement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 mai 2006.

Dominique de VILLEPIN

Par le Premier ministre :

Le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,
Gilles de ROBIEN

Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie,
Thierry BRETON

Le ministre de la fonction publique,
Christian JACOB

Le ministre délégué au budget et à la réforme de l'Etat, porte-parole du Gouvernement,
Jean-François COPE

ANNEXE

Dispositions prenant effet à la date d'entrée en vigueur des dispositions statutaires ou aux dates particulières indiquées dans la colonne "Observations"

GRADES ET EMPLOIS	CLASSEMENT hiérarchique (indices bruts)	OBSERVATIONS
EDUCATION NATIONALE ET RECHERCHE A la rubrique : II. - Inspections B. - Inspections à compétences locales Remplacer la mention : Inspecteurs de l'éducation nationale : - classe normale	416-901	
Par la mention : Inspecteurs de l'éducation nationale : - classe normale	416-966	

Maternité-Adoption - RMLR : 5313-5

Décret n° 2006-536 du 11 mai 2006 relatif aux modalités d'attribution aux fonctionnaires et aux agents non titulaires de l'Etat du congé de présence parentale

Ministère de la fonction publique - NOR : FPPA0600047D - JO du 12-05-2006, texte n° 43

Vu code des pensions civiles et militaires de retraite ; L. n° 83-634 du 13-07-1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-01-1984 mod., not. art. 40 *bis* ; L. n° 2005-1579 du 19-12-2005 not. art. 87 ; D. n° 85-986 du 16-09-1985 mod. ; D. n° 86-83 du 17-01-1986 mod. ; D. n° 94-874 du 07-10-1994 mod. ; avis du Conseil supérieur de la fonction publique du 13-04-2006.

Art. 1^{er}. - I. - Le fonctionnaire bénéficie, sur sa demande, du congé de présence parentale prévu à l'article 40 *bis* de la loi du 11 janvier 1984 susvisée.

Ce congé est ouvert au père et à la mère lorsque la maladie, l'accident ou le handicap d'un enfant à charge présente une particulière gravité rendant indispensables une présence soutenue auprès de lui et des soins contraignants.

La demande de bénéfice du droit à congé de présence parentale est formulée par écrit au moins quinze jours avant le début du congé. Elle est accompagnée d'un certificat médical qui atteste de la gravité de la maladie, de l'accident ou du handicap et de la nécessité de la présence soutenue d'un parent et de soins contraignants, en précisant la durée pendant laquelle s'impose cette nécessité.

En cas d'urgence liée à l'état de santé de l'enfant, le congé débute à la date de la demande ; le fonctionnaire transmet sous quinze jours le certificat médical requis.

La durée de congé de présence parentale dont peut bénéficier le fonctionnaire pour un même enfant et en raison d'une même pathologie est au maximum de trois cent dix jours ouvrés au cours d'une période de trente-six mois.

La durée initiale de la période de bénéfice du droit à congé de présence parentale est celle de la nécessité de présence soutenue et de soins contraignants définie dans le certificat médical.

Au terme de cette durée initiale, ou en cas de rechute ou de récurrence de la pathologie qui affecte l'enfant, le bénéfice du droit à congé peut être prolongé ou rouvert pour une nouvelle période sur présentation d'un certificat médical le justifiant, dans la limite des trois cent dix jours et des trente-six mois susmentionnés. Le décompte de la période de trente-six mois s'effectue à partir de la date initiale d'ouverture du droit à congé.

Si la durée de bénéfice du droit au congé de présence parentale consenti au fonctionnaire excède six mois, la pathologie et la nécessité de présence soutenue et de soins contraignants font tous les six mois l'objet d'un nouvel examen qui donne lieu à un certificat médical transmis sans délai à l'autorité dont relève l'intéressé.

En cas de nouvelle pathologie affectant l'enfant, de même qu'en cas de rechute ou de récurrence de la pathologie initialement traitée, un nouveau droit à congé est ouvert à l'issue de la période de trente-six mois.

Pour la détermination des droits à avancement, à promotion et à formation, les jours d'utilisation du congé de présence parentale sont assimilés à des jours d'activité à temps plein.

II. - L'agent bénéficiaire du droit à congé communique par écrit à l'autorité dont il relève le calendrier mensuel de ses journées de congé de présence parentale, au plus tard quinze jours avant le début de chaque mois.

Lorsqu'il souhaite prendre un ou plusieurs jours de congé de présence parentale ne correspondant pas à ce calendrier, le fonctionnaire en informe l'autorité au moins quarante-huit heures à l'avance.

III. - L'autorité qui a accordé le congé de présence parentale fait procéder aux enquêtes nécessaires pour s'assurer que l'activité du bénéficiaire du congé est réellement consacrée à donner des soins à son enfant.

Si le contrôle révèle que le congé n'est pas utilisé à cette fin, il peut y être mis fin après que l'intéressé a été invité à présenter ses observations.

IV. - Si le titulaire du droit au congé de présence parentale renonce au bénéfice de la durée restant à courir de ce congé, il en informe l'autorité dont il relève avec un préavis de quinze jours.

Le droit à congé de présence parentale cesse de plein droit en cas de décès de l'enfant.

V. - Au cours de la période de bénéfice du droit au congé de présence parentale, le fonctionnaire reste affecté dans son emploi.

Si celui-ci est supprimé ou transformé, l'agent est affecté dans l'emploi correspondant à son grade le plus

proche de son ancien lieu de travail. Toutefois, le fonctionnaire peut alors demander une affectation dans un emploi plus proche de son domicile. Sa demande est examinée dans les conditions fixées à l'article 60 de la loi du 11 janvier 1984 susvisée.

Art. 2. - L'article 20 bis du décret du 17 janvier 1986 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

« Art. 20 bis. - I. - L'agent non titulaire bénéficiaire, sur sa demande, d'un congé de présence parentale. Ce congé est non rémunéré.

Ce congé est ouvert au père et à la mère lorsque la maladie, l'accident ou le handicap d'un enfant à charge présente une particulière gravité rendant indispensables une présence soutenue auprès de lui et des soins contraignants.

La demande de bénéfice du droit à congé de présence parentale est formulée par écrit au moins quinze jours avant le début du congé. Elle est accompagnée d'un certificat médical qui atteste de la gravité de la maladie, de l'accident ou du handicap et de la nécessité de la présence soutenue d'un parent et de soins contraignants, en précisant la durée pendant laquelle s'impose cette nécessité. En cas d'urgence liée à l'état de santé de l'enfant, le congé débute à la date de la demande ; l'agent non titulaire transmet sous quinze jours le certificat médical requis.

La durée de congé de présence parentale dont peut bénéficier l'agent pour un même enfant et en raison d'une même pathologie est au maximum de trois cent dix jours ouvrés au cours d'une période de trente-six mois. Chacun de ces jours de congé ne peut être fractionné. Ils ne peuvent être imputés sur les congés annuels.

La durée initiale de la période de bénéfice du droit à congé de présence parentale est celle de la nécessité de présence soutenue et de soins contraignants définie dans le certificat médical.

Au terme de cette durée initiale, ou en cas de rechute ou de récurrence de la pathologie qui affecte l'enfant, le bénéfice du droit à congé peut être prolongé ou rouvert pour une nouvelle période sur présentation d'un certificat médical le justifiant, dans la limite des trois cent dix jours et des trente-six mois susmentionnés. Le décompte de la période de trente-six mois s'effectue à partir de la date initiale d'ouverture du droit à congé.

Si la durée de bénéfice du droit au congé de présence parentale consenti à l'agent excède six mois, la pathologie et la nécessité de présence soutenue et de soins contraignants font tous les six mois l'objet d'un nouvel examen qui donne lieu à un certificat médical transmis sans délai à l'autorité dont relève l'intéressé.

En cas de nouvelle pathologie affectant l'enfant, de même qu'en cas de rechute ou de récurrence de la pathologie initialement traitée, un nouveau droit à congé est ouvert à l'issue de la période de trente-six mois.

Pour la détermination des avantages liés à l'ancienneté, les jours de congé de présence parentale sont assimilés à des jours d'activité à temps plein. Pendant ces périodes, l'agent n'acquiert pas de droits à pension.

II. - L'agent bénéficiaire du droit à congé communique par écrit à l'autorité dont il relève le calendrier mensuel de

ses journées de congé de présence parentale, au plus tard quinze jours avant le début de chaque mois.

Lorsqu'il souhaite prendre un ou plusieurs jours de congé de présence parentale ne correspondant pas à ce calendrier, l'agent en informe l'autorité au moins quarante-huit heures à l'avance.

III. - L'autorité qui a accordé le congé de présence parentale fait procéder aux enquêtes nécessaires pour s'assurer que l'activité du bénéficiaire du congé est réellement consacrée à donner des soins à son enfant. Si le contrôle révèle que le congé n'est pas utilisé à cette fin, il peut y être mis fin après que l'intéressé a été invité à présenter ses observations.

IV. - Si le titulaire du droit au congé de présence parentale renonce au bénéfice de la durée restant à courir de ce congé, il en informe l'autorité dont il relève avec un préavis de quinze jours. Le droit à congé de présence parentale cesse de plein droit en cas de décès de l'enfant.

V. - L'agent non titulaire bénéficiaire du droit au congé de présence parentale conserve le bénéfice de son contrat ou de son engagement, dans les conditions de réemploi définies aux articles 32 et 33. »

Art. 3. - L'article 21 *bis* du décret du 7 octobre 1994 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

« Art. 21 *bis*. - Le fonctionnaire stagiaire a droit au congé de présence parentale prévu à l'article 40 bis de la loi du 11 janvier 1984 susvisée dans les conditions fixées pour les fonctionnaires titulaires par l'article 1^{er} du décret n° 2006-536 du 11 mai 2006 relatif aux modalités d'attribution aux fonctionnaires et aux agents non titulaires de l'Etat du congé de présence parentale.

Lorsqu'un fonctionnaire titulaire bénéficiant du droit au congé de présence parentale est appelé à suivre un stage préalable à une titularisation dans un autre corps, sa nomination en qualité de stagiaire dans le nouveau corps est, s'il en fait la demande, reportée pour prendre effet à la date d'expiration de la période de bénéfice du droit au congé de présence parentale.

La date de fin de la durée statutaire du stage du fonctionnaire stagiaire qui a bénéficié du congé de présen-

ce parentale est reportée d'un nombre de jours ouvrés égal au nombre de jours de congé de présence parentale qu'il a utilisés.

Cette durée d'utilisation du congé de présence parentale est prise en compte pour son intégralité, lors de la titularisation de l'agent, dans le calcul des services retenus pour le classement et l'avancement. »

Art. 4. - I. - A l'intitulé du titre VII du décret du 16 septembre 1985 susvisé, les mots : « et de congé de présence parentale » sont supprimés.

II. - L'article 57 *bis* du même décret est abrogé.

III. - Aux articles R. 13 et R. 37 du code des pensions civiles et militaires de retraite, la mention : « 54 *bis* » est remplacée par la mention : « 40 *bis* ».

IV. - A la ligne : « congé de présence parentale » du tableau de l'article R. 9 du même code, les mentions : « 1 an » et « 4 trimestres » sont remplacées respectivement par les mentions « 310 jours ouvrés » et « 6 trimestres ».

Art. 5. - Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, le ministre de la fonction publique et le ministre délégué au budget et à la réforme de l'Etat, porte-parole du Gouvernement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 mai 2006.

Dominique de VILLEPIN

Par le Premier ministre :

Le ministre de la fonction publique,
Christian JACOB

Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie,
Thierry BRETON

Le ministre délégué au budget et à la réforme de l'Etat,
porte-parole du Gouvernement,
Jean-François COPE

Régime budgétaire, financier et comptable – Fiscalité

Dons et legs – RMLR : 6333

Décision n° 060160DAJ du 5 mai 2006 portant acceptation des dons consentis au Centre national de la recherche scientifique

Direction des affaires juridiques

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; délibération du conseil d'administration du CNRS du 29-03-2001 mod.

Art. 1^{er}. – Sont acceptés les dons consentis au Centre national de la recherche scientifique mentionnés dans le tableau annexé à la présente décision.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 5 mai 2006.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Annexe à la décision n° 0600160DAJ du 5 mai 2006

Nom du donateur (en toutes lettres)	Département ou services concernés	Date de versement	Unité bénéficiaire	Chercheur bénéficiaire	Objet du don	Montant (en € HT)
AIRMA - Association Internationale pour la recherche sur la maladie d'Alzheimer	SC	05/04/2005	UMR 8525	M. Guy LIPPENS	NMR studies of the neuronal Tau protein	10 000,00
	SC	03/11/2005	UMR 8525	M. Guy LIPPENS	NMR studies of the neuronal Tau protein / 4 ^{ème} versement	10 000,00
	SDV	10/03/2005	UMR 7150	Laurent MEIJER et Marc BLONDEL	Soutien à l'équipe "Amyloïdes et cycle de division cellulaire"	15 000,00
	SDV	20/04/2005	UMR 7150	Laurent MEIJER	Etude "Maladie neurodégénératives"	1 500,00
	SDV	25/05/2005	UMR 7150	Laurent MEIJER	Etude "Maladie neurodégénératives"	195,00
	Total AIRMA - Association Internationale pour la recherche sur la maladie d'Alzheimer					
ALBANY INTERNATIONAL	SDV	28/04/2005	A23560	M.F. BADER	Recherche sur le cancer	68,60
	Total ALBANY INTERNATIONAL					
AMGEN	SDV	15/04/2005	UMR 6185	M. MACKENZIE	Don destiné à la recherche	10 000,00
	SDV	22/12/2005	UMR 7134	DOUCET	Rôles des PAR	15 000,00
	Total AMGEN					
Association Claude Bernard	SDV	17/06/2005	UPR 9021	S. MULLER	Soutien aux activités de recherches	775,00
	SDV	04/10/2005	UMR 8121	Michel PERRICAUDET	Don liquidation de l'Association	4 492,00
	Total Association Claude Bernard					
Association de Recherche sur la Polyarthrite	SDV	26/04/2005	UPR 9063	Mahel ZEGHOUF	Projet de recherche "Régulation de l'activité de la NADPH oxydase dans les neutrophiles : fonction des facteurs d'échange des petites protéines G et recherche d'inhibiteurs"	5 000,00

Nom du donateur (en toutes lettres)	Département ou services concernés	Date de versement	Unité bénéficiaire	Chercheur bénéficiaire	Objet du don	Montant (en € HT)
Association de Recherche sur la Polyarthrite	SDV	30/09/2005	UPR 9063	Mahel ZEGHOUF	Projet de recherche "Régulation de l'activité de la NADPH oxydase dans les neutrophiles : fonction des facteurs d'échange des petites protéines G et recherche d'inhibiteurs"	5 000,00
	SPI	06/01/2005	UMR 7561	Patrick NETTER	Projet de recherche	5 000,00
	SPI	03/05/2005	UMR 7561	Patrick NETTER	Projet de recherche	5 000,00
	SPI	30/09/2005	UMR 7561	Patrick NETTER	Projet de recherche	5 000,00
Total Association de Recherche sur la Polyarthrite						25 000,00
Association Française contre les Myopathies	SC	01/07/2005	UMR 6005	Olivier MARTIN	Iminoglycolipids : Therapeutic agents for lysosomal diseases	10 000,00
	SC	12/10/2005	UPR 4301	Patrick MIDOUX	Gene Transfer by synthetic vectors : cellular imaging studies of the transendothelial passage, intracellular trafficking, cytosolic migration and nuclear import of plasmid DNA	155 000,00
	SDV	14/06/2005	UMR 6545	Laurent FASANO	"Probing the role of Mtsh genes during somitogenesis, myogenesis, limb muscle innervation, repair and maintenande of skeleta muscle"	10 000,00
	SDV	02/02/2005	FRE 2593	Dalila LAOUDJ- CHENIVESSE	Appel d'offres "MNM2 2004" Subvention Groupe D Dossier n° 10897	20 000,00
	SDV	02/02/2005	UPR 9040	Sabine DE LA PORTE	AFM Appel d'offre Ddt2 2004	37 900,00
	SDV	04/02/2005	UMR 7622	M. RIOU	Appel d'offres MNM2 2004	7 500,00
	SDV	10/02/2005	UMR 7098	M. JEAN-JEAN	Appel d'offres Ddt2 2004	10 000,00
	SDV	14/02/2005	FRE 2738	Pascale MARCHOT	MNM2 2004 - Subvention Groupe C	9 000,00
	SDV	15/02/2005	FRE 2593	Cécile GAUTHIER- ROUVIERE	Appel d'offres "MNM1 2004" Subvention Groupe A Dossier n° 9850	10 000,00
	SDV	16/02/2005	UMR 6545	Magali THEVENIAU- RUIZZY	"Control of the Development and differentiation of the cardiac conduction system"	12 500,00
	SDV	21/02/2005	UMR 7567	Christiane BRANLANT	Projet de recherche DECRYPTHON 2004	41 626,00
	SDV	24/02/2005	FRE 2593	Alexandre PHILIPS	Solde subvention Groupe C MNM2 2004 Dossier 10603	4 500,00
	SDV	01/03/2005	UMR 7592	Marie-Noëlle PRIOLEAU	Appels d'offres Ddt2 2004	5 000,00
	SDV	01/03/2005	UPR 1142	Christophe BEROUD	Appel d'offres 2004 - Dossier 10578 : solde	39 000,00
	SDV	04/03/2005	UMR 8126	Yegor VASSETZKY	Appel d'offres MNM2 2004 - participation au projet de Mme Rosella Tupler. 1 ^{er} versement	10 000,00

Nom du donateur (en toutes lettres)	Département ou services concernés	Date de versement	Unité bénéficiaire	Chercheur bénéficiaire	Objet du don	Montant (en € HT)
Association Française contre les Myopathies	SDV	14/03/2005	UMR 5203	Joël NARGEOT	Appel d'offres "MNM2 2004" Subvention Groupe D - Dossier 10797 : solde	20 000,00
	SDV	18/03/2005	UMR 7567	Séverine MASSENET	Appel d'offres "MNM1 2004"	6 250,00
	SDV	01/04/2005	UMR 7592	Mme LEFEBVRE	2 ^{ème} versement MNM2 2004	15 000,00
	SDV	04/04/2005	UMR 7102	M. CHEDOTAL	1 ^{er} versement MNM1 2005	15 000,00
	SDV	04/04/2005	UMR 6061	Serge HARDY	Etude "Identification et Characterisation of transacting factors that control alternative splicing during myogenesis"	13 500,00
	SDV	04/04/2005	UPR 2167	Mme DUJARDIN et Mme BONNEFOY	Appel d'offres MNM1 2005	7 500,00
	SDV	05/04/2005	UMR 7102	M. LEGENDRE	2 ^{ème} versement MNM2 2004	10 000,00
	SDV	13/04/2005	FRC 550	M. DARCHEN	2 ^{ème} versement MNM2 2004	12 500,00
	SDV	13/04/2005	UMR 7592	M. GALLI	1 ^{er} versement MNM1 2005	17 500,00
	SDV	18/04/2005	FRE 2593	Olivier COUX	Appel d'offres "MNM1 2005" Subvention Groupe A Dossier 11039 : 1 ^{er} versement	10 000,00
	SDV	18/04/2005	UPR 1142	Pascal DE SANTA BARBARA	Appel d'offres "MNM1 2005" Subvention Groupe A Dossier 11101 : 1 ^{er} versement	10 000,00
	SDV	25/04/2005	C70340	Y. MELY	Soutien aux travaux de recherches	12 500,00
	SDV	25/04/2005	K23750	I. TARASSOV- R. MARTIN	Projet : "Development of an antigenomic strategy for mitochondrial diseases based on the RNA import pathway"	12 500,00
	SDV	25/04/2005	UMR 6545	Michel SEMERIVA	"Genetic control of cardiogenesis in Drosophila"	10 000,00
	SDV	26/04/2005	UPR 9079	Annick HAREL- BELLAN	Appel d'offres "MNM1 2005" subvention Groupe A - 1 ^{er} versement	15 000,00
	SDV	28/04/2005	UMR 8542	M. GORIDIS	2 ^{ème} versement MNM2 2004	12 500,00
	SDV	28/04/2005	UMR 8544	M. SUPPLISSON	1 ^{er} versement MNM1 2005	20 000,00
	SDV	28/04/2005	UMR 8544	M. MASSOULIE	2 ^{ème} versement MNM2 2004	20 000,00
	SDV	28/04/2005	UPR 2167	Mme SAINSARD	AFM Appel d'offre MNM1 2005	17 500,00
	SDV	10/05/2005	UMR 6196	Jacques DURAND	"Cellular mechanisms underlying early functional alterations in murine models of amyotrophie lateral sclerosis"	3 750,00
SDV	20/05/2005	IFR 138	Brigitte PETTMANN - Georges HAASE	"Motor-Neuron specific cell death pathways triggered by ALS Linked SOD1"	15 000,00	

Nom du donateur (en toutes lettres)	Département ou services concernés	Date de versement	Unité bénéficiaire	Chercheur bénéficiaire	Objet du don	Montant (en € HT)
Association Française contre les Myopathies	SDV	20/05/2005	UMR 6545	Serge BIRMAN	"Long-range signaling mechanisms to propagate cell fates in the vertebrate nervous system"	22 500,00
	SDV	23/05/2005	UMR 5539	Yves BENYAMIN	Appel d'offres "MNM2 2004" Subvention Groupe A Dossier 10609 - 2 ^{ème} versement (solde)	10 000,00
	SDV	24/05/2005	UMR 5095	Christophe CULLIN	Fonctionnement	10 000,00
	SDV	30/05/2005	UMR 6196	Laurent VINAY	Sub. Colloque "Trends in neural networks at the dawn of the 21st century, Marseille, Avril 29-30 2005	3 000,00
	SDV	01/06/2005	UMR 8121	Michel PERRICAUDET	2 ^{ème} et dernier versement appel d'offres "DdT2 2004" dossier 10840	15 000,00
	SDV	01/06/2005	UMR 8121	Michel PERRICAUDET	2 ^{ème} et dernier versement appel d'offres "DdT2 2004" dossier 10844	15 000,00
	SDV	01/06/2005	UMR 8126	Yegor VASSETZKY	2 ^{ème} et dernier versement appel d'offres "MNM1 2004" dossier 10511	12 500,00
	SDV	01/06/2005	UPR 2169	Thierry MAGNALDO	2 ^{ème} et dernier versement appel d'offres "DdT2 2004" dossier 10642	11 829,80
	SDV	06/06/2005	UMR 5203	Marie-Laure PARMENTIER	Appel d'offres "MNM2 2004" Subvention Groupe C Dossier 10808 - 2 ^{ème} versement (solde)	15 000,00
	SDV	06/06/2005	UMR 5535	Marc SITBON	Appel d'offres "DdT1 2005" Subvention Groupe E Dossier 11112 - 1 ^{er} versement	17 500,00
	SDV	06/06/2005	UPR 1142	Anne FERNANDEZ	Appel d'offres "MNM2 2004" Subvention GROUPE A Dossier 10907 - 2 ^{ème} versement (solde)	12 500,00
	SDV	07/06/2005	UMR 8121	Lluis MIR	2 ^{ème} et dernier versement appel d'offres "Ddt2 2004" dossier 10880	7 500,00
	SDV	08/06/2005	UMR 7622	Delphine DUPREZ	MNM2 2004 2 ^{ème} versement	12 500,00
	SDV	08/06/2005		M. SHI	MNM2 2004 2 ^{ème} versement	12 500,00
	SDV	08/06/2005	UPR 1142	Sylvie TUFFERY-GIRAUD	Appel d'offres "MNM2 2004" Subvention Groupe B Dossier 10872 - 2 ^{ème} versement (solde)	12 500,00
	SDV	13/06/2005	UMR 5535	Naomi TAYLOR - Nelly NORAZ - David KLATZMANN	Appel d'offres "DdT2 2004" Subvention Groupe E Dossier 10849 - 2 ^{ème} versement (solde)	25 000,00
	SDV	16/06/2005	UPR 2357	L. RYABOVA	AFM - Recherche sur les myopathies	15 000,00
	SDV	21/06/2005	UMR 5166	Barbara DEMENEIX	2 ^{ème} et dernier versement appel d'offres "DdT2 2004" dossier 10678	15 000,00

Nom du donateur (en toutes lettres)	Département ou services concernés	Date de versement	Unité bénéficiaire	Chercheur bénéficiaire	Objet du don	Montant (en € HT)
Association Française contre les Myopathies	SDV	01/07/2005	UMR 7087	BENVENISTE	MNM1/2005 1 ^{er} versement	22 500,00
	SDV	01/07/2005	UMR 6187	Christian COGNARD	Rôle of organelles- related mechanisms in disturbance of calciuhandling in dystrophin deficient muscle cells	15 000,00
	SDV	01/07/2005	UPR 9040	Mme DE LA PORTE	AFM Appel d'offre DdT2 2004	37 900,00
	SDV	21/07/2005	UMR 5088	Mme BELENGUER	Recherche sur la myopathie	15 000,00
	SDV	30/08/2005	FRE 2593	Pascal POMIES	Subvention Groupe B MNM1 2005 - Dossier 11045 : 1 ^{er} versement	15 000,00
	SDV	08/09/2005	FRE 2593	Michel PUCEAT	Subvention Groupe E "DdT2 2005" Dossier 11284 : 1 ^{er} versement	15 000,00
	SDV	08/09/2005	UMR 5535	Eric KREMER	Subvention Groupe E "DdT2 2005" Dossier 11546 : 1 ^{er} versement	20 000,00
	SDV	08/09/2005	UPR 1142	Pascal DE SANTA BARBARA	Subvention Groupe A "MNM1 2005" Dossier 11101 : solde	10 000,00
	SDV	21/09/2005	UMR 8544	SUPPLISSON	MNM1/2005 2 ^{ème} versement	20 000,00
	SDV	21/09/2005	UPR 1142	CLAUSTRES + TUFFERY- GIRAUD	Subvention Groupe E "DdT2 2005" Dossier 11669 : 1 ^{er} versement	15 000,00
	SDV	22/09/2005	UPR 9002	M.A. SISSLER	Prj. : "PROTEOMIQUE 2005"	10 000,00
	SDV	22/09/2005	C7514	L. LEBEAU	AFM - Recherche sur les myopathies	12 500,00
	SDV	26/09/2005	UMR 6156	Harold CREMER	"Agrin function in adult neurogenesis"	12 500,00
	SDV	26/09/2005	UMR 6184	Catherine FAIVRE- SARRAILH	"Critical links between adhesion molecules and ion channels in organizing the modes of Ranvier and nerve conduction"	9 000,00
	SDV	27/09/2005	UMR 5203	Joël NARGEOT	Subvention MNM2 2005 - Groupe D Dossier 11455 - 1 ^{er} versement "Calciuchannels in muscle and neuromuscular disorders"	30 000,00
	SDV	29/09/2005	UMR 7592	CARTAUD	MNM2/2004 2 ^{ème} versement	17 500,00
	SDV	29/09/2005	UMR 7622	JAFFREDO	MNM2/2005 1 ^{er} versement	7 500,00
	SDV	04/10/2005	UMR 5166	Barbara DEMENEIX	Appel d'offres "DdT2 2005" 1 ^{er} versement	17 500,00
	SDV	04/10/2005	UPR 9079	Anna POLESSKAYA	Appel d'offres "Protéomique 2005" 1 ^{er} versement	20 000,00
	SDV	12/10/2005	UMR 6097	Jacques BARHANIN	"Functional characterization of KCNJ2 mutations in muscles cells derived from Andersen's syndrome"	7 500,00

Nom du donateur (en toutes lettres)	Département ou services concernés	Date de versement	Unité bénéficiaire	Chercheur bénéficiaire	Objet du don	Montant (en € HT)
Association Française contre les Myopathies	SDV	12/10/2005	UMR 7567	Séverine MASSENET	Appel d'offres "MNM2 2005"	7 500,00
	SDV	12/10/2005	UMR 8118	M. Christophe POUZAT	Parallelization of a Monte Carlo bases spikesorting method.	37 000,00
	SDV	17/10/2005	UPR 9002	Catherine FLORENTZ	AFM - Recherche sur les myopathies	12 500,00
	SDV	21/10/2005	FRE 2593	Cécile GAUTHIER- ROUVIERE	Subvention MNM2 2005 Groupe A - Dossier 11333 : 1 ^{er} versement	10 000,00
	SDV	21/10/2005	UMR 5535	Jean-Luc BATTINI	Subvention DdT2 Groupe E - Dossier 11394 : 1 ^{er} versement	17 500,00
	SDV	21/10/2005	UMR 6188	M. HENRION	"Etude Rôle de cytoskeletal proteines" 1 ^{er} versement	15 000,00
	SDV	24/10/2005	UPR 9040	Gérard BAUX	AFM Appel d'offre MNM2 2005	20 000,00
	SDV	25/10/2005	FRE 2593	Alexandre PHILIPS	Subvention MNM2 2005 Groupe - Dossier 11310 : 1 ^{er} versement	12 000,00
	SDV	25/10/2005		Michel PUCEAT	Subvention MNM2 2005 Groupe A - Dossier 11579 : 1 ^{er} versement	12 500,00
	SDV	08/11/2005	FRE 2593	Gilles CARNAC + Magali KITZMANN	Subvention MNM2 2005 - Groupe A - Dossier 11330 : 1 ^{er} versement	7 500,00
	SDV	08/11/2005	UMR 7102	M. LEGENDRE	Projet Local inhibitory synapse dysfunction in developing spinal cord and brainstemoto- neurons of spa mutant mice 1 ^{er} versement	10 000,00
	SDV	09/11/2005	C7156	Robert MARTIN	AFM - Recherche sur les myopathies	12 500,00
	SDV	10/11/2005	UMR 6061	M. ALCARAZ	2 ^{ème} versement solde "MNM1 2005"	3 750,00
	SDV	17/11/2005	UMR 6545	Laurent FASANO	"Functional analysis of the vertebrate teashirt gene family during somitogenesis and innervation of limb muscles"	8 750,00
	SDV	17/11/2005	UMR 6545	Robert KELLY	"Expression and functional analysis of TBX1 in skeletal muscle"	17 500,00
	SDV	17/11/2005	UMR 6545	Serge BIRMAN	"Research of new therapeutic targets for the treatment of degenerative motor in Drosophila"	12 500,00
	SDV	21/11/2005	FRE 2738	Pascal MARCHOT	Projet de recherche MNM2 2005	15 000,00
	SDV	21/11/2005	IFR 138	BECLIN et Georg. HASSE	Maladies neurodégénératives liées aux mutations ALSIN : modélisation par RNAi et criblage thérapeutique	8 250,00
	SDV	21/11/2005	UMR 5535	Naomi TAYLOR	Subvention DdT2 2005 Groupe E - Dossier 11530 : 1 ^{er} versement	25 250,00

Nom du donateur (en toutes lettres)	Département ou services concernés	Date de versement	Unité bénéficiaire	Chercheur bénéficiaire	Objet du don	Montant (en € HT)
Association Française contre les Myopathies	SDV	21/11/2005	UMR 6196	Jacques DURAND	"Cellular mechanisms underlying early functional alterations in murine models of amyotrophic lateral sclerosis"	3 750,00
	SDV	24/11/2005	UMR 8121	Luis MIR	Appel d'offres Ddt2 2005 - 1 ^{er} versement.	10 000,00
	SDV	25/11/2005	IFR 138	BECLIN et Georg. HASSE	Maladies neurodégénératives liées aux mutations ALSIN : modélisation par RNAI et criblage thérapeutique	500,00
	SDV	28/11/2005	FRE 2593	Olivier COUX	Subvention MNM1 2005 Groupe A - Dossier 11039 : Solde	10 000,00
	SDV	28/11/2005	FRE 2593	Dalila LAOUDJ- CHENIVESSE	Subvention MNM2 2004 Groupe D - Dossier 10897 : Solde	20 000,00
	SDV	13/12/2005	UMR 6545	Christophe MARCELLE	"Dissecting evolutionarily conserved mechanisms controlling specification and proliferation of muscle stem cells"	10 000,00
	SDV	13/12/2005	UMR 6545	Laurent FASANO	Probing the role of Mts genes during somitogenesis, myogenesis, limb muscle innervation, repair and maintenance of skeletal muscle	10 000,00
	SDV	13/12/2005	UMR 7091	M. MALLET	Ddt2	17 500,00
	SDV	22/10/2004	UMR 7009	Yasuo HITOYOSHI	"Embryological and molecular mechanisms of motoneuron specification in ascidian embryos"	12 500,00
	SDV	12/05/2005	UMR 6548	Benoît DERIJARD	Appel d'offres "MN2003 - Subvention Groupe D"	10 000,00
	SDV	12/05/2005	UMR 5089	M. TEISSIE	Régulation d'expression de gènes	10 000,00
	SDV	17/05/05	UMR 6097	Jacques BARHANIN	ASS-SUB04-00372 Subvention dossier n° D10630A / S00513	6 000,00
	SDV	17/05/2005	UMR 7009	Yasuo HITOYOSHI	ASS-SUB05-00141- Subvention dossier n° E11242A/S00931	12 500,00
	SDV		UMR 7592	Mme BUENDIA	MNM1 2 ^{ème} versement	5 250,00
	SDV	15/09/2005	FRC 550	DARCHEN	MNM2/2005 1 ^{er} versement	11 500,00
	SDV	12/01/2005	UMR 7087	M. KLATZMANN et M. HERSON	Appel d'offre Ddt2 2004 subvention Groupe F 1 ^{er} versement	40 000,00
	SDV	13/01/2005	UMR 7592	M. LALOUETTE	Appel d'offre MNM1 2004	7 500,00
	SDV	13/01/2005	UPR 1929	M. GASNIER	Développement des thérapeutiques 04	10 000,00
	SDV	27/04/2005	UMR 7091	M. VODJDANI	1 ^{er} versement MNM1 2005	7 500,00
	SDV	06/07/2005	UMR 7101	GALLI	MNM1/2005 2 ^{ème} versement	17 500,00
SDV	12/07/2005	UPR 1929	GASNIER	MNM2 2 ^{ème} versement	10 000,00	

Nom du donateur (en toutes lettres)	Département ou services concernés	Date de versement	Unité bénéficiaire	Chercheur bénéficiaire	Objet du don	Montant (en € HT)
Association Française contre les Myopathies	SDV	12/09/2005	UMR 7091	MALLET	Ddt2/2005 1 ^{er} versement	7 500,00
	SDV	12/09/2005	UMR 8542	PROCHIANTZ	MNM2 2005 1 ^{er} versement	20 000,00
	SDV	07/10/2005	UMR 7592	PIZON	Appel d'offres "MNM2 2005" Subvention groupe A	10 000,00
	SDV	10/10/2005	UMR 7622	SHI	Appel d'offres "MNM2 2005" Subvention groupe A	12 500,00
	SDV	12/12/2005	UMR 7592	Mme LEFEBVRE	MNM2	15 000,00
	STIC	13/12/2005	UMR 7606	M. CHESNEAUX	DECRYPTON 2005	3 000,00
Total Association Française contre les Myopathies						1 807 255,80
Association Titoine	SDV	21/09/2005	FRE 2829	M. RIPOLL	Projet de recherche : "Une nouvelle méthode d'exploration des modifications moléculaires dans les leucémies"	17 000,00
Association Titoine	SDV	22/09/2005	C7519	G. MENSAH- NYAGAN	Prj. : "Chimiothérapie du cancer et sensibilité à la douleur : rôle potentiel des neurostéroïdes dans la modulation des sensations douloureuses chez le cancéreux	29 400,00
Total Association Titoine						46 400,00
BENCHENDIKH FAGET	SDV	16/12/2004	UMR 8526	STHELIN	Don de particulier : aide à la recherche	30,00
Total BENCHENDIKH FAGET						30,00
BIOZENTRUM	SDV	18/01/2005	UMR 7628	Jack FALCON	Don pour les recherches de l'équipe de FALCON	8 000,00
	SDV	28/11/2005	UMR 7628	Jack FALCON	Don pour les recherches de l'équipe de FALCON	8 000,00
Total BIOZENTRUM						16 000,00
Carl ZEISS	SDV	13/09/05	UMR 6097	Fabrice DUPRAT	Participation financière au séminaire interne des 9 et 10 novembre de l'IPMC	300,00
Total Carl ZEISS						300,00
Charles RIVER Laboratories	MOYENS COMMUNS	13/07/2005	Z10100	P. PIERI	Inauguration du Chronobiotron	1 000,00
Charles RIVER Laboratories	SDV	21/09/05	UMR 6097	Fabrice DUPRAT	Participation financière au séminaire interne des 9 et 10 novembre de l'IPMC	1 000,00
Total Charles RIVER Laboratories						2 000,00
CLUB des AFFILIES du L.A.A.S.	STIC	05/04/2005	70P86300	L.A.A.S.	Participation à l'investissement de la plate forme de Micro et Nano Technologies du LAAS	250 000,00
Total CLUB des AFFILIES du L.A.A.S.						250 000,00
CODIGE	SDV	08/11/2005	UMR 8046	Raymonde LECOMTE	Prix photo scientifique dans le cadre de la Fête de la science	500,00
	Total CODIGE					
Comité National de Biochimie - CNB	SDV	24/06/2005	UPR 1983	Mahéa PIETRI	Don 2005	180,00
Total Comité National de Biochimie - CNB						180,00

Nom du donateur (en toutes lettres)	Département ou services concernés	Date de versement	Unité bénéficiaire	Chercheur bénéficiaire	Objet du don	Montant (en € HT)
EMERALD FOUNDATION	SDV	30/12/2004	UMR 6543	Anne-Odile HUEBER	"Molecular Mechanisms of Fas-mediated cell death induced by tumor- specific ether lysophospholipid derivatives"	37 500,00
	Total EMERALD FOUNDATION					37 500,00
EUROGENTEC France	SDV	15/09/05	UMR 6097	Fabrice DUPRAT	Participation financière au séminaire interne des 9 et 10 novembre de l'IPMC	150,00
	Total EUROGENTEC France					150,00
EUROPEAN CYSTIC FIBROSIS SOCIETY	SDV	14/01/2005	UPR 9027	Alain FILLoux	Projet de recherche	3 000,00
	SDV	07/02/2005	UPR 9027	Alain FILLoux	Projet de recherche	7 500,00
	Total EUROPEAN CYSTIC FIBROSIS SOCIETY					10 500,00
EUROPEAN SCIENCE FOUNDATION	SPM	07/06/2005	UMR 6618	Jorge TREDICCE	Organisers of Science Meeting	10 800,00
		21/11/2005	UMR 6618	Dr RESIDORI	Organisers of Science Meeting	2 700,00
	Total EUROPEAN SCIENCE FOUNDATION					13 500,00
Fédération pour la Recherche sur le Cerveau	SDV	24/05/2005	UPR 2197	M. PREAT	FRC Recherche sur le cerveau	15 000,00
	SDV	24/05/2005	UPR 9040	M. BARNIER	FRC Recherche sur le cerveau	15 000,00
	SDV	24/05/2005	UPR 9040	M. RUAT	FRC Recherche sur le cerveau	30 000,00
	SDV	24/05/2005	URA2210	M. REMY	FRC Recherche sur le cerveau	30 000,00
	SDV	22/06/2005	UMR 6545	Françoise HELMBACHER	Subvention de recherche attribuée au lauréat de l'appel d'offres FRC 2004	30 000,00
	SDV	22/06/2005	UMR 6545	Geneviève ROUGON	Subvention de recherche attribuée au lauréat de l'appel d'offres FRC 2004	30 000,00
	SDV	23/06/2005	UMR 6102	Giovanna CHIMINI -Michel PIERRES	Subvention de recherche attribuée au lauréat de l'appel d'offres FRC 2004	30 000,00
	Total Fédération pour la Recherche sur le Cerveau					180 000,00
Fondation de France	SC	14/12/2004	UMR 8601	F. ACHER	Récepteurs métobotropiques du glutamate du groupe III : nouvelles cibles thérapeutiques pour la maladie de Parkinson	182 500,00
	SDV	14/12/2004	UMR 5543	Thomas BORAUD	Caractérisations électrophysiologiques des dyskinesies chez le rat 6-OHDA	7 000,00
	SDV	17/12/2004	UMR 8117	V. FAFEUR	Deuxième tranche/ Projet : "Signalisation de l'HGF/SF dans les cellules épithéliales"	35 000,00

Nom du donateur (en toutes lettres)	Département ou services concernés	Date de versement	Unité bénéficiaire	Chercheur bénéficiaire	Objet du don	Montant (en € HT)
Fondation de France	SDV	06/01/2005	UPR 9079	Marie KORNER	Utilisation des RNAi pour l'étude du rôle de la p100HB, un mutant du gène NF-kB2, dans le développement des hémopathies malignes - Solde	2 000,00
	SDV	07/01/2005	FRE 2593	Michel PUCEAT	Engagement 2003005615 : "Etude préclinique de la thérapie cellulaire de l'insuffisance cardiaque"	13 000,00
	SDV	18/01/2005	UMR 5534	M. BAKLOUTI	Fonction de la protéine 4.1 dans la division mitotique : approche dans les lignées érythroleucémiques et dans les cellules en protéine 4.1R.	4 573,47
	SDV	01/02/2005	UPR 2357	O. VOINNET	Soutien à l'étude "Etude de la contribution du RNA silencing dans l'oncogénèse"	15 000,00
	SDV	08/02/2005	UPR 1142	Joël NARGEOT	Solde subvention 2002005140 / Interactions entre hormones et rythme cardiaque : implications physiopathologiques	2 000,00
	SDV	14/02/2005	UPR 9079	Anne CHAUCHEREAU	PML - RAR et inhibition de la différenciation dans les leucémies Promyélocyaires aiguës : analyse par ARN interférence - 2 ^{ème} versement	18 000,00
	SDV	28/02/2005	UMR 7104	M. GRONEMEYER	Prj : "Mechanistic basis of cancer cell-selec. apoptosis induced by the deathligand TRAIL"	13 000,00
	SDV	03/03/2005	UMR 6156	M. André LE BIVIC	"Neurogenèse et morphogenèse dans le développement et chez l'adulte"	12 220,00
	SDV	10/03/2005	UMR 5534	M. François MORLE	"Modification chromatiniennes induites par la sur-expression du proto-oncogène FLI-1 dans les érythroleucémies	18 000,00
	SDV	14/03/2005	UPR 1142	PASERO Philippe	Subvention 2003012718 : 2 ^{ème} versement "Rôle des hélicases RecQ dans le maintien de l'intégrité des génomes eucaryotes au cours de la réplication"	10 000,00

Nom du donateur (en toutes lettres)	Département ou services concernés	Date de versement	Unité bénéficiaire	Chercheur bénéficiaire	Objet du don	Montant (en € HT)
Fondation de France	SDV	25/04/2005	C71040	E. BORRELLI	Projet : "Influence de la signalisation dépendante des récepteurs dopaminergiques D2 sur le vieillissement neuronal"	55 000,00
	SDV	26/04/2005	UMR 5066	Mme REYNES	Analyse des conditions de réussite des jeunes diplômés	22 000,00
	SDV	09/05/2005	UMR 6545	Serge BIRMAN	"Analyse de facteurs génétiques et environnementaux potentiellement impliqués dans la maladie de Parkinson"	5 000,00
	SDV	27/07/2005	UPR 2197	M. VERNIER	"Mécanismes de différenciation des neurones dopaminergiques mésencéphaliques et leur relation avec la dégénérescence neuronale de la maladie de Parkinson"	35 000,00
	SDV	02/08/2005	UMR 6102	Malek DJABALI	"Induction somatique de réarrangements dans MII restreints à la lignée lymphoïde"	7 622,45
	SDV	16/08/2005	FRE 2593	Pierre ROUX	Subvention 2003012852 : 2 ^{ème} versement "Rôle du suppresseur de tumeurs P53 dans la motilité et l'invasion cellulaire - Application à un modèle de tumorigenèse épithéliale : le cancer du colon"	20 000,00
	SDV	26/09/2005	UMR 5203	Joël NARGEOT	Subvention 2005005376 : 1 ^{er} versement "Les récepteurs cardiaques de la vasopressine : une nouvelle cible dans le traitement de l'insuffisance cardiaque"	38 000,00
	SDV	03/10/2005	UMR 5535	HAHNE Michael	Subvention 2004012770 "Analyse de l'effet régulateur sur les tumeurs d'APRIL, un membre de la famille de TNF (Tumour Necrosis Factor)" : 1 ^{er} versement	15 000,00
	SDV	11/10/2005	UMR 5203	CLAEYSEN	Subvention 2003013915 "Thérapie génique de la maladie de Parkinson : utilisation d'un mutant du récepteur 5-HT4 stimulé uniquement par des ligands synthétiques" : 2 ^{ème} versement	32 000,00

Nom du donateur (en toutes lettres)	Département ou services concernés	Date de versement	Unité bénéficiaire	Chercheur bénéficiaire	Objet du don	Montant (en € HT)
Fondation de France	SDV	11/10/2005	UMR 5535	Martin VILLALBA	Subvention 2002004514 "Etude des voies de signalisation intracellulaires des lymphocytes T : apoptose versus prolifération et cellule normale versus cellule leucémique" : solde	2 000,00
	SDV	11/10/2005	UMR 8526	M. Fabrice SONCIN	Analyse du rôle in vitro et in vivo de la VE-statine, un nouveau ligand spécifiquement exprimé par les cellules endothéliales" Solde	2 000,00
	SDV	07/11/2005	UPR 2169	Filippo ROSSELLI	Projet "A la charnière entre réparation de l'ADN, apoptose et hémopathies malignes : analyse des altérations moléculaires de l'anémie de Fanconi" solde	3 811,22
	SDV	16/11/2005	FRE 2593	Michel PUCEAT	Subvention 2003005615 solde : "Etude préclinique de la thérapie cellulaire de l'insuffisance cardiaque"	2 000,00
	SDV	17/11/2005	UMR 6184	François FERON	"Etudes des anomalies protéiques chez des patients autistes adultes de cellules souches"	25 000,00
	SDV		UMR 6545	Robert KELLY	"Les cardiopathies congénitales et la voie efférente du coeur"	17 000,00
	SDV	30/11/2005	C7104	Philippe KASTNER	"Lymphomes T chez des souris déficientes pour le gène Ikaros"	18 000,00
	SDV	13/12/2005	UMR 6102	Pierre FERRIER	"Contrôles épigénétiques des processus de réarrangement V (D) J et de différenciation des cellules lymphoïdes"	20 000,00
	SDV	29/07/2005	UMR 6543	Pascal THEROND	"Mode d'action de l'oncogène Hedgehog et de son antagoniste, le suppresseur de tumeur patched"	30 000,00
	SDV	15/09/2005	UMR 6543	Pierre LEOPOLD	"Etude des mécanismes cellulaires et humoraux de la croissance"	15 000,00
	SDV	22/03/2005	UMR 7151	M. DE THE	Engagement 98010384	3 811,23
	SDV	01/08/2005	UMR 7151	Mme PIQUE	Etude des modifications post traductionnelles	35 000,00
	SHS	07/01/2005	UMR 8097	M. GRELON	Aide à la recherche "parcours de fin de vie d'une cohorte de retraités de la région parisienne".	15 000,00

Nom du donateur (en toutes lettres)	Département ou services concernés	Date de versement	Unité bénéficiaire	Chercheur bénéficiaire	Objet du don	Montant (en € HT)
Fondation de France	SHS	04/07/2005	UMR 8606	Edy VENEZIANO	Projet "Les savoir-faire pratiques communicatifs et leurs particularités chez les enfants autistes avec langage : consolidation des outils et nouvelles méthodes d'évaluation pragmatique" - 1 ^{er} versement	13 000,00
	SHS	22/07/2005	UMR 8560	Christine BLONDEL	Réalisation d'un site internet consacré à Marie-André Ampère	5 000,00
	Total Fondation de France					768 538,37
Fondation de l'Avenir	SDV	18/02/2005	UPR 9079	Florence CABON	Prix Trophées 2004 (PRIX MFP)	25 000,00
	Total Fondation de l'Avenir					25 000,00
Fondation Française pour la Recherche sur l'Epilepsie (FFRE)	SDV	09/11/2005	UMR 5203	Mireille LERNER-NATOLI	Subvention acquisition vibratome projet "angiogenèse et épilepsie du lobe temporal : quelles conséquences sur l'épilepsie chronique"	15 000,00
	Total Fondation Française pour la Recherche sur l'Epilepsie (FFRE)					15 000,00
Fondation Jérôme LEJEUNE	SDV	05/01/2005	UPR 1142	Albertina DE SARIO	Programme "syndromes du désordre de la chromatine : épigénétique et gènes juxtacentromériques chez des patients atteints d'ICF (Immunodéficience, Centromeric instability, Facial abnormalities)"	7 500,00
	SDV	05/01/2005	UPR 1142	Gérard ROIZES	Programme "ADN alpha satellite et non disjonction de chromosome 21"	10 000,00
	SDV	18/01/2005	UPR 1142	Jérôme BUARD	Programme "typage de marqueurs et trisomie 21"	25 000,00
	Total Fondation Jérôme LEJEUNE					42 500,00
FONDATION MAAF ASSURANCES	SDV	26/09/2005	UMR 6152	Pierre MALLET	"Projet WAD"	6 000,00
	Total FONDATION MAAF ASSURANCES					6 000,00
Fondation NRJ-Institut de France	SDV	10/02/2005	UMR 5169	Mme RAMPON	Physiopathologie de la mémoire	27 500,00
	SDV	02/08/2005	UMR 6196	Laurent VINAY	Acquisition de matériels pour le projet sur le développement et le dysfonctionnement du réseau locomoteur	25 000,00
	SDV	12/08/2005	UMR 6149	Jacques Olivier COQ	"Infirmités motrices d'origine cérébrale et réhabilitation fonctionnelle : approche expérimentale chez le rat"	25 000,00
	SDV	25/07/2005	UMR 7102	LEGENDRE	Achat de matériel	20 000,00
	SDV	25/07/2005	UMR 7102	LERESCHE	Achat de matériel	25 000,00
	SDV	25/07/2005	UMR 8541	BERTOLOTI	Achat de matériel	25 000,00
	Total Fondation NRJ-Institut de France					147 500,00

Nom du donateur (en toutes lettres)	Département ou services concernés	Date de versement	Unité bénéficiaire	Chercheur bénéficiaire	Objet du don	Montant (en € HT)
Fondation pour la Recherche Médicale	SC	02/09/2005	UPR 4301	Rachid RAHMOUNI	Développement d'un crible génétique pour rechercher dans des extraithèques des molécules actives dont la cible pharmacologique est un complexe ARN protéine : application à la recherche d'inhibiteurs de la télomérase	8 000,00
	SC	02/09/2005	UPR 4301	Annie-Claude ROCHE	Glycopeptides dérivés d'antigènes tumoraux pour le ciblage des cellules dendritiques et le développement d'un vaccin cellulaire pour une thérapie antitumorale	14 950,00
	SC	02/09/2005	UPR 4301	Gérard GUILLAUMET	Achat d'un spectromètre de Résonance Magnétique Nucléaire (400 MHz)	15 000,00
	SDV	07/01/2005	UMR 6543	Robert ARKOWITZ	"Régulation de la croissance par les facteurs d'échange GDP/ GTPase de type RHO cdc42p"	10 000,00
	SDV	11/01/2005	UPR 2580	Emmanuel BOURINET	Rôle des canaux calciques de type-T dans la physiopathologie de la douleur	10 000,00
	SDV	14/01/2005	UMR -5547	Mme SOULA	Recherche médicale	25 000,00
	SDV	24/01/2005	UMR 5095	Lionnel MINVIELLE	Polyadénylation des ARN messagers euraryotes	10 000,00
	SDV	27/01/2005	UMR 5203	Philippe JAY	Implantation d'une nouvelle équipe : "Transition prolifération - différenciation : rôle des facteurs de transcription à domaine HMG (Tcfs et Sox) et de PKCa dans l'épithélium intestinal"	44 265,00
	SDV	27/01/2005	UMR 5535	Daniel FISHER	Implantation d'une nouvelle équipe : "Le cycle cellulaire : les CDKs révisitées"	37 945,00
	SDV	09/02/2005	UMR 6545	Françoise HELMBACHER	"Mécanismes de signalisation à distance pour propager des identités neuronales dans le système nerveux"	75 000,00
	SDV	10/02/2005	FRE 2720	Barbara BARDONI	"Génétique moléculaire des retards mentaux"	45 735,00
	SDV	10/02/2005	UPR 2197	M. PREAT	Projet de recherche "Analyse de la mémoire associative chez la drosophile et développement de modèles de pathologies de la cognition"	45 735,00

Nom du donateur (en toutes lettres)	Département ou services concernés	Date de versement	Unité bénéficiaire	Chercheur bénéficiaire	Objet du don	Montant (en € HT)
Fondation pour la Recherche Médicale	SDV	18/02/2005	UMR 5535	Solange DESAGHER	Libéralité INE20041102493 "Etude fonctionnelle de nouvelles protéines impliquées dans l'apoptose neuronale : rôle de TRIM17 et du protéasome"	45 735,00
	SDV	28/02/2005	UMR 8104	Axel KAHN	Subvention pour l'achat d'un équipement en analyse génétique	45 734,00
	SDV				Subvention pour l'achat d'un équipement dans le domaine de l'analyse des protéines	40 197,53
	SDV	04/03/2005	UPR 2167	M. MONTAGNE	Achat d'équipement	45 717,00
	SDV	11/04/2005	UMR 6102	Bernard MALISSEN	"Nouveaux modèles animaux de pathologies allergiques"	15 000,00
	SDV	02/05/2005	UMR 5015	M. Jean-Claude DREHER	Combinaison des approches d'imagerie cérébrale et de génétique moléculaire pour l'étude du système de récompense dans les troubles schizophréniques	23 296,00
	SDV	19/05/2005	FR 2723	Françoise MOOS	Fonctionnement	39 000,00
	SDV	06/06/2005	C71000	M. KEDINGER	Prix scientifique Raymond ROSEN	27 000,00
	SDV	13/06/2005	C71000	C. NEBIGIL- DESAUBRY	EG-VEGF et cœur : rôle récepteur et identification de drogues	44 640,00
	SDV	14/06/2005	A90220	E. LEVASHINA	Aide à l'installation d'un laboratoire	15 245,00
	SDV	05/07/2005	UMR 8619	M. DANIEL	Recherche médicale	45 242,00
	SDV	28/07/2005	UMR 5161	Pierre JALINOT	Projet de recherche fondamentale, médicale et de recherche en santé publique des sciences de la vie et de la santé.	10 000,00
	SDV	02/08/2005	UMR 6097	Pierre CHARDIN	Recherche fondamentale, médicale en santé publique	10 000,00
	SDV	08/09/2005	UMR 5539	DUBREMETZ	Travaux de recherche	10 000,00
	SDV	29/09/2005	UMR 8117	M. David BERNARD	Aide à la recherche médicale	36 000,00
	SDV	20/10/2005	A9021	Fanny MONNEAUX	FRM - Soutien aux travaux de recherches	6 000,00
	SDV	20/10/2005	C7175	Canan NEBIGIL	FRM - Soutien aux travaux de recherches	6 000,00
	SDV	01/12/2005	UMR 7519	MICHEL B	FRM - Soutien aux travaux de recherches	6 000,00
SDV	19/12/2005	UPR 1983	Christophe THIRIET	Cofinancement d'équipement - projet "implantation fonctions des histones dans les activités de la chromatine in vivo d'une nouvelle équipe"	45 735,00	

Nom du donateur (en toutes lettres)	Département ou services concernés	Date de versement	Unité bénéficiaire	Chercheur bénéficiaire	Objet du don	Montant (en € HT)
Fondation pour la Recherche Médicale	SDV	05/11/2004	UMR 6097	Enzo LALLI	"Mécanismes moléculaires impliqués dans la régulation de la biosynthèse des hormones stéroïdes et la détermination du sexe chez les mammifères"	45 438,00
	SDV	17/01/2005	UMR 7102	M. LAMBOLEZ	Achat d'Equipements (07950)	45 516,00
	SDV	17/01/2005	UMR 7157	Mme NOBLE	Potentialisation de l'activité des opioïdes endogènes	15 000,00
	SDV	17/01/2005	UMR 7592	M. GALLI	Achat d'Equipements (07950)	45 434,00
	SDV	06/05/2005	UPR 2167	M. BARRE	"Importance du système de résolution des dimères de chromosome Xer pour la virulence et la pathogénicité des bactéries"	45 160,00
	SDV	21/12/2005	UMR 8118	David DIGREGORIO	Subvention pour l'achat d'un microscope confocal	37 625,42
	SHS	28/02/2005	UMR 8104	Axel KAHN	Subvention de la Fondation pour la Recherche Médicale pour l'implantation d'une nouvelle équipe	5 416,47
	SHS	08/08/2005	UMR 5145	Evelyne HEYER	Achat d'équipements de laboratoires	45 735,00
	Total Fondation pour la Recherche Médicale					
FRAXA Foundation	SDV	27/09/ 2005	FRE 2720	Barbara BARDONI	Composition and dynamics of FMRP - containing ribonucleoprotein complexes	24 600,00
	Total FRAXA Foundation					
G.E.R.C.C.	SDV	16/06/2005	C75180	M. MASSON- PEVET	Prj : "Plasticité cérébrale pendant le cycle d'hibernation"	10 000,00
	Total G.E.R.C.C.					
HOWARD HUGHES INSTITUT	SDV	23/09/2005	A9022	E. LEVASHINA	Soutien aux travaux de recherches	72 607,95
	Total HOWARD HUGHES INSTITUT					
HUMAN FRONTIER SCIENCE PROGRAM	SDV	26/01/2005	UPR 1142	Giacomo CAVALLI	Projet RGY0020/2003 : Role of nuclear organization and Polycoin transcriptional and post transcriptional gene silencing	96 206,00
	SDV	15/06/2005	UPR 1142	Monsef BENKIRANE	Subvention "Exploring HIV-1 Tat function by single-molecule imaging and molecular dynamics simulation" - 3 ^{ème} versement	49 183,00
	SDV	01/12/2005	UPR 1142	Giacomo CAVALLI	Projet RGY0020/2003- C301 : 3 ^{ème} année de réalisation : "Role of nuclear organization and Polycoin transcriptional and post transcriptional gene silencing"	106 112,75
	Total HUMAN FRONTIER SCIENCE PROGRAM					

Nom du donateur (en toutes lettres)	Département ou services concernés	Date de versement	Unité bénéficiaire	Chercheur bénéficiaire	Objet du don	Montant (en € HT)
ILM AGENCEMENTS	MOYENS COMMUNS	13/07/2005	Z10100	P. PIERI	Inauguration du Chronobiotron	300,00
						Total ILM AGENCEMENTS
Institut de France	SDU	05/09/2005	UMR 5571	Mme LAGRANGE	Prix de reconnaissance des travaux et ceux de l'équipe de Mme LAGRANGE	100 000,00
	SDU	14/11/2005	C7517	Francois CHABAUX	Soutien aux travaux de recherches	100 000,00
Institut de France	SDV	04/07/2005	G2354	J.L. SOUCIET	Prj. : "Annotation de génome de levure par analyse bioinformatique et pour l'acquisition d'un thermocycler"	9 600,00
	SDV	02/08/2005	A23560	F. PFRIEGER	Prj. : "Role of glia-derived cholesterol during central nervous system development"	25 000,00
	Total Institut de France					234 600,00
LEICA MICROSYSTEMES SAS	SDV	07/11/ 2005	UMR 6097	Fabrice DUPRAT	Participation financière au séminaire interne des 9 et 10 novembre de l'IPMC	350,00
						Total LEICA MICROSYSTEMES SAS
Ligue Nationale Contre le Cancer	SC	23/12/2004	UPR 4301	Hélène BENEDETTI Bertrand CASTAING Agnès DELMAS	Recherche sur le cancer	59 250,00
	SC	06/01/2005	UPR 4301	Rachid RAHMOUNI	Recherche sur le cancer	19 600,00
	SC	07/01/2005	UMR 6514	M. J.P. GESSSON	Conception, synthèse et évaluation d'inhibiteurs d'histone désacétylases	17 500,00
	SC	04/03/2005	UMR 5153	Carine GIOVANNANGELI	Projet : "Modifications dirigées sur l'ADN et conséquences cellulaires - Vers de nouvelles molécules anti-tumorales." 1 ^{er} versement	36 000,00
	SC	15/03/2005	FRE 2766	M. Thierry BESSON	Hétérocycliques d'origine marine et leurs dérivés, modulateurs de kinases impliquées dans l'apoptose ; synthèse et pré-évaluation biologique	10 000,00
	SC	15/03/2005	UMR 7033	M. BRAULT	Subvention 1 ^{er} versement	19 500,00
	SC	04/04/2005	FRE 2766	M. Thierry BESSON	Hétérocycliques d'origine marine et leurs dérivés, modulateurs de kinases impliquées dans l'apoptose ; synthèse et pré-évaluation biologique	10 000,00
	SC	16/06/2005	FRE 2718	Mme GARBAY	Financement équipe de recherche labellisée en 2003 et reconduit pour 2005	48 000,00
	SC	29/06/2005	UMR 8525	M. Guy LIPPENS	NMR studies of the neuronal Tau protein/ 2 ^{ème} versement	10 000,00

Nom du donateur (en toutes lettres)	Département ou services concernés	Date de versement	Unité bénéficiaire	Chercheur bénéficiaire	Objet du don	Montant (en € HT)
Ligue Nationale Contre le Cancer	SC	04/07/2005	UMR 5153	Carine GIOVANNAGELI	Projet "Modifications dirigées sur l'ADN et conséquences cellulaires - Vers de nouvelles molécules anti- tumorales" - solde	24 000,00
	SC	30/08/2005	UMR 8525	Guy LIPPENS	NMR studies of the neuronal Tau protein/ 2 ^{ème} versement	10 000,00
	SC	06/12/2004	UMR 6510	Gilles ALCARAZ	Projet "Les arylpyrrolalkylcarbinols: agents antimitotiques et cancer"	3 750,00
	SC	07/12/2004	UPR 4301	M. Daniel LOKER	Régulation de l'expression des gènes par les complexes chromatiniens impliquant la protéine DSP13	10 000,00
	SC	06/07/2005	UMR 7033	BRAULT	Subvention 2 ^{ème} versement	19 500,00
	SC	13/10/2005	FRE 2718	Mme GARBAY	Financement équipe de recherche labellisée en 2003 et reconduit pour 2005	32 000,00
	SDV	21/03/2003	UMR 5161	Mme Karine MONIER	Rôle de l'hétérochromatine dans l'instabilité chromosomique	18 000,00
	SDV	15/12/2004	UMR 6101	Michel COGNE	Différenciation terminale de la lignée lymphoïde B et tumorigenèse	51 000,00
	SDV	27/12/2004	UMR 7150	Julia MORALES	Complexe EF1, traduction et cycle cellulaire	7 000,00
	SDV	27/12/2004	UMR 7150	Laurent MEIJER	Caractérisation et optimisation des propriétés anti- tumorales d'une famille d'inhibiteur de protéines kinases, les aloisines	6 000,00
	SDV	27/12/2004		Patrick CORMIER	Etude des 9 Nek, une sérine, thréonine kinase de la famille Nek, impliquée dans la régularisation du cycle cellulaire	7 000,00
	SDV	27/12/2004	UMR 7150	Odile MULNER- LORILLON	Analyse des niveaux de contrôle de l'expression des partenaires du facteur elf 4 et étude fonctionnelle de la traduction dépendante de la coiffe 7 gtp au cours du développement précoce de l'embryon d'oursin et de la division cellulaire	7 000,00
	SDV	07/01/2005	UMR 5169	M. FRANCES	Recherche sur le cancer	6 740,00
SDV	18/01/2005	UMR 5086	M. BAGGETTO	Modulation multi- génique du phénotype de multi-chimiorésistance des cancers par thérapie transcriptionnelle	27 000,00	

Nom du donateur (en toutes lettres)	Département ou services concernés	Date de versement	Unité bénéficiaire	Chercheur bénéficiaire	Objet du don	Montant (en € HT)
Ligue Nationale Contre le Cancer	SDV	18/01/2005	UMR 5086	Mme ROUSSELLE	Production d'anticorps monoclonaux et sélection par ciblage haut débit de molécules destinées à stopper l'invasion tumorale	18 000,00
	SDV	18/01/2005	UMR 5161	Mme FOUREL	Dysfonctionnement épigénétiques dans le développement de la leucémie lymphoïde chronique B(B-CLL)	20 000,00
	SDV	18/01/2005	UMR 5201	Mme MAZOYER	Analyse fonctionnelle de deux mutations introduisant un cordon stop prématuré dans le gène BRCA1	15 000,00
	SDV	28/01/2005	UMR 5543	Chrit MOONEN	IRM interventionnelle : les thérapies guidées par IRM	36 000,00
	SDV	07/02/2005	UMR 6187	M. Marc MESNIL	Rôle des jonctions communicantes dans la suppression tumorale	2 667,00
	SDV	09/02/2005	UMR 6061	Jean MOSSER	"Analyse transcriptomique d'une série de glioblastome par puce pangénomique d'un montant de 18 000 €" (versement de 50% en février)	9 000,00
	SDV	09/02/2005	UMR 6061	Marie- Dominique GALIBERT- ANNE	"Projet de recherche sur la Mélanone" d'un montant de 20000 € (1 ^{er} versement)	5 000,00
	SDV	09/02/2005	UMR 6061	Virginie GANDEMER	"Evaluation de nouveaux marqueurs pronostiques et recherche de cibles thérapeutiques dans le cancer du rein de l'adulte" d'un montant de 400 000 € (1 ^{er} versement)	20 000,00
	SDV	10/02/2005	UMR 5160	Pascale COHEN	Aide pour travaux de recherche "Approche moléculaire de la résistance au Tades cellules du cancer du sein"	9 000,00
	SDV	15/02/2005	UMR 7151	M. DE THE	Subvention 2004 (3 ^{ème} vers.)	8 805,00
	SDV	17/02/2005	UMR 6102	M. Philippe PIERRE	"Régulation de l'apprêtement des antigènes et conséquences sur la présentation restreinte par le CMH I dans les cellules dendritiques"	30 000,00
	SDV	17/02/2005	UMR 6102	M. Eric VIVIER	"Immunité Inée, cellules NK et surveillance anti- tumorale"	48 000,00

Nom du donateur (en toutes lettres)	Département ou services concernés	Date de versement	Unité bénéficiaire	Chercheur bénéficiaire	Objet du don	Montant (en € HT)
Ligue Nationale Contre le Cancer	SDV	17/02/2005	UMR 6156	M. André LE BIVIC	"Rôle du complexe Crumbs dans l'architecture et le contrôle de la prolifération des cellules épithéliales"	44 400,00
	SDV	17/02/2005	UPR 9027	M. Vincent GELI	"Dynamique et dysfonctionnement de la chromatine télomérique. Signalisation de la sénescence répllicative"	57 000,00
	SDV	18/02/2005	UMR 217	M. LOPEZ	Projet de recherche "Régulation de la réparation des cassures double chaînes chez les mammifères : Impact du cycle cellulaire, de l'apoptose et de la transduction de signal sur la compétition recombinaison homologue versus recombinaison non- homologue"	27 000,00
	SDV	18/02/2005	UPR 2167	M. SERAPHIN	Projet de recherche "Mécanismes et dérégulations du contrôle post-transcriptionnel de l'expression des gènes lors de la dégradation des ARNs messagers"	25 800,00
	SDV	18/02/2005	UPR 9063	Mme CARLIER	Projet de recherche "Bases moléculaires de la motilité cellulaire"	36 000,00
	SDV	21/02/2005	UPR 1142	Brigitte BOIZET- BONHOURS	Don projet "expression estrogéno-dépendante du facteur testiculaire SOX9 dans le cancer de l'ovaire"	10 000,00
	SDV	22/02/2005	FRE 2593	Thierry LORCA	Don concernant le projet "Etude des régulateurs de la division cellulaire et de ses mécanismes de surveillance (checkpoints) dans les ovocytes de xénopes et les cellules de mammifères" 1 ^{er} versement : 60%	69 000,00
	SDV	22/02/2005	UMR 5535	Rémy BORDONNE	Don concernant le projet "Etude des relations fonctionnelles entre biogénèse des RNPs et production de Cajal bodies dans les cellules humaines" 1 ^{er} versement : 60%	54 000,00

Nom du donateur (en toutes lettres)	Département ou services concernés	Date de versement	Unité bénéficiaire	Chercheur bénéficiaire	Objet du don	Montant (en € HT)
Ligue Nationale Contre le Cancer	SDV	22/02/2005		Marc PIECHACZYK	Don concernant le projet "Le complexe transcriptionnel AP-1 : régulation/activité dans les cellules normales et cancéreuses et implication dans le contrôle de la réponse immunitaire" 1 ^{er} versement : 60%	72 000,00
	SDV	22/02/2005		Claude SARDET	Don concernant le projet "Etude des contrôles transcriptionnels responsables de l'expression coordonnée et périodique des régulateurs du cycle cellulaire. Etude de l'altération de ces contrôles dans les cellules cancéreuses" 1 ^{er} versement : 60%	58 800,00
	SDV	22/02/2005	UMR 7151	M. DE THE	Leucémie Aigue promyélocytaire	90 000,00
	SDV	22/02/2005	UPR 1142	Marcel MECHALI	Don concernant le projet "Les origines de réplication et facteurs associés : rôle dans les équilibres prolifération différenciation et leur rupture" 1 ^{er} versement : 60%	52 200,00
	SDV	23/02/2005	FRE 2593	Janke CARSTEN	Don projet "Does polyglutamylation regulate cell cycle progression?"	10 000,00
	SDV	23/02/2005	UMR 8541	M. HYRIEN	Subvention 2003 R03/75- 111 (4 ^{ème} versement)	3 500,00
	SDV	01/03/2005	UMR 5535	Valérie PINET	Don projet "Impact des cellules tumorales mammaires et pulmonaires sur la physiologie des cellules présentant l'antigène dans le site tumoral"	8 000,00
	SDV	01/03/2005	UMR 7104	M. EGLY	Prj : "Mécanismes d'élimination des lésions de l'ADN induites par les agents génotoxiques à l'origine de différents cancers	84 000,00
	SDV	01/03/2005	UMR 7104	M. SASSANE CORSI	Prj : "Voies de signalisation et structure de la chromatine : l'épigénétique du cancer"	60 000,00
	SDV	01/03/2005	UMR 7104	M. WASYKYK	Prj : "Identification de cibles thérapeutiques et biomarqueurs à partir de la caractérisation fonctionnelle de gènes"	62 400,00

Nom du donateur (en toutes lettres)	Département ou services concernés	Date de versement	Unité bénéficiaire	Chercheur bénéficiaire	Objet du don	Montant (en € HT)
Ligue Nationale Contre le Cancer	SDV	02/03/2005	FRE 2870	M. Patrick MEHLEN	Les récepteurs à dépendance : des régulateurs de l'échappement tumoral via l'induction de l'apoptose	120 000,00
	SDV	02/03/2005	UMR 6061	Claude PRIGENT	"Etude des protéines kinases auroras et MARKs. Recherche de nouvelles protéines kinases mitotiques, implications dans l'oncogenèse"	54 900,00
	SDV	02/03/2005	UMR 5161	M. Eric GILSON	Régulations télomériques et épigénétiques : de la cellule normale à la cellule cancéreuse	120 000,00
	SDV	02/03/2005	UMR 5201	M. Marc BILLAUD	Etude des bases biologiques des polyposes familiales non adénomateuses	82 800,00
	SDV	02/03/2005	UMR 5534	M. François MORLE	Exploration des multiples fonctions et modes d'action du proto- oncogène fli-1 dans le contrôle de l'hématopoïse normale et la leucémogenèse	54 000,00
	SDV	02/03/2005	UMR 5534	M. Guy MOUCHIROUD	Contrôle de la balance entre prolifération et différenciation dans les progéniteurs myéloïdes en réponse au M-CSF	70 000,00
	SDV	04/03/2005	UMR 8122	Thierry HEIDMANN	Rétrovirus endogènes et oncogenèse : caractérisation des gènes effecteurs, mécanismes de l'oncogenèse, stratégies thérapeutiques - 1 ^{er} versement	54 000,00
	SDV	04/03/2005	UMR 8125	Guido KROEMER	Régulation de l'apoptose dans les cellules cancéreuses. Une approche intégrée. 1 ^{er} versement	72 000,00
	SDV	04/03/2005	UPR 2169	Alain SARASIN	Enfants XP Xéroderma Pigmentosum	10 000,00
	SDV	08/03/2005	UMR 5543	Hugues LOISEAU	Fonctionnement	8 500,00
	SDV	09/03/2005	UMR 5160	Marguerite DEL RIO	Don projet "Mécanisme de résistance à l'irinotécan dans le cancer colorectal : implication de la voie EGF?"	10 000,00
	SDV	09/03/2005	UMR 6187	M. Nicolas BOURMEYSTER	Rôle des petites protéines G de la famille Rho dans la signalisation induite par Bcr-Abi	6 666,00

Nom du donateur (en toutes lettres)	Département ou services concernés	Date de versement	Unité bénéficiaire	Chercheur bénéficiaire	Objet du don	Montant (en € HT)
Ligue Nationale Contre le Cancer	SDV	10/03/2005	UMR 8526	Dominique LEPRINCE	Obtention d'anticorps monoclonaux dirigés contre le produit du gène suppresseur de tumeurs HIC1 (Hypermethylated in Cancer).	10 542,00
	SDV	10/03/2005	UMR 8526	Martine DUTERQUE	Recherche des gènes cibles des protéines Erg, facteurs de transcription de la famille Ets, régulés ou non en synergie avec le complexe AP1	20 000,00
	SDV	10/03/2005	UMR 8576	Tony LEFEBVRE	Localisation et rôle des modifications post- traductionnelles du suppresseur de tumeurs HIC1 (Hypermethylated in cancer-1)	15 000,00
	SDV	14/03/2005	UMR 6185	Mme Edwige PETIT	Projet de recherche : "Les progéniteurs endothéliaux : un outil de thérapie génique pour le traitement des glioblastomes."	1 500,00
	SDV	15/03/2005	UMR 6187	M. Nicolas BOURMEYSTER	La leucémie Myéloïde Chronique : rôle des petites protéines G de la famille Rho dans la signalisation induite par Bcr-Abi	9 000,00
	SDV	15/03/2005	UPR 1142	Thérèse COMMES	Appel d'offres 2004 163/ 2004 : "étude de la différenciation des cellules myélomonocytaires en présence d'inducteurs physiologiques"	3 000,00
	SDV	17/03/2005	UMR 5201	M. Chang ZHANG	Exploration et caractérisation des modèles tumoraux de souris Knock-out pour le gène de prédisposition aux néoplasies endocriniennes multiples de type I (NEM1).	10 000,00
	SDV	17/03/2005	UMR 5201	Mme Sylvie MAZOYER	Le mécanisme des transcrits porteurs de codons stop prématurés présente-t-il des variations d'efficacité inter-tissulaires ?	15 000,00
	SDV	17/03/2005	UMR 5534	M. Olivier GANDRILLON	Recherche des gènes ciblés de l'oncogène v- erbA par une approche transcriptomique	15 000,00
	SDV	17/03/2005	UMR 5534	Mme SIMONNET	Cancers du rein et phosphorylations oxydatives. Recherche de cibles thérapeutiques contre les tumeurs résistantes aux anti- mitotiques.	20 000,00

Nom du donateur (en toutes lettres)	Département ou services concernés	Date de versement	Unité bénéficiaire	Chercheur bénéficiaire	Objet du don	Montant (en € HT)
Ligue Nationale Contre le Cancer	SDV	18/03/2005	UMR 5086	Mme C. REYNAUD	Rôles et régulation du suppresseur de tumeur LOX dans les cancers épithéliaux	15 000,00
	SDV	18/03/2005	UMR 5086	Mme E P. ROUSSELL	Production d'anticorps monoclonaux et sélection par criblage haut débit de molécules destinées à stopper l'invasion tumorale	18 000,00
	SDV	21/03/2005	UMR 8121	M. Michel PERRICAUDET	Projet recherche IDF subvention 2005	15 000,00
	SDV	21/03/2005	UMR 5161	Mme Geneviève FOUREL	Dysfonctionnement épigénétique dans le développement de la leucémie lymphoïde chronique B (B-CLL).	12 000,00
	SDV	30/03/2005	UMR 5160	Pascale COHEN	Don projet "Dissection moléculaire des évènements associés au phénotype de résistance à l'OH-Tadans le cancer du sein hormono-dépendant"	8 000,00
	SDV	04/04/2005	UMR 6061	Claude PRIGENT	Etude "Etudes des protéines kinases"	36 600,00
	SDV	05/04/2005	UMR 7592	M. François POIRIER	2 ^{ème} versement R04/75-128	3 550,00
	SDV	05/04/2005	UMR 7592	Mme Michèle REBOUD	2 ^{ème} versement R04/75-106	1 378,00
	SDV	05/04/2005	UPR 9079	Annick HAREL-BELLAN	Thème : contrôle de la transition G1/S et chromatine - 1 ^{er} versement	72 000,00
	SDV	11/04/2005	UMR 8527	M. Jean COLL	Etudes des propriétés transformantes liées à la signalisation de la protéine LMP1 du virus d'Epstein-Barr (EBV) dans deux modèles cellulaires de pathologies tumorales humaines associées à ce virus.	10 000,00
	SDV	13/04/2005	UMR 5160	Thierry CHARDES	Projet "Evaluation de l'effet immunothérapeutique de l'anticorps recombinant humanisé anti-CD4 13B8,2 dans les hémopathies malignes CD4"	12 000,00
	SDV	15/04/2005	A23570	O. VOINNET	Soutien aux travaux de recherches	14 726,00
	SDV	15/04/2005	A90030	MENISSIER-DE MURCIA	Projet : "PARP-1 et PARP-2 des protéines multifonctionnelles qui surveillent l'intégrité du génome"	15 000,00
	SDV	15/04/2005	A90210	S. FOURNEL	Projet : "Utilisation de mimes fonctionnels de CD40L en immunothérapie des cancers 3"	20 000,00

Nom du donateur (en toutes lettres)	Département ou services concernés	Date de versement	Unité bénéficiaire	Chercheur bénéficiaire	Objet du don	Montant (en € HT)
Ligue Nationale Contre le Cancer	SDV	15/04/2005	C70340	Ch. BRONNER	Projet : "Etude de la régulation épigénétique du gène codant pour le facteur angiogénique VEGF"	15 000,00
	SDV	15/04/2005	C70340	M. DONTENWILL	Soutien aux travaux de recherches	10 000,00
	SDV	15/04/2005	C71000	B. CHATTON	Projet : "Etude des modifications post- traductionnelles du facteur de transcription ATF7"	15 000,00
	SDV	15/04/2005	C71000	ORFANOUDAKIS	Soutien aux travaux de recherches	20 000,00
	SDV	15/04/2005	C71040	E. GEORGES- LABOUESSE	Projet : "Les récepteurs intégrines : signalisation et fonctions chez la souris"	15 000,00
	SDV	15/04/2005	C71040	I. DAVIDSON	Projet : "Fonction de la sous-unité TAF4 du facteur de transcription TFIID dans la différenciation"	20 000,00
	SDV	15/04/2005	C71040	M. C. RIO	Soutien aux travaux de recherches	30 000,00
	SDV	15/04/2005	C75140	L. LEBEAU	Projet : " Mise au point de nouvelles formulation liposomiales contenant des agents antitumoraux"	12 213,00
	SDV	21/04/2005	FRE 2593	Philippe FORT	Equipes labéllisées LA LIGUE 2003 Reconstruction 2005 : 3 ^{ème} année : 60% 1 ^{er} versement "GTPases Rho et oncogénèse : voies de signalisation et fonctions physiologiques"	72 000,00
	SDV	26/04/2005	UMR 8126	Pierre BUSSON	Subvention 2005	15 000,00
	SDV	29/04/2005	UMR 8527	Véronique PANCRE	"Définition du statut immunitaire au sein des hépatocarcinomes induits par le virus de l'hépatite C et implication de sous-populations lymphocytaires T régulatrices dans la progression de la tumeur hépatique"	20 000,00
	SDV	03/05/2005	UMR 7151	Mme LAVAU	1 ^{er} versement LNCC	24 944,00
	SDV	16/05/2005	UMR 8117	Véronique FAFEUR	"Capacités apoptotiques originales du récepteur Tyrosine kinase MET"	40 000,00
	SDV	16/05/2005	UMR 8526	Virginie MATTOT	"Fonctions spécifiques des isoformes du VEGF au cours du développement vasculaire"	50 411,00

Nom du donateur (en toutes lettres)	Département ou services concernés	Date de versement	Unité bénéficiaire	Chercheur bénéficiaire	Objet du don	Montant (en € HT)
Ligue Nationale Contre le Cancer	SDV	16/05/2005	UMR 8527	Claude AURIAULT	"Stratégie de vaccination peptidique dirigée contre les antigènes de latence de type II du virus d'Epstein-barr (EBV) dans une perspective de traitement des tumeurs associées à l'EBV"	22 500,00
	SDV	30/05/2005	UMR 7592	M. GRANGE	Subvention pour le projet "mémoire épigénétique et oncogenèse : mécanisme de déméthylation de l'ADN"	15 000,00
	SDV	07/06/2005	UPR 9045	Mounira CHELBI-ALIX	Subvention 2005	25 000,00
	SDV	07/06/2005	UPR 9079	Vasily OGRYZKO	Subvention 2005	25 000,00
	SDV	10/06/2005	UMR 5161	M. Michel CHARBONNEAU	Signalisation et réparation des dommages télomériques	10 000,00
	SDV	16/06/2005	UMR 8104	Ralph JOCKERS	Versement de libéralité STE LNCC JOCKERS/75- 102	1 769,00
	SDV	16/06/2005	UMR 8104	Clara NAHMIAS	Versement de libéralité STE LNCC R04/75-61 NAHMIAS	6 549,00
	SDV	16/06/2005	UMR 8104	Dr Maria-Grazia CATELLI	Subvention pour le projet : "Etude du phénotype des tumeurs corticotropes hypophysaires (maladie de cushing)	8 000,00
	SDV	16/06/2005	UPR 2228	Dr Ahmet CIVAS	Annule le versement de libéralités STE LNCC/75- 81 CIVAS (3772 €)	0,00
	SDV	21/06/2005	UMR 7134	M. DOUCET	Projet "Spécificité cellulaire de l'expression génétique dans les cancers rénaux : rôle des ARN antisens naturels" (07950)	25 163,00
	SDV	24/06/2005	UMR 6543	Jacques POUYSSÉGUR	"Hypoxie et angiogenèse tumorale, signalisation régulation et génétique des senseurs d'oxygène" 2 ^{ème} année	44 000,00
	SDV	27/06/2005	C5543	MOONEN	Fonctionnement	24 000,00
	SDV	27/06/2005	UMR 217	M. LOPEZ	"Régulation de la réparation des cassures double chaînes chez les mammifères"	18 000,00
	SDV	27/06/2005	UMR 6101	COGNE	Fonctionnement	34 000,00
	SDV	27/06/2005	UPR 2167	M. SERAPHIN	"Mécanismes et dérégulations du contrôle post-transcriptionnel de l'expression des gènes lors de la dégradation des ARNs messagers"	17 200,00
	SDV	27/06/2005	UPR 9063	Mme CARLIER	"Bases moléculaires de la motilité cellulaire"	24 000,00
	SDV	28/06/2005	UMR 5088	M. DUCOMMUN	Recherche sur le cancer	40 000,00
	SDV	28/06/2005	UMR 5089	M. GIRARD	Recherche sur le cancer	48 000,00

Nom du donateur (en toutes lettres)	Département ou services concernés	Date de versement	Unité bénéficiaire	Chercheur bénéficiaire	Objet du don	Montant (en € HT)
Ligue Nationale Contre le Cancer	SDV	28/06/2005	UMR 5089	M. HOFFMAN	Recherche sur le cancer	32 000,00
	SDV	28/06/2005	UMR 5089	M. SALLES	Recherche sur le cancer	28 000,00
	SDV	28/06/2005	UMR 5099	Mme FERRER	Recherche sur le cancer	24 000,00
	SDV	28/06/2005	UMR 5099	M. KISS	Recherche sur le cancer	32 000,00
	SDV	28/06/2005	UMR 5099	M. TROUCHE	Recherche sur le cancer	37 200,00
	SDV	01/07/2005	C71040	B. WASYLIK	Prj : "Identification de cibles thérapeutiques et biomarqueurs"	41 600,00
	SDV	01/07/2005	C71040	JM. EGLY	Prj : "Mécanismes d'élimination des lésions de l'ADN"	56 000,00
	SDV	01/07/2005	C71040	P. SASSONE- CORSI	Prj : "Voies de signalisations et structure de la chromatine"	40 000,00
	SDV	01/07/2005	UMR 8526	Mme Virginie MATTOT	Fonctions spécifiques des isoformes du VEGF au cours du développement vasculaire	20 000,00
	SDV	01/07/2005	UMR 8542	SCHWEISGUTH	Projet Inhibition de la signalisation Delta-Notch	2 017,00
	SDV	01/07/2005	UPR 7151	Hugues DE THE	Projet Leucémie aigue promyélocytaire et corps nucléaires	60 000,00
	SDV	04/07/2005	UMR 8122	Thierry HEIDMANN	Projet : "Rétrovirus endogènes et oncogenèse : caractérisation des gènes effecteurs, mécanismes de l'oncogenèse, stratégies thérapeutiques" - solde	36 000,00
	SDV	04/07/2005	UMR 8125	Guido KROEMER	Projet : Régulation de l'apoptose dans les cellules cancéreuses. Une approche intégrée" - solde	48 000,00
	SDV	05/07/2005	FRE 2593	Janke CARSTEN	Don projet "Does polyglutamylation regulate cell cycle progression?" : complément	5 000,00
	SDV	05/07/2005	FRE 2593	Philippe FORT	Equipes labéllisées LA LIGUE 2003 Reconduction 2005 : 3 ^{ème} année : 40% SOLDE "GTPases Rho et oncogenèse : voies de signalisation et fonctions physiologiques"	48 000,00
	SDV	05/07/2005	FRE 2593	Thierry LORCA	Don concernant le projet "Etude des régulateurs de la division cellulaire et de ses mécanismes de surveillance (checkpoints) dans les ovocytes de xénopes et les cellules de mammifères" solde 40%	46 000,00

Nom du donateur (en toutes lettres)	Département ou services concernés	Date de versement	Unité bénéficiaire	Chercheur bénéficiaire	Objet du don	Montant (en € HT)
Ligue Nationale Contre le Cancer	SDV	05/07/2005	UMR 5160	Marguerite DEL RIO	Don projet "Mécanisme de résistance à l'irinotécan dans le cancer colorectal : implication de la voie EGF?" : complément	5 000,00
	SDV	05/07/2005	UMR 5535	Rémy BORDONNE	Don concernant le projet "Etude des relations fonctionnelles entre biogénèse des RNPs et production de Cajal bodies dans les cellules humaines" 1 ^{er} versement : solde 40%	36 000,00
	SDV	05/07/2005	UMR 5535	Marc PIECHACZYK	Don concernant le projet "Le complexe transcriptionnel AP-1 : régulation/activité dans les cellules normales et cancéreuses et implication dans le contrôle de la réponse immunitaire" 1 ^{er} versement : solde 40%	48 000,00
	SDV	05/07/2005	UMR 5535	Valérie PINET	Don projet "Impact des cellules tumorales mammaires et pulmonaires sur la physiologie des cellules présentant l'antigène dans le site tumoral" : complément	5 000,00
	SDV	05/07/2005	UMR 5535	Claude SARDET	Don concernant le projet "Etude des contrôles transcriptionnels responsables de l'expression coordonnée et périodique des régulateurs du cycle cellulaire. Etude de l'altération de ces contrôles dans les cellules cancéreuses" 1 ^{er} versement : solde 40%	39 200,00
	SDV	05/07/2005	UPR 1142	Brigitte BOIZET BONHOURE	Don projet "expression estrogéno-dépendante du facteur testiculaire SOX9 dans le cancer de l'ovaire : complément	5 000,00
	SDV	05/07/2005	UPR 1142	Marcel MECHALI	Don concernant le projet "Les origines de réplication et facteurs associés : rôle dans les équilibres prolifération- différenciation et leur rupture" solde 40%	34 800,00
	SDV	08/07/2005	UPR 2167	M. LIBRI	LNCC Recherche sur le cancer	10 000,00
	SDV	08/07/2005	UPR 9040	M. BARNIER	LNCC Recherche sur le cancer	7 500,00
	SDV	08/07/2005	UPR 9040	M. RUAT	LNCC Recherche sur le cancer	12 500,00

Nom du donateur (en toutes lettres)	Département ou services concernés	Date de versement	Unité bénéficiaire	Chercheur bénéficiaire	Objet du don	Montant (en € HT)
Ligue Nationale Contre le Cancer	SDV	19/07/2005	A90270	Vincent GELI	"Dynamique et dysfonctionnement de la chromatine télomérique. Signalisation de la sénescence répllicative"	38 000,00
	SDV	19/07/2005	UMR 6102	Eric VIVIER	"Immunité innée, cellules NK et surveillance antitumorale"	32 000,00
	SDV	19/07/2005	UMR 6102	Philippe PIERRE	"Régulation de l'apprêtement des antigènes et conséquences sur la présentation restreinte par le CMH I dans les cellules dendritiques"	20 000,00
	SDV	19/07/2005	UMR 6156	André LE BIVIC	"Rôle du complexe Crumbs dans l'architecture et le contrôle de la prolifération des cellules épithéliales"	29 600,00
	SDV	19/08/2005	UMR 7592	Mme REBOUD	RS04/75/1 4 ^{ème} versement	1 001,00
	SDV	25/08/2005	UMR 6185	Mme Edwige PETIT	Projet de recherche : "Les progéniteurs endothéliaux : un outil de thérapie génique pour le traitement des glioblastomes."	1 500,00
	SDV	01/09/2005	UMR 8576	M. Tony LEFEBVRE	Système d'imagerie optique infrarouge "ODYSSEY" LI-COR Biosciences	25 000,00
	SDV	05/09/2005	UMR 7134	DOUCET	75-43 2 ^{ème} versement (07950)	1 443,00
	SDV	08/09/2005	UMR 8104	Ralph JOCKERS	Versement de libéralité STE LNCC JOCKERS/75- 102	3 506,00
	SDV	08/09/2005	UMR 8104	Clara NAHMIAS	Versement de libéralité STE LNCC R05/75-3 NAHMIAS	3 241,00
	SDV	16/09/2005	UMR 6061	Jean-Jacques PATARD	"Etude des anomalies moléculaires de la Kinase AURORA"	6 250,00
	SDV	22/09/2005	UMR 6061	Mme GALIBERT	Recherche sur mélanome	5 000,00
	SDV	22/09/2005	UMR 6061	M. Jean MOSSER	Analyse transcriptomique	9 000,00
	SDV	03/10/2005	UMR 7622	JESSUS	R03/75-EL/136	30 000,00
	SDV	04/10/2005	UPR 9079	Annick HAREL- BELLAN	Equipe labellisée 2 ^{ème} année thème "Contrôle de la transition G1.S et chromatine" 1 ^{er} versement	48 000,00
	SDV	24/10/2005	UMR 7592	POIRIER	R04/75-128	6 734,00
	SDV	02/11/2005	UMR 6061	M. HARDY	2 ^{ème} versement solde "agts atimitotiques et cancer"	13 500,00
	SDV	08/11/2005	UMR 7592	Mme REBOUD	Subvention R04/75-106 4 ^{ème} versement	1 397,00
SDV	08/11/2005	UMR 8542	M. SCHWEISGUTH	subvention R05/75-13 2 ^{ème} versement	2 528,00	

Nom du donateur (en toutes lettres)	Département ou services concernés	Date de versement	Unité bénéficiaire	Chercheur bénéficiaire	Objet du don	Montant (en € HT)
Ligue Nationale Contre le Cancer	SDV	10/11/2005	UMR 6061	M. PATARD	Etude anomalies moléculaires de la Kinase AURORA 2 ^{ème} versement	6 250,00
	SDV	29/11/2005	UMR 5201	Mme Sylvie MAZOYER	Les allèles mutés du gène BRCA1 conduisent- ils à l'expression de protéines tronquées ?	15 000,00
	SDV	05/12/2005	UMR 5086	M. Attilio DI PIETRO	Le transporteur BCRP responsable de la résistance de cellules cancéreuses à la chimiothérapie : étude du mécanisme d'action et recherche d'inhibiteurs spécifiques	10 000,00
	SDV	26/12/2005	UMR -5089	M. KHAMLICH	Recherche sur le cancer	15 000,00
	SDV	26/12/2005	UMR -5089	M. MORELLO	Recherche sur le cancer	15 000,00
	SDV	26/12/2005	UMR -5099	M. JOLY	Recherche sur le cancer	30 000,00
	SDV	06/12/2004	UMR 6061	Marie- Dominique GALIBERT- ANNE	"Projet de recherche sur la Mélanone" d'un montant de 20 000 € (1 ^{er} versement)	5 000,00
	SDV	28/12/2004	UMR 6061	Patricia FERGELOT	Financement recherche de Jean Jacques PATARD - Service d'Urologie - Hôpital Pontchaillou - Rennes	11 000,00
	SDV	17/02/ 2005	UMR 6097	Florian LESAGE	"Un rôle pour les canaux TASK dans la tumorigenèse et la mort cellulaire programmée"	42 000,00
	SDV	17/02/ 2005	UMR 6543	Gilles PAGES	"Vascular Endothelial Growth Factor (VEGF) en tant que reflet de la gravité de tumeurs et d'efficacité des traitements. Impact de la voie de signalisation Erk sur l'expression de VEGF et le développement du réseau vasculaire tumoral"	25 200,00
	SDV	17/02/ 2005	UMR 6543	Jacques POUYSEGUR	"Hypoxie et angiogenèse tumorale, signalisation régulation et génétique des senseurs d'oxygène" 2 ^{ème} année	66 000,00
	SDV	17/02/ 2005	UMR 6543	Pascal THEROND	"Etude de la sécrétion et de la signalisation de l'oncogène Hedgehog"	69 000,00
	SDV	24/06/ 2005	UMR 6097	Florian LESAGE	"Un rôle pour les canaux TASK dans la tumorigenèse et la mort cellulaire programmée"	28 000,00

Nom du donateur (en toutes lettres)	Département ou services concernés	Date de versement	Unité bénéficiaire	Chercheur bénéficiaire	Objet du don	Montant (en € HT)
Ligue Nationale Contre le Cancer	SDV	24/06/ 2005	UMR 6543	Gilles PAGES	"Vascular Endothelial Growth Factor (VEGF) en tant que reflet de la gravité de tumeurs et d'efficacité des traitements. Impact de la voie de signalisation Erk sur l'expression de VEGF et le développement du réseau vasculaire tumoral"	16 800,00
	SDV	24/06/ 2005	UMR 6543	Pascal THEROND	"Etude de la sécrétion et de la signalisation de l'oncogène Hedgehog"	46 000,00
	SDV	21/01/2005	UMR 6187	Mme Joëlle ROCHE	Fonction de la sémaphorine SEMA3F dans le développement du cancer bronchique chez l'homme et régulation de son expression	9 666,00
	SDV	18/05/2005	UMR 7622	Mme JESSUS	1 ^{er} versement année 2005R03/75-EL/136	45 000,00
	SDV	12/07/2005	UMR 7592	REBOUD	RS04/75/10 3 ^{ème} Versement	2 548,00
	SDV	20/12/2005	UMR 8542	M. SCHWEISGUTH	Projet Inhibition Delta-Notch	3 867,00
	SDV	29/07/2004	UMR 5089	M. TEISSIE	Recherche sur le cancer	9 000,00
	SDV		UMR 5547	Mme VANDROM ME	Recherche sur le cancer	1 000,00
	SDV	29/12/2004	UMR 5099	M. BYSTRICKY	Recherche sur le cancer	15 000,00
	SDV	11/03/2005	IFR 46	M. MAUGER	Aide dans l'organisation du Symposium "signalisation et cancer"	1 000,00
	SDV	11/03/2005	UPR 2167	M. LIBRI	LNCC Recherche sur le cancer	10 000,00
	SDV	11/03/2005	UPR 9040	M. BARNIER	LNCC Recherche sur le cancer	7 500,00
	SDV	11/03/2005	UPR 9040	M. RUAT	LNCC Recherche sur le cancer	12 500,00
	SDV	07/04/2005	UPR 2228	P. DJIAN	Subvention recherche scientifique 2005	20 000,00
	SDV	18/08/2005	UMR 8104	Clara NAHMIAS	Versement de libéralité STE LNCC R05/75-3 NAHMIAS	6 255,00
	SDV	21/12/2005	UMR 8104	Ralph JOCKERS	Versement de libéralité STE LNCC JOCKERS/75-102	9 318,00
	SHS	28/07/2005	UMR 8104	M. TRAUTMANN	Subvention "Equipe Labellisée" : 2 ^{ème} année de versement	30 000,00
	SHS	28/07/2005	UMR 8104	Dr MARULLO	Subvention par le conseil d'administration du Dr MARULLO	15 000,00
	SHS	16/03/2005	UMR 8104	Axel KAHN	Don concernant le projet "Caractérisation de la structure dynamique et du fonctionnement de la synapse immunologique entre un lymphocyte et une cellule dendritique"	45 000,00
	SPI	25/01/2005	UMR 7561	Patrick NETTER	Projet de recherche	15 000,00

Nom du donateur (en toutes lettres)	Département ou services concernés	Date de versement	Unité bénéficiaire	Chercheur bénéficiaire	Objet du don	Montant (en € HT)
Ligue Nationale Contre le Cancer	SPI	12/04/2005	UMR 7563	Assia ELJAAFARI	Etude des lymphocytes alloréactifs dans un contexte de greffe de cellules souches	10 000,00
	SPI	15/04/2005	UMR 7561	Patrick NETTER	Identification de cibles pharmaceutiques chondrocytaires	10 000,00
	SPI	08/06/2005	UMR 7561	Patrick NETTER	Travaux de recherche	10 000,00
	SPI	14/12/2005	UMR 7561	Patrick NETTER	Identification de cibles pharmaceutiques chondrocytaires	10 000,00
	SPI	14/12/2005	UMR 7561	Patrick NETTER	Travaux de recherche	10 000,00
Total Ligue Nationale Contre le Cancer						5 031 744,00
Mairie d'Hallencourt	SDV	08/08/2005	IFR 89	François DAUTRY	Subvention 2005	80,00
	Total Mairie d'Hallencourt					
MAIRIE LE BOUSQUET d'ORB	SDV	17/06/2005	UMR 5121	Christian DEVAUX	Don de FERRINI suite à mariage	200,00
	Total MAIRIE LE BOUSQUET d'ORB					
MASSACHUSETTS GENERAL HOSPITAL	SDV	18/10/2005	IFR 1589	Jules HOFFMANN	Soutien aux travaux de recherches	29 162,86
	Total MASSACHUSETTS GENERAL HOSPITAL					
MATACHANA	MOYENS COMMUNS	13/07/2005	Z10100	P. PIERI	Inauguration du Chronobiotron	450,00
	Total MATACHANA					
MENUISERIE BHL	MOYENS COMMUNS	13/07/2005	Z10100	P. PIERI	Inauguration du Chronobiotron	150,00
	Total MENUISERIE BHL					
NEUROSEARCH	SDV	24/02/2005	UMR 7518	Mme SIMONNEAUX	Prj : "KiSS peptides:pharmacology and physiology"	27 000,00
	Total NEUROSEARCH					
NRB VAINCRE LE CANCER	SDV	21/06/2005	UPR 1983	Gérard PIERRON	Don 2005	80 000,00
	Total NRB VAINCRE LE CANCER					
OZYME SARL	SDV	25/10/ 2005	UMR 6097	Fabrice DUPRAT	Participation financière au séminaire interne des 9 et 10 novembre de l'IPMC	300,00
	Total OZYME SARL					
PAJON	MOYENS COMMUNS	13/07/2005	Z10100	P. PIERI	Inauguration du Chronobiotron	300,00
	Total PAJON					
PFIZER SAS	SDV	24/02/2005	UMR 5203	Joël NARGEOT	Rôle des canaux calciques dans la douleur	20 000,00
	SDV	11/08/2005	UMR 5203	Joël NARGEOT	Rôle des canaux calciques dans la douleur EX 2005	25 000,00
	Total PFIZER SAS					
PHILIPS MEDICAL SYSTEMS	SDV	09/11/2005	UMR 5543	Chrit MOONEN	Project : Development MRI guided Focused Ultrasound for tissue ablation	22 000,00
	Total PHILIPS MEDICAL SYSTEMS					
PLEXX	MOYENS COMMUNS	13/07/2005	Z10100	P. PIERI	Inauguration du Chronobiotron	250,00
	Total PLEXX					

Nom du donateur (en toutes lettres)	Département ou services concernés	Date de versement	Unité bénéficiaire	Chercheur bénéficiaire	Objet du don	Montant (en € HT)
RESEAU NATIONAL GENOPOLE	SDV	31/01/2005	UMR 6102	Philippe PIERRE	Young Investigators Progra - Allocation de l'EMBO	15 000,00
	SDV	17/11/2005	UMR 6545	Thomas LECUIT	Young Investigators Progra - Allocation EMBO - Lauréat année 2003	15 000,00
	SDV	13/12/2005	UMR 6102	Philippe PIERRE	"Young Investigators Progra - Allocation EMBO - Lauréat année 2002"	15 000,00
	Total RESEAU NATIONAL GENOPOLE					45 000,00
SELECTA	SDV	01/08/05	UMR 6097	Fabrice DUPRAT	Participation financière au séminaire interne des 9 et 10 novembre de l'IPMC	500,00
	Total SELECTA					500,00
SERUE INGENIERIE	MOYENS COMMUNS	13/07/2005	Z10100	P. PIERI	Inauguration du Chronobiotron	1 000,00
	Total SERUE INGENIERIE					1 000,00
SIDACTION	SDV	01/04/2005	UMR 5121	Marylène MOUGEL	Projet "Destinées et destinations de l'ARN génomique du VIH"	34 500,00
	SDV	03/05/2005	K23750	S. FRIANT	Soutien au projet "Rôle de la machinerie cellulaire endosomale dans le bourgeoisement du VIH"	17 000,00
	Total SIDACTION					51 500,00
SIGMA ALDRICH	SDV	04/08/ 2005	UMR 6097	Fabrice DUPRAT	Participation financière au séminaire interne des 9 et 10 novembre de l'IPMC	400,00
	Total SIGMA ALDRICH					400,00
STENGER	MOYENS COMMUNS	13/07/2005	Z10100	P. PIERI	Inauguration du Chronobiotron	100,00
	Total STENGER					100,00
TESSIER JACQUES	SDV	15/01/2005	UMR 6101	Amine KHAMLIHI	Internalisation de l'EBV par CD21	9 000,00
	Total TESSIER JACQUES					9 000,00
THE HIGH Q FOUNDATION, INC.	SDV	19/05/2005	UMR 6545	Serge BIRMAN	"Abnormal Neuro-Glia Interaction in Huntington's disease"	23 050,00
	Total THE HIGH Q FOUNDATION, INC.					23 050,00
Association Française de la Lutte contre la Mucoviscidose	SC	07/01/2005	UPR 4301	Mme Chantal PICHON	Transport transendothélial de gènes : études dynamiques du passage sélectif de polyplexes au travers de l'endothélium pulmonaire	5 000,00
	SC	15/06/2005	UPR 4301	Mme Chantal PICHON	Transport transendothélial de gènes : études dynamiques du passage sélectif de polyplexes au travers de l'endothélium pulmonaire	5 000,00

Nom du donateur (en toutes lettres)	Département ou services concernés	Date de versement	Unité bénéficiaire	Chercheur bénéficiaire	Objet du don	Montant (en € HT)
Association Française de la Lutte contre la Mucoviscidose	SC	19/08/2005	UPR 5301	Mme IMBERTY	Etudes structure-fonction des lectines de pseudomonas aeruginosa en relation avec la recherche de nouvelles stratégies contre l'infection	5 000,00
	SC	06/12/2005	UPR 5301	Mme IMBERTY	Lectines et adhésines de pseudomonas aeruginosa : recherche d'inhibiteurs de l'adhésion bactérienne	1 500,00
	SC	27/05/2005	UPR 4301	Mme Chantal PICHON	Transport transendothélial de gènes : études dynamiques du passage sélectif de polyplexes au travers de l'endothélium pulmonaire	5 000,00
	SDV	09/02/2005	UMR 8576	Y. GUERARDEL	"Relations entre profils de glycosylation individuels des mucines bronchiales et infection par Pseudomonas aeruginosae"	14 000,00
	SDV		UPR 9050	I. SCHALK	Soutien au projet "L'assimilation du fer chez Pseudomonas aeruginosa et Burkholderia cepacia"	7 310,00
	SDV	15/02/2005	UPR 1142	Marie-Catherine ROMEY	Régulation de la transcription du gène CFTR (FC 0425)	10 450,00
	SDV	04/04/2005	UMR 6187	Frédéric BECQ	Pharmacological rescue of delta F508 CFTR expression and function	19 510,00
	SDV	23/05/2005	UPR 1142	Christophe BEROUD	Projet : "Diagnostic non invasif des maladies génétiques par isolement des cellules fœtales circulantes à partir du sang maternel (RC 0401)"	5 000,00
	SDV	15/06/2005	UPR 2167	M. LEMAITRE	"Interactions des bactéries Pseudomonas PA01 et L48 avec la drosophile : système modèle des phénomènes de colonisation et de persistance des bactéries Pseudomonas"	12 140,00
	SDV	16/06/2005	C71000	I. SCHALK	Prj : "Assimilation du fer chez Pseudomonas et Burkholderia cepacia"	2 310,00
	SDV	07/07/2005	UMR 6097	Pascal BARBRY	"Réponse des cellules épithéliales respiratoires et cellules immunes à l'infection par s. aureus dans la mucoviscidose"	15 000,00
SDV	22/07/2005	UPR 1142	Catherine ROMEY	Projet : "Régulation de la transcription du gène CFTR" (FC 0425)	10 450,00	

Nom du donateur (en toutes lettres)	Département ou services concernés	Date de versement	Unité bénéficiaire	Chercheur bénéficiaire	Objet du don	Montant (en € HT)
Association Française de la Lutte contre la Mucoviscidose	SDV	15/12/2005	UPR 9027	Alain FILLOUX	"Biofilet Infection chez Pseudomonas aeruginosa : Caractérisation de nouvelles adhésines, contrôle génétique de leur expression, assemblage et rôle dans l'interaction avec l'hôte"	5 320,00
	SDV	15/12/2005	UPR 9027	Eric CASCALES	"Etude du système de sécrétion de type IV de Burkholderia cenocepacia : Rôles dans l'exportation de facteurs de virulence et dans la dissémination des gènes de résistance aux antibiotiques"	4 000,00
	SDV	19/12/2005	UPR 9027	Roland LLOUBES	"Ciblage du système multiprotéique Tol de l'enveloppe de bactéries pathogènes trouvées chez les patients atteints de mucoviscidose"	8 000,00
	SDV	07/01/ 2005	UMR 6097	Pascal BARBRY	"Inactivation fonctionnelle de CFTR par ARN interférence" (FC0429)	16 280,00
	SDV	18/02/ 2005	FRE 2721	Jordi EHRENFELD	"Stimulation des canaux chlorure alternatifs au canal CFTR"	5 632,00
	SPM	01/03/2005	UMR 7590	Mme CALLEBAUT	Relations séquence- structure-fonctions de CFTR.	6 000,00
	Total Association Française de la Lutte contre la Mucoviscidose					
National Institut of Health	SDV	01/02/2005	UMR 7104	B. KIEFFER	Soutien à l'étude "The opioid system and EtOH abuse : molecular genetic man"	27 000,00
	Total National Institut of Health					
Association Européenne contre les Leucodystrophies	SDV	05/04/2005	UMR 5547	Mme SOULA	Recherche cellulaire et moléculaire	12 500,00
	SDV	02/12/2005	UMR 7004	Said GHANDOUR	Prj : "Détection de la dysmyélinisation et la réparation de la myéline par tenseur de diffusion IR dans le cerveau de souris transgéniques"	48 000,00
	SPI	12/04/2005	C70040	Said GHANDOUR	Soutien aux travaux de recherches portant sur le dysmyélinisation inductible et la réparation spontanée de la myéline dans un nouveau modèle de souris	13 500,00
Total Association Européenne contre les Leucodystrophies						74 000,00
RUF	NON AFFECTES	02/06/2005	DR11	Le délégué régional M. Younis HERMES	Projet recherche "cœur poumon"	922,00
	Total RUF					

Nom du donateur (en toutes lettres)	Département ou services concernés	Date de versement	Unité bénéficiaire	Chercheur bénéficiaire	Objet du don	Montant (en € HT)
BROUE	NON AFFECTES	02/06/2005	DR11	Le délégué régional M. Younis HERMES	Projet recherche "cœur poumon"	60,00
	Total BROUE					60,00
MAIGREZ	NON AFFECTES	02/06/2005	DR11	Le délégué régional M. Younis HERMES	Projet recherche "cœur poumon"	15,00
	Total MAIGREZ					15,00
GUIAU	NON AFFECTES	02/06/2005	DR11	Le délégué régional M. Younis HERMES	Projet recherche "cœur poumon"	20,00
	Total GUIAU					20,00
ROUSSET	NON AFFECTES	02/06/2005	DR11	Le délégué régional M. Younis HERMES	Projet recherche "cœur poumon"	8,00
	Total ROUSSET					8,00
THERON	NON AFFECTES	02/06/2005	DR11	Le délégué régional M. Younis HERMES	Projet recherche "cœur poumon"	5,00
	Total THERON					5,00
GOIN	NON AFFECTES	02/06/2005	DR11	Le délégué régional M. Younis HERMES	Projet recherche "cœur poumon"	10,00
	Total GOIN					10,00
MONOT	SDV	17/10/2005	UMR 7150	M. Serge THOMAS	"Etude pour la recherche sur le cancer"	275,00
	Total MONOT					275,00
CONSEIL	SDV	17/10/2005	UMR 7150	M. Serge THOMAS	"Etude pour la recherche sur le cancer"	275,00
	Total CONSEIL					275,00
TRIGEAU	SDV	18/04/2005	UMR 6185	M. MAZOYER	Accidents vasculaires cérébraux (détection, prévention, soins, domaine palliatif)	60,00
	Total TRIGEAU					60,00
PACAUD	SDV	02/11/ 2005	UMR 6097	Fabrice DUPRAT	Participation financière au séminaire interne des 9 et 10 novembre de l'IPMC	300,00
	Total PACAUD					300,00
GEFLUC (Groupement des Entreprises Françaises dans la Lutte contre le Cancer)	SC	03/02/2005	UMR 5473	Pierre Emmanuel COLOMBO	Utilisation de vecteurs macromoléculaires pour la réalisation de chimiothérapies intrapéritonéales dans le traitement des carcinomes ovariennes	6 500,00
	SDV	18/01/2005	UPR 2580	Philippe JAY	Transition et prolifération- différenciation : rôle de la protéine Kinase C& et implication dans la tumorigénèse de l'intestin	7 000,00

Nom du donateur (en toutes lettres)	Département ou services concernés	Date de versement	Unité bénéficiaire	Chercheur bénéficiaire	Objet du don	Montant (en € HT)
GEFLUC (Groupement des Entreprises Françaises dans la Lutte contre le Cancer)	SDV	20/01/2005	UMR 5121	Jean-Michel MESNARD	Cellule T et HTLV-I de l'infection à la transformation cellulaire : un excellent modèle pour comprendre les différentes étapes du développement d'une leucémie	7 000,00
	SDV	15/02/2005	UMR 5203	Frédéric HOLLANDE	Subvention pour travaux de recherche "Aprogastrine et développement des tumeurs colorectales : mécanismes moléculaires et validation in vivo"	6 500,00
	SDV	03/10/2005	UMR 7592	COLLIGNON	Subvention 2004 (3 ^{ème} vers.)	10 000,00
	SDV	07/11/2005	UPR 2169	Filippo ROSSELLI	Répartition 2004 du Gefluc Paris Ile-de- France	10 000,00
	SDV	08/11/2005	UMR 7592	Mme COPPEY	Subvention 2004	10 000,00
	Total GEFLUC (Groupement des Entreprises Françaises dans la Lutte contre le Cancer)					
SARRET CHALVET	NON AFFECTES	02/06/2005	DR11	Le délégué régional M. Younis HERMES	Projet recherche "cœur poumon"	10,00
	Total SARRET CHALVET					
EVANS	SDV	21/07/2005	UMR 5203	Joël BOCKAERT	Aide recherche fondamentale sur l'épilepsie (ORC 11688 à 11694)	1 085,00
	Total EVANS					
CHOQUET	SDV	27/12/2004	UMR 8526	STEHELIN	Don de particulier : aide à la recherche	30,00
	Total CHOQUET					
DEPOORTER	SDV	23/12/2004	UMR 8526	STEHELIN	Don de particulier : aide à la recherche	250,00
	Total DEPOORTER					
BREUILLARD	SDV	14/12/2004	UMR 8526	STEHELIN	Don de particulier : aide à la recherche	200,00
	Total BREUILLARD					
DUTCHER	SDV	26/07/05	UMR 6097	Fabrice DUPRAT	Participation financière au séminaire interne des 9 et 10 novembre de l'IPMC	200,00
	Total DUTCHER					
Association Veille- Sommeil de Poitiers	SDV	03/05/2005	UMR 6187	M. Guy RAYMOND	Biocommunication animale et humaine par télémétrie et stimulation cérébrale appliquées à la physiopathologie et aux nouvelles thérapeutiques	5 752,00
	Total Association Veille-Sommeil de Poitiers					

Nom du donateur (en toutes lettres)	Département ou services concernés	Date de versement	Unité bénéficiaire	Chercheur bénéficiaire	Objet du don	Montant (en € HT)
Association Mucoviscidose ABCF	SDV	06/06/2005	UMR 6187	Frédéric BECQ	Développement de molécules modulatrices de CFTR : conception, synthèse et évaluation sur le transport de Cl et de GSH	30 000,00
	Total Association Mucoviscidose ABCF					30 000,00
VASOMEDICAL	SDV	03/01/2005	UMR 7131	Mme RENDU	Development of a new procedure for treatment of cardiovascular disease	4 336,13
	Total VASOMEDICAL					4 336,13
CoMme les Autres (Association pour les Anomalies Cranio- Faciales)	SPI	14/01/2005	UMR 7050.	M. PETITE	La culture de cellules souches mésenchymateuses	24 000,00
	Total CoMme les Autres (Association pour les Anomalies Cranio-Faciales)					24 000,00
Fondation de la Recherche Médicale	SDV	15/02/2005	UMR 7592	M. STRICK	Etude de la transcription prokaryote (Equipement) (07950)	31 780,00
	SDV	15/02/2005	UMR 7592	M. STRICK	Etude de la transcription prokaryote (Fonctionnement)	13 220,00
	SDV	15/02/2005	UMR 7134	M. CRAMBERT	Progestérone et récepteurs membranaires (Fonctionnement)	1 142,00
	SDV	15/02/2005	UMR 7134	M. CRAMBERT	Progestérone et récepteurs membranaires (Equipement) (07950)	42 813,00
	SDV	21/06/2005	UMR 8541	Mme BERTTOLO TTI	Etude sur les modulateurs dragrégation de protéines impliquées dans les maladies neurogénératrices	30 000,00
	SDV	27/06/2005	UMR 7098	M. Jean Christophe LARCHER	Appel d'offre FRC 2004	30 000,00
	SDV	27/06/2005	UMR 7102	M. Pierre VINCENT	Appel d'offre FRC 2004	26 000,00
	SDV	27/06/2005	UMR 7102	M. Bernard BRUGG	Appel d'offre FRC 2004	30 000,00
	SDV	27/06/2005	UMR 7592	M. GALLI	Appel d'offre FRC 2004	30 000,00
	SDV	27/06/2005	UMR 8542	Mme Isabelle CAILLE	Lauréat appel d'offre FRC 2004	30 000,00
	SDV	27/07/2005	UMR 7102	MARIANI	Financement des travaux de M. MARIANI	10 000,00
	SDV	27/07/2005	UMR 8542	PROCHIANZ	Financement des travaux de M. PROCHIANZ	10 000,00
	SDV	27/07/2005	UMR 8544	FELTZ	Financement des travaux de Mme FELTZ	10 000,00
	SDV	18/05/2005	UMR 8544	M. BOURDIEU	Versement de libéralité	45 124,00
	SDV	03/06/2005	UMR 7151	Mme LALLEMAND BREITENBACH	Prix Rose LAMARCA	2 000,00
	Total Fondation de la Recherche Médicale					342 079,00

Nom du donateur (en toutes lettres)	Département ou services concernés	Date de versement	Unité bénéficiaire	Chercheur bénéficiaire	Objet du don	Montant (en € HT)
Institut pour la Recherche sur la Moelle Epinière et l'Encéphale	SDV	04/03/2005	UMR 9196	M. Laurent VINAY	Modulation des systèmes inhibiteurs au cours de l'ontogenèse et dans la plasticité fonctionnelle du réseau locomoteur spinal	5 000,00
	SDV	15/03/2005	UMR 7102	M. CHEDOTAL	DCC et nétrine 1 dans le contrôle du développement de la survie et de la régénération axonale (07950)	4 500,00
	SDV	26/09/2005	UMR 7101	NOTHIAS	Analyse moléculaire de la lésion	5 000,00
	SDV	26/09/2005	UMR 7102	CHEDOTAL	Projet DCC et nétrine 1 dans le contrôle du développement, de la survie et de la régénération axonale	4 000,00
	SDV	17/11/2005	UMR 6196	Laurent VINAY	"Modulation des systèmes Inhibiteurs au cours de l'ontogenèse et dans la plasticité fonctionnelle du réseau locomoteur spinal"	5 000,00
	SDV	25/11/2005	UMR 7102	M. CHEDOTAL	DCC et nétrine 1 dans le contrôle du développement de la survie et de la régénération axonale (07950)	4 000,00
	SDV	25/11/2005	UMR 6196	Laurent VINAY	"Modulation des systèmes Inhibiteurs au cours de l'ontogenèse et dans la plasticité fonctionnelle du réseau locomoteur spinal"	5 000,00
	SDV	25/11/2005	UMR 7101	Mme NOTHIAS	Analyse moléculaire de la lésion traumatique de la moelle épinière	5 910,00
	SDV	12/05/05	UMR 7101	M. ORSAL	Subvention pour l'année 2005	20 000,00
	Total Institut pour la recherche sur la moelle épinière et l'encéphale					
MEDITOR	SDV	12/04/2005	UMR 7134	M. DOUCET	Subvention	800,00
	Total MEDITOR					
MICRO CONTRÔLE	SPM	13/04/2005	UMR 7162	M. BERGER	Vitesse de la lumière exposition mondiale de la Physique	1 000,00
	Total MICRO CONTRÔLE					
IRP FOUNDATION	SDV	13/04/2005	UMR 7102	M. CHEDOTAL	4 ^{ème} versement	21 125,00
	SDV	03/10/2005	UMR 7102	M. CHEDOTAL	Projet Role of sema 4D/ CD100 and plexin B3 in axonal regeneration	21 385,00
	SDV	20/07/2005	UMR 7102	M. CHEDOTAL	Projet Role of sema 4D/ CD100 and plexin B3 in axonal regeneration	21 385,00
	Total IRP FOUNDATION					
CCA Groupe	SDV	10/05/2005	UPR 640	M. RENAULT	Soutien pour le laboratoire	15 000,00
	Total CCA Groupe					

Nom du donateur (en toutes lettres)	Département ou services concernés	Date de versement	Unité bénéficiaire	Chercheur bénéficiaire	Objet du don	Montant (en € HT)
MAN CAMIS BUS	SPI	27/06/2005	UMR 7057	M. Benoit LADOUX	Etude de la migration des cellules vivantes dans le cadre du développement des métastases	12 000,00
						Total MAN CAMIS BUS
Fond Scient Fourmentin Guilber	SDV	12/07/2005	UMR 7592	STRICK	Projet Simebac	10 000,00
						Total Fond Scient Fourmentin Guilber
Fondation Roche	SDV	25/08/2005	UMR 7087	M. COHEN	Generation of Foxp3- transduced CD4 sUPR essive T-cells for induction of tolerance in transplantation	6 366,18
		20/07/2005	UMR 7087	SALOMON	CD4/CD25	37 506,00
		Total Fondation Roche	43 872,18			
DELTA LINE	SDV	26/08/2005	UMR 7592	M. SACUTO	Année mondiale de la physique	200,00
						Total DELTA LINE
JBM21	SDV	15/12/2005	UMS2267	PASSERON	Journée la Marquise du Châtelet	5 000,00
						Total JBM21
SAINT GOBAIN	SDV	01/12/2005	GDR2602	LAFAIT	Exposition lumière couleur	3 500,00
						Total SAINT GOBAIN
CEFIPRA - CENTRE FRANCO-INDIEN POUR LA PROMOTION DE LA RECHERCHE AVANCEE	SDV	10/01/2005	UMR 6545	Michel SEMERIVA	Hox and ecdysone- Targets in heart and muscle remodeling	13 000,00
						Total CEFIPRA - CENTRE FRANCO-INDIEN POUR LA PROMOTION DE LA RECHERCHE AVANCEE
DANAN	SPM	01/03/2005	UMR 7504	M. DRILLON	Prj : "Mesures de couple en champs magnétiques intenses"	12 000,00
						Total DANAN
Association Retina France	SDV	15/12/2004	UMR 8080	Mlle PERRON	Appel d'offre 2003.	6 250,00
		14/01/2005	UMR 7102	M. CHEDOTAL	Rôle de Rget de son récepteur néogénine dans le développement du système visuel	5 000,00
		27/01/2005	UMR 5088	Mme BELENGUER	Implication de la dynamine mitochondriale	6 250,00
		04/02/2005	UMR 5099	M. TROUCHE	Analyse des conditions de réussite des jeunes diplômés	15 000,00
		04/02/2005	UMR 51694 UMR 5099 UMR 5099 UMR 5089 UMR 5089 UMR 5099 UMR 5089 UMR 5088	FRANCES TROUCHE KISS GIRARD SALLES FERRER HOFFMANN DUCOMMUN	Recherche sur le cancer	367 560,00
		18/02/2005	UPR 2356	F. PFRIEGER	Soutien à l'étude "Role of cholesterol homeostasis in the development, function and degeneration of the retina3"	12 500,00

Nom du donateur (en toutes lettres)	Département ou services concernés	Date de versement	Unité bénéficiaire	Chercheur bénéficiaire	Objet du don	Montant (en € HT)
Association Retina France	SDV	21/02/2005	UMR 7034	H. ROCQUIGNY	Soutien à l'étude "Développement d'inhibiteurs de l'interaction NCp-ARN"	45 316,00
	SDV	15/03/2005	UMR 8080	Mme PERRON	Appel d'offre 2003.	6 250,00
	SDV	10/04/2005	UMR 5086	M. Germain GILLET	Développement de molécules empêchant la dégénérescence de la rétine	1 875,00
	SDV		UMR 5161	M. Thomas LAMONERIE	Rôle du gène OTX2 dans la rétine de souris	3 750,00
	SDV	25/04/2005	A23560	F. PFRIEGER	Soutien aux travaux de recherches	12 500,00
	SDV	26/04/2005	UMR 5547	Mme BELENGER	Implication de la dynamine mitochondriale	6 250,00
	SDV			Mme PITUELLO	Régulation d'expression de gènes	11 250,00
	SDV	28/04/2005	A23560	M.F. BADER	Recherche sur le cancer	68,60
	SDV	07/07/2005	A23560	F. PFRIEGER	RETINA - Soutien à la recherche sur la vue	12 500,00
	SDV	13/07/2005	C71000	Isabelle SCHALK	Prj. : "L'assimilation du fer chez Pseudomonas aeruginosa et Burkholdreia cepacia	4 280,00
	SDV	13/09/2005	UMR 5086	M. Germain GILLET	Développement de molécules empêchant la dégénérescence de la rétine	1 000,00
	SDV		UMR 5161	M. Thomas LAMONERIE	Rôle du gène OTX2 dans la rétine de souris	2 500,00
	SDV	23/09/2005	C7104	I. DAVIDSON	Soutien aux travaux de recherches	10 000,00
	SDV		C7518	D. HICKS	RETINA - Soutien à la recherche sur la vue	5 000,00
	SDV	26/12/2005	UMR 5088	Mme BELENGER	Implication de la dynamine mitochondriale	6 500,00
SDV	04/05/2005	UMR 7102	M. CHEDOTAL	4 ^{ème} versement	5 000,00	
Total Association Retina France						546 599,60
Association France Acouphènes	SDV	26/04/2005	UMR 5020	M. Lionel COLLET	Etude MAGTIN	3 000,00
	Total Association France Acouphènes					
Association pour la Recherche sur la Sclérose En Plaques	SDV	11/01/2005	UMR 6184	Dr François FERON	Demande de bourse en partenariat avec la Fondation de France	20 000,00
	SDV	19/01/2005	UMR 6156	Geneviève ROUGON	Demande de subvention de recherche	20 000,00
	SDV	30/12/2004	UMR 8104	M. KAHN	Soutien demande de bourse en partenariat avec la Fondation de France	15 000,00
	SDV	30/12/2004	UMR 8619	M. KANELLOPO ULOS	Recherche sur la sclérose en plaques	20 000,00
	Total Association pour la Recherche sur la Sclérose En Plaques					
Association Prader Wili	SDV	16/02/2005	UMR 6156	Mme Françoise MUSCATELLI	Le syndrome de Prader Willi, de la souris à l'homme	32 000,00
	Total Association Prader Wili					

Nom du donateur (en toutes lettres)	Département ou services concernés	Date de versement	Unité bénéficiaire	Chercheur bénéficiaire	Objet du don	Montant (en € HT)
Consortium National de Recherche en Génomique	SDV	05/04/2005	UMR 5099	M. TROUCHE	Young Investigators Programme	15 000,00
	Total Consortium National de Recherche en Génomique					15 000,00
Association France Lafora	SDV	21/03/2005	UPR 9063	Mme LEDERER	Travaux sur la laforine	2 000,00
	Total Association France Lafora					2 000,00
Hewlett Packard	SC	08/09/2003	UMR 171	M. MOHEN	Aide financière au projet Crisatel	10 046,00
	Total Hewlett Packard					10 046,00
Natexis Banques Populaires	SC	03/12/2004	UMR 171	M. MOHEN	Aide financière aux activités de recherche	50 000,00
	SC	21/12/2005	UMR 171	M. MOHEN	Aide financière aux activités de recherche	50 000,00
	Total Natexis Banques Populaires					100 000,00
Persian Heritage Foundation	SHS	24/11/2005	UMR 7528	M. Philippe HUYSE	Publications scientifiques	6 800,00
	Total Persian Heritage Foundation					6 800,00
Association pour la Recherche sur le Cancer	SDV	05/01/2005	UMR 5535	Jean-Marie BLANCHARD	Acquisition d'une plateforme de recombinaison homologue : station de microinjection plus accessoires dont un microinjecteur piezodrill	27 000,00
	SDV	05/01/2005	UPR 1142	Marcel MECHALI	Acquisition d'un microscope avec chambre à flux continu et équipements associés	40 000,00
	SDV	04/02/2005	UMR 6101	M. Yves DENIZIOT	Immunopathologie et cancer	29 000,00
	SDV	04/02/2005	UMR 6101	M. Michel COGNE	Modèles transgéniques pour l'étude de la lymphomagenèse et de l'homéostasie de la Cellule B	33 000,00
	SDV	15/03/2005	UMR 6061	Claude PRIGENT	"Analyse de localisation de protéine et d'interactions protéine-protéine in vivo en utilisant des protéines fluorescentes dérivées de la GFP"	110 000,00
	SDV	15/03/2005	UMR 6061	MD GALIBERT	Acquisition de matériel informatique	6 120,28
	SDV	04/07/2005	IFR 54	Sale CHOUAIB	Subvention d'équipement achat d'un appareil PCR quantitative	50 000,00
	SDV	21/07/2005	UMR 5535	Edouard BERTRAND	Subvention ARC 3109 : équipements	103 000,00
	SDV	22/09/2005	UMR 7592	GALLI	Equipement achat matériel vidéo microscope pour l'étude de la migration cellulaire	35 000,00
	SDV	04/10/2005	UPR 9079	Stimane AIT-SI- ALI	Achats de matériels d'équipement (Etuve, hotte, centrifugeuse, réfrigérateurs)	20 000,00
	SDV	12/10/2005	UPR 1142	Dominique GIORGI	Subvention 7861 Equipements dans le cadre du projet "Plate-forme d'analyse dynamique de molécules individuelles sur cellules vivantes par microscopie (time-lapse)" : 1 ^{er} versement	25 000,00

Nom du donateur (en toutes lettres)	Département ou services concernés	Date de versement	Unité bénéficiaire	Chercheur bénéficiaire	Objet du don	Montant (en € HT)
Association pour la Recherche sur le Cancer	SDV	07/11/2005	UMR 8126	Eric LE CAM	Projet "Microscopies moléculaires et dynamiques des assemblages protéiques associées à l'ADN : régulation négative de la recombinaison homologue par les hélicases." Participation à l'achat d'une caméra CCD MEGAVIEW III	15 000,00
	SDV	15/11/2005	A9063	Jacqueline CHERFILS	Station de cristallisation robotisée à moyen débit pour la biologie structurale de protéines d'intérêt en cancérologie	74 000,00
	SDV	21/11/2005	UPR 1142	Dominique GIORGI	Subvention 7861 solde équipement	7 000,00
	SDV	24/11/2005	UMR 5203	Philippe JAY	Subvention 7868 équipement : "Microscope fond clair et épifluorescence avec système d'acquisition d'image dans le cadre du projet de recherche intitulé "le réseau des facteurs de transcription à domaine HMG dans la tumorigenèse et la progression cancéreuse"	56 000,00
	SDV		UMR 8125	Jean FEUNTEUN	Projet "Mécanismes de l'apoptose : aspects fondamentaux appliqués à la cancérologie" achat d'équipement "Pathway HT confocal Cell Imaging SystemeBD. Décision 7855 du 24/06/2005	60 000,00
	SDV	05/12/2005	FRE 2870	M. Patrick MEHLEN	Les récepteurs à dépendance	60 000,00
	SDV	09/12/2005	UMR 8125	Alain ISRAEL	Projet "implications moléculaires et thérapeutiques de la voie NF-kappaB" achat d'un laser pour FACS avantage BD	32 300,00
	SDV	19/04/05	UMR 6543	Jacques POUYSSEGUR	Dr Jacques POUYSSEGUR, lauréat 2004 du Prix Léopold GRIFFUEL	85 000,00
	SDV	20/12/2005	UMR 7592	ALCAIDE LORIDAN	Subvention 7843	17 000,00
	Total Association pour la Recherche sur le Cancer					
JABBOUR	SDV	17/09/2005	UPR 9040	M. BAUX	Don suite au décès du Dr Zeina JABBOUR	822,00
	Total JABBOUR					
Total général dons et legs 2005						13 210 686,94

Mise en œuvre des marchés publics - Personne responsable - RMLR : 634223

Décision n° 06D002DFI du 16 janvier 2006 portant désignation du directeur de l'UPS n° 2295 en qualité de personne responsable des marchés pour un marché public de service « cartes affaires » destiné à couvrir un besoin d'intérêt général de l'établissement

Direction des finances

Vu code des marchés publics ; D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 01-08-2003 ; DEC. n° 000742DCAJ du 20-10-2000 mod. ; DEC. n° 040004DAJ du 20-01-2004 ; DEC. n° 040014DAJ du 20-02-2004 ; DEC. n° 040109DAJ du 24-11-2004.

Art. 1^{er}. - En application de l'article 2-10 de la décision du 20 février 2004 susvisée, le directeur de l'unité propre de service "Achat et coordination des achats" UPS

n° 2295 (UPSACA) est désigné en qualité de personne responsable des marchés pour la passation d'un marché public national ayant pour objet la délivrance de cartes affaires au CNRS.

A ce titre, l'UPS n° 2295 intervient comme service centralisateur en application de l'article 7 du code des marchés publics.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 16 janvier 2006.

Le directeur général,
Bernard LARROUTUROU

Mesures particulières

Cabinet du ministre

Décret du 23 mai 2006 portant nomination du secrétaire général du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche - M. Antoine (Dominique)

Education nationale, enseignement supérieur et recherche - NOR : MENB0601301D - JO du 24-05-2006, texte n° 65.

Vu art. 13 de la Constitution ; L. n° 83-634 du 13-07-1983 mod. ; L. n° 84-16 du 11-01-1984 mod., not. art. 25 ; D. n° 2004-317 du 08-04-2004 ; D. n° 2005-1195 du 23-06-2005 ; D. n° 2006-572 du 17-05-2006 ; conseil des ministres entendu.

Art. 1^{er}. - M. Dominique Antoine, inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, est nommé secrétaire général du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Art. 2. - Le Premier ministre, le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 mai 2006.

Jacques CHIRAC

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
Dominique de VILLEPIN

Le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,
Gilles de ROBIEN

Le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche,
François GOULARD

Cabinet du ministre

Décret du 23 mai 2006 portant nomination du directeur général de la recherche et de l'innovation du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche - M. Bloch (Gilles)

Education nationale, enseignement supérieur et recherche - NOR : MENB0601300D - JO du 24-05-2006, texte n° 64

Vu art. 13 de la Constitution ; L. n° 83-634 du 13-07-1983 mod. ; L. n° 84-16 du 11-01-1984 mod., not. art. 25 ; D. n° 2004-317 du 08-04-2004 ; D. n° 2005-1195 du 23-06-2005 ; D. n° 2006-572 du 17-05-2006 ; conseil des ministres entendu.

Art. 1^{er}. - M. Gilles Bloch est nommé directeur général de la recherche et de l'innovation.

Art. 2. - Le Premier ministre, le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 mai 2006.

Jacques CHIRAC

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
Dominique de VILLEPIN

Le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,
Gilles de ROBIEN

Le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche,
François GOULARD

Cabinet du ministre

Arrêté du 28 avril 2006 portant cessation de fonctions et nomination au cabinet du ministre

Education nationale, enseignement supérieur et recherche - NOR : MENB0601148A - JO du 10-05-2006, texte n° 52

Vu D. n° 48-1233 du 28-07-1948 mod. ; D. du 31-05-2005 ; D. du 02-06-2005.

Art. 1^{er}. - Il est mis fin, sur sa demande, aux fonctions de M. Dominique Lebrun, inspecteur général de l'équipement, en qualité de conseiller au cabinet du ministre, à compter du 2 mai 2006.

Art. 2. - Mme Soizic Charpentier, personnel de direction du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, est nommée conseillère technique au cabinet du ministre à compter du 2 mai 2006.

Art. 3. - Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 avril 2006.

Le ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche,
Gilles de ROBIEN

Concours**Nomination d'ITA en 2006 – Concours externes**

Suite aux concours externes d'ingénieurs et de techniciens, ont été nommées en 2006, par décision du directeur général, les personnes dont les noms suivent :

NOM	Prénom	N° concours	Date d'effe
Ingénieurs d'études de 2^{nde} classe			
MME BENICHOU	CHRISTINE	407	01/04/2006
MLLE BOISARD	CAROLINE	406	05/04/2006
Assistants ingénieurs			
MME BAUDREY	STEPHANIE	33	01/05/2006
MLLE DANIEL	ANNETTE	413	01/04/2006
Techniciens de la recherche de classe normale			
MLLE CLEMENTE	SANDRINE	418	10/04/2006
MME LE BLANC	ISABELLE	422	01/04/2006
MLLE VIALETTE	CLAIRE	422	03/04/2006

Concours**Nomination d'ITA en 2006 – Concours internes**

Suite aux concours internes d'ingénieurs, techniciens, administratifs ont été nommées en 2006, par décision du directeur général, les personnes dont les noms suivent :

NOM	Prénom	N° concours	BAP	Date d'effet
Ingénieurs de recherche de 2^{nde} classe				
MR CARTRON	DAMIEN	504	D	01/01/2006
MR OSTER	DENIS	507	G	01/01/2006
MLLE RAZAFITIANAMAHARAVO	ANGELINA	503	C	01/05/2006
Ingénieurs d'études de 2^{nde} classe				
MR BUQUET	THIERRY	515	F	12/01/2006
MLLE LECANU	MARIE-FRANCOISE	518	H	01/01/2006
Assistants ingénieurs				
MR LOBNER	NICOLAS	525	G	01/01/2006
Techniciens de la recherche de classe normale				
MR DESMALADES	MARTIN	527	A	01/01/2006
MR LEGROS	ERIC	530	G	01/01/2006
MR MASSI	PHILIPPE	532	H	01/01/2006

Promotions**Nomination d'ITA en 2006**

Sur avis de la commission administrative paritaire et par décision du directeur général du Centre national de la recherche scientifique, ont été nommés au titre de l'année 2005, les ingénieurs, techniciens et administratifs dont les noms suivent :

NOM	Prénom	Date d'effet
CORPS AU CHOIX		
Ingénieurs de recherche de 2^{nde} classe		
MR BABA	DJELANI	01/01/2005
MR FOOT	ROBIN	01/01/2005
MME PERRET	ELIANE	01/01/2005
Ingénieurs d'études de 2^{nde} classe		
MR BARTHIER	GERARD	01/01/2005

NOM	Prénom	Date d'effet
MLLE TARQUIS	FRANCOISE	01/01/2005
Assistants ingénieurs		
MR LENOIR	ALAIN	01/01/2005
MME RIBOUCHON	MARIE	01/01/2005
MR VIRAPHONG	OUDOMSACK	01/01/2005
Techniciens de la recherche de classe normale		
MME DIABANGOUAYA	PATRICIA	11/03/2005
MME GOMES	CORINNE	01/01/2005
MR JOUAULT	CLAUDE	01/01/2005
MME LETURC	CHANTAL	01/01/2005
MME PLACIDE	MARIE-ANGE	01/05/2005
GRADE AU CHOIX		
Ingénieurs de recherche de 1^{ère} classe		
MR SCHIHIN	JEAN	01/01/2005
Ingénieurs d'études de 1^{ère} classe		
MME BEGA	CHRISTIANE	01/01/2005
MR HIVER	JEAN-MARIE	01/02/2005
Techniciens de la recherche de classe supérieure		
MR ADAM	THOMAS	01/01/2005
Adjointes techniques de la recherche principaux		
MR BASCHERA	RICHARD	01/12/2005
MME CHALMETON	STEPHANIE	01/11/2005
MME CHARRY	COLETTE	01/11/2005
MR COMBARIEU	GILBERT	01/01/2005
MME DASLE	OLIVIA	01/01/2005
MLLE LECLERC	RAPHAELLE	01/12/2005
MR MOREL	THIERRY	07/12/2005
MLLE NEVEZ	NATHALIE	21/12/2005
MME POZZOBON	JOSEPHINE	01/11/2005

Comités, conseils et commissions

Arrêté du 27 avril 2006 portant nomination à des sections du Comité national de la recherche scientifique

Education nationale, enseignement supérieur et recherche - NOR : MENR0601181A - JO du 10-05-2006, p. 6824, texte n° 51

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 27 avril 2006, sont nommés membres de sections du Comité national de la recherche scientifique, au titre de l'article 1^{er} [2°] du décret n° 91-178 du 18 février 1991 relatif aux sections du Comité national de la recherche scientifique, pour la durée restant à courir du mandat de leurs prédécesseurs :

Section 28 - Biologie végétale intégrative

- Mme Berta Cecilia Ramirez, en remplacement de Mme Isabelle Jupin ;
- M. Vincent Colot, en remplacement de M. Ian Small.

Section 35 - Philosophie, histoire de la pensée, sciences des textes, théorie et histoire des littératures et des arts

- Mme Anne Moeglin-Delcroix, en remplacement de M. Philippe Vendrix.

Section 40 - Politique, pouvoir, organisation

- M. Gilles Pollet, en remplacement de M. Dominique Wolton.

Comités, conseils et commissions

Arrêté du 21 avril 2006 portant nomination au conseil d'administration du Centre national de la recherche scientifique

Economie, finances et industrie - NOR : BUDB0630001A - JO du 05-05-2006, p. 6694, texte n° 53

Par arrêté du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie en date du 21 avril 2006, M. Thierry Kalfon, administrateur civil, est nommé suppléant en qualité de représentant de l'Etat désigné par le ministre chargé du budget au conseil d'administration du Centre national de la recherche scientifique.

Comités, conseils et commissions

Arrêté du 21 avril 2006 portant nomination au conseil d'administration du Centre national de la recherche scientifique

Economie, finances et industrie - NOR : BUDB0630007A - JO du 05-05-2006, p. 6694, texte n° 54

Par arrêté du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie en date du 21 avril 2006, M. Guillaume Gaubert, administrateur civil, est nommé représentant de l'Etat désigné par le ministre chargé du budget au conseil d'administration du Centre national de la recherche scientifique.

Comités, conseils et commissions**Décision n° 060004SGCN du 22 mai 2006 relative à la vacance de sièges au sein des sections et commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique**

Secrétariat général du Comité national de la recherche scientifique

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 91-178 du 18-02-1991 mod. ; D. n° 91-179 du 18-02-1991 ; D. du 19-01-2006 ; A. du 19-05-2003 ; A. du 12-11-2004 ; DEC. n° 050001SGCN du 10-01-2005.

Art. 1^{er}. - Les sièges suivants sont à pourvoir, pour les sections et les commissions interdisciplinaires du Comité national mentionnées ci-dessous :

Section 1 - Mathématiques et interactions des mathématiques

1 siège - Collège électoral C

Section 2 - Théories physiques : méthodes, modèles et applications

1 siège - Collège électoral C

Section 17 - Système solaire et univers lointain

1 siège - Collège électoral B 2

Section 30 - Thérapeutique, médicaments et bio-ingénierie : concepts et moyens

1 siège - Collège électoral C

Commission interdisciplinaire 42 - Santé et société

1 siège - Collège électoral B

Commission interdisciplinaire 43 - Impacts sociaux du développement des nanotechnologies

3 sièges - Collège électoral B

Art. 2. - Lors des prochaines sessions du Comité national, les sections concernées éliront un membre parmi les personnes qui auront fait acte de candidature et les commissions interdisciplinaires concernées éliront un membre appartenant au Comité national de la recherche scientifique, ayant fait acte de candidature.

Art. 3. - Les déclarations de candidatures établies suivant le modèle annexé à la présente¹, accompagnées d'un curriculum vitae, sont à déposer au Secrétariat Général du Comité national - CNRS - 3 rue Michel Ange - 75016 PARIS jusqu'au 31 juillet 2006 à 18 h 00, ou adressées au Secrétariat Général du Comité national, jusqu'au 31 juillet 2006 (le cachet de la poste faisant foi).

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique. Une mention de cette décision sera faite au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 mai 2006.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

¹ Annexe non publiée

Comités, conseils et commissions**Note n° 060003ELEC du 10 mai 2006 proclamant la liste des élus aux conseils scientifiques de département du Centre national de la recherche scientifique**
Organisation des élections

Vu A. du 05-01-2006 ; DEC. n° 040070DAJ du 20-09-2005 ; P.V. de dépouillement du scrutin du 10-05-2006.

Le délégué pour les élections proclame élus aux conseils scientifiques de département du CNRS :

Département Mathématiques, informatique, physique, planète et univers**Collège A**

- Mme Monique COMBESCURE

Collège B

- Mlle Karine DUMESNIL

Collège C

- M. Didier GUYOMARC'H
liste présentée par le SNPTES-UNSA
- M. Antoine MATTEI
liste présentée par le SGEN-CFDT
- M. Joël PLANTARD
liste présentée par le SNTRS-CGT

Département Chimie**Collège C**

- Mme Maryse JOLY
liste présentée par le SNTRS-CGT
- M. Jean-Yves PUY
liste présentée par le SGEN-CFDT
- M. Jean-Louis SCHMITT
liste présentée par le SNPTES-UNSA

Département Vivant**Collège A**

- M. Guiseppe BALDACCI

Collège B

- Mlle Dominique CROIX
- Mlle Hélène MONE
- Mme Françoise MUSCATELLI-BOSSY

Collège C

- M. Jean-Louis BIRRIEN
liste présentée par le SGEN-CFDT
- M. Christophe TIFFOCHE
liste présentée par le SNPTES-UNSA
- M. Gérard PEHAU ARNAUDET
liste présentée par le SNTRS-CGT

Département Hommes et société**Collège A**

- M. Jean-Charles HOURCADE
- M. Jean-Pierre LE CROM

Collège B

- M. Olivier COUTARD
- Mme Randi DEGUILHEM
- Mlle Isabelle SIDERA

Collège C

- Mme Martine FABRE
liste présentée par le SNIRS-CGC
- Mme Colette FONTANEL
liste présentée par le SGEN-CFDT
- Mme Albane BURENS-CAROZZA
liste présentée par le SNTRS-CGT

Département Environnement et développement durable**Collège A**

- M. Jean-Christophe AUFFRAY
- Mme Josette GARNIER
- M. Joël GUIOT

Collège B

- Mme Véronique MARTIN-JEZEQUEL

Collège C

- M. Marc BERGDOLL
liste présentée par le SNPTES-UNSA
- M. Hervé BOHBOT
liste présentée par le SGEN-CFDT
- M. Gilles MORVAN
liste présentée par le SNTRS-CGT

Département Ingénierie**Collège B**

- Mme Catherine BRU-CHEVALLIER
- M. Dimitry PEAUCELLE
- Mlle Pascale ROYER
- M. Christian TENAUD

Collège C

- M. Philippe BLANC
liste présentée par le SGEN-CFDT
- M. Hervé DOREAU
liste présentée par le SNTRS-CGT
- M. Thierry LE MOGNE
liste présentée par le SNPTES-UNSA

Département Physique nucléaire et physique des particules**Collège A**

- M. Bertram BLANK
- M. Jacques DUMARCHEZ
- M. Philippe GHEZ
- Mlle Marie-France RIVET
- Mlle Charling TAO

Collège B

- M. Jérôme GIOVINAZZO
- M. Denis JOUAN
- M. Frédéric KAPUSTA
- Mme Anne LEFEBVRE-SCHUHL

Collège C

- M. Michel LION
liste présentée par le SNTRS-CGT
- M. Luc PERROT
liste présentée par le SGEN-CFDT
- M. Christophe PREVOST
liste présentée par le SNTRS-CGT

Département Planète et univers**Collège A**

- Mme Catherine JEANDEL

Collège B

- Mme Sandrine ANQUETIN
- M. Michel MARCELIN
- M. Etienne RUELLAN

Collège C

- M. Emile Michel ARMENGAUD
liste présentée par le SNTRS-CGT
- Mme Martine DE ANGELIS
liste présentée par le SGEN-CFDT
- Mme Liliane JENATTON
liste présentée par le SNPTES-UNSA

Fait à Paris, le 10 mai 2006.

Le délégué pour les élections,
Philippe WILLOQUET

Comités, conseils et commissions**Décision n° 06003DRH du 11 mai 2006 portant désignation des membres du Comité technique paritaire du Centre national de la recherche scientifique**

Direction des ressources humaines

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 82-452 du 28-05-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; A. du 28-12-1982 ; DEC. n° 060008DRH du 15-02-2006.

Art. 1^{er}. - Sont désignés pour représenter l'administration au comité technique paritaire du Centre national de la recherche scientifique :

1) En tant que membres titulaires :

- Arnold MIGUS, directeur général,
- Alain RESPLANDY-BERNARD, secrétaire général,
- Serge BAUIN, chef du service des indicateurs de politique scientifique,
- Gilberte CHAMBAUD, directrice du département Chimie,
- Anne-Marie GUIMARD-BONNAUD, adjointe du délégué régional Paris Michel-Ange,
- Sylvie GOJJON, secrétaire générale du département Ingénierie,
- Josette ROGER, déléguée régionale Centre-Poitou-Charentes,
- Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Ouest et Nord,
- Muriel SINANIDES, adjointe du directeur des ressources humaines,
- Michel SPIRO, directeur de l'IN2P3 et directeur délégué du département MIPPU

2) En tant que membres suppléants :

- Pascal AIME, délégué régional Centre Est,
- Françoise BALESTIE, secrétaire générale du département MIPPU,
- Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées,

- Philippe CAVELIER, secrétaire général du département Chimie,
- Michel LANN00, directeur du département MIPPU,
- Jacques LAVIELLE, responsable de la modernisation et de la qualité au sein du BPC,
- Annie LECHEVALLIER, déléguée régionale Ile-de-France Est,
- Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin,
- Françoise PAILLOUS, secrétaire générale du département Vivant,
- Daniel VIDAL-MADJAR, directeur des ressources humaines délégué,

Art. 2. - Sont nommés au comité technique paritaire du Centre national de la recherche scientifique et de ses instituts sur désignation des organisations syndicales :

1) En tant que membres titulaires :

COLLEGE 1 (CHERCHEURS) :

- Alain MARBEUF, SGEN-CFDT
- Bernard VEYSSIERE, SNCS-FSU
- Jean-Luc MAZET, SNCS-FSU
- Lise CARON, SNTRS-CGT

COLLEGE 2 (ITA) :

- Guillaume EDOUARD, SGEN-CFDT
- Jean-Louis SALAGER, SGEN-CFDT
- Philippe JAUFFRET, SNPTES-UNSA
- Didier GORI, SNTRS-CGT
- Jacques MILLET, SNTRS-CGT
- Jean OMNES, SNTRS-CGT

2) En tant que membres suppléants :

COLLEGE 1 (CHERCHEURS) :

- Jean-Michel SAVARIAULT, SGEN-CFDT
- Denis JOUAN, SNCS-FSU
- Nicole LUCCIANI-CHAPUIS, SNCS-FSU
- Thomas CHUST, SNTRS-CGT

COLLEGE 2 (ITA) :

- Claude CELATI, SGEN-CFDT
- Jacqueline MAHUTEAU, SGEN-CFDT
- Patrick BARTH, SNPTES-UNSA
- Anne CASANOVA, SNTRS-CGT
- Marc DEMERY-LEBRUN, SNTRS-CGT
- Guillaume VINCONNEAU, SNTRS-CGT

Art. 3. - La présente décision abroge la décision n° 0400017DRH du 27 mai 2004.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 11 mai 2006.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Comités, conseils et commissions

Décision n° 060018DRH du 15 février 2006 relative aux représentants du personnel et de l'administration siégeant à la commission nationale d'action sociale

Direction des ressources humaines

Vu D. n° 82-452 du 28-05-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; avis du CTP du 20-09-1993 ; DEC. n° 930001SPER du 04-01-1993 mod. ; résultats des élections aux CAP des personnels du CNRS et de l'IN2P3 des 22-11-2005 et 11-01-2006.

Art. 1^{er}. - Il est mis fin à compter de la date du 12 janvier 2006 au mandat des représentants du personnel et de l'administration siégeant à la commission nationale d'action sociale de l'établissement.

Art. 2. - Les organisations syndicales habilitées à désigner de nouveaux représentants à la commission nationale d'action sociale sont désignées ci-après :

- syndicat général de l'éducation nationale (SGEN-CFDT),
- syndicat national des chercheurs scientifiques (SNCS-FSU),
- syndicat national du personnel technique de l'enseignement supérieur et de la recherche (SNPTES-UNSA),
- syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT).

Art. 3. - La répartition des dix sièges des représentants du personnel entre les quatre organisations susvisées s'établit comme suit :

COLLEGE 1 (CHERCHEURS) : 4 sièges

- SGEN-CFDT :
1 représentant titulaire – 1 représentant suppléant
- SNCS-FSU :
2 représentants titulaires – 2 représentants suppléants
- SNTRS-CGT :
1 représentant titulaire – 1 représentant suppléant

COLLEGE 2 (ITA) : 6 sièges

- SGEN-CFDT :
2 représentants titulaires – 2 représentants suppléants
- SNPTES-UNSA :
1 représentant titulaire – 1 représentant suppléant
- SNTRS-CGT :
3 représentants titulaires – 3 représentants suppléants

Art. 4. - La désignation des dix représentants de l'administration titulaires et des dix représentants suppléants fera l'objet d'une décision distincte du directeur général.

Art. 5. - Cette décision annule et remplace la décision n° 030043DRH du 7 octobre 2003.

Art. 6. - Elle sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 15 février 2006.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Comités, conseils et commissions

Décision n° 060029DR03 du 3 mai 2006 relative à la composition de la commission régionale d'action sociale (CORAS) de la délégation Ile-de-France Est

Délégation Ile-de-France Est

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; DEC. n° 930001SPER du 04-01-1993.

Art. 1^{er}. - La commission régionale d'action sociale (CORAS) de la Délégation Ile-de-France Est, présidée par la déléguée régionale ou son représentant, est constituée comme suit :

Au titre de l'administration :

- Mme Annie Lechevallier, déléguée régionale,
- Mme Brigitte Azzimonti, secrétaire-gestionnaire de l'Institut de sciences sociales et du politique (ISP - UMR 8166),
- Mme Laurence Gauchy, adjointe ressources humaines - Délégation Ile-de-France Est,
- Mme Marie-Madeleine Gaussin, chargée des affaires générales - Délégation Ile-de-France Est,
- M. Fabrice Jecic, ingénieur de recherche - Laboratoire de médiévistique occidentale de Paris (LAMOP - UMR 8589).

Au titre des organisations syndicales :

- Mme Françoise Bertay, SNPRES/FO (MNHN Bru-noy),
- Mme Josette Chaumeil, SGEN/CFDT (CNRS Ville-juif),
- Mme Carmen Sanchez, SNTRS/CGT (LCPC Champs-sur-Marne), [suppléante : Mme Brigitte René (IGR Villejuif),
- M. François Romain, SNIRS/CGC (CNRS Thiais).

Membre permanent :

- Mme Sylvie Minoux, assistante de service social de la délégation Ile-de-France Est.

Art. 2. - Cette décision annule et remplace la décision n° 060003DR03 du 8 février 2006.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Thiais, le 3 mai 2006.

La déléguée régionale Ile-de-France Est,
Annie LECHEVALLIER

Comités, conseils et commissions

Décision n° 060048DR08 du 7 mars 2006 portant création, composition, compétence et fonctionnement du conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 6215 - Langage, mémoire et développement cognitif (LMDC) Délégation Centre-Poitou-Charentes

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod. ; DEC. n° 040141DAJ du 31-12-2004 ; DEC. n° 060043DAJ du 19-01-2006 ; DEC. n° 05A006DSI du 22-11-2005.

Art. 1^{er}. - Il est mis en place un conseil de laboratoire, au sein du laboratoire dénommé « Langage, mémoire et développement cognitif » - LMDC et associé au CNRS sous le numéro UMR n° 6215. La composition et le rôle de ce conseil sont précisés par les articles qui suivent.

Art. 2. - Le conseil comporte, outre le Directeur de l'Unité :

- 8 représentants du collège des chercheurs et enseignants statutaires (4 membres sont élus et 4 membres sont nommés par le Directeur sur proposition du responsable de son équipe)
- 1 représentant des personnels ITA et IATOS
- 2 représentants des thésards accueillis par le laboratoire.

La durée du mandat des membres est de 4 ans, sauf renouvellement de l'unité, auquel cas ce mandat prend fin avant son terme.

Tout membre du Conseil de Laboratoire quittant définitivement l'Unité cesse de faire partie de ce conseil et doit, selon qu'il aura été membre élu ou nommé, y être remplacé par voie d'élection ou de nomination.

Art. 3. - Les élections sont organisées dans le délai maximum de 2 mois à compter de la date d'expiration du mandat du conseil.

Elles ont lieu au suffrage direct et au scrutin uninominal à 2 tours.

Sont électeurs les membres de l'Assemblée Générale :

- a) les membres statutaires de l'unité sur un poste budgétaire du CNRS ou d'un autre établissement public de recherche,
- b) sous réserve d'une ancienneté minimale d'un an dans l'unité considérée, les chercheurs (y compris enseignants-chercheurs et thésards accueillis), ingénieurs, techniciens et agents administratifs ne remplissant pas la condition fixée en a) et participant à l'activité de l'Unité.

Les électeurs sont répartis en deux collèges, celui des chercheurs et enseignants-chercheurs d'une part, et celui des ITA, assorti d'un sous-collège thésards d'autre part.

Art. 4. - Le conseil de laboratoire a un rôle consultatif.

a) il est consulté par le Directeur de l'unité sur :

- l'état, le programme, la coordination des recherches, la composition des équipes et la politique de recrutement ;
- les moyens budgétaires à demander par l'unité et la répartition de ceux qui lui sont alloués ;
- la politique des contrats de recherche concernant l'unité ;

- la politique de formation par la recherche ;
- les conséquences à tirer de l'avis formulé par la section ou les sections du comité national de la recherche scientifique dont relève l'unité ;
- toutes mesures relatives à l'organisation et au fonctionnement de l'unité et susceptibles d'avoir une incidence sur la situation et les conditions de travail du personnel.

b) Conformément à l'article 18 du décret du 24 novembre 1982, l'avis du conseil de laboratoire est recueilli par le Directeur général du CNRS en vue de la nomination du directeur de l'unité.

c) Le conseil de laboratoire est tenu informé de ce qui concerne l'unité, notamment de la politique du ou des départements du CNRS, et de son incidence sur le développement de l'unité.

Art. 5. - Le conseil de laboratoire est présidé par le directeur de l'unité. Il se réunit au moins cinq fois par an. Il est convoqué à la diligence de son président ou à la demande du tiers de ses membres.

Toute personne participant ou s'intéressant aux travaux de l'unité peut y être invitée par le président, à siéger avec voix consultative.

Le conseil de laboratoire arrête un règlement intérieur précisant notamment les modalités relatives à l'organisation des élections.

Le président arrête l'ordre du jour de chaque séance : cet ordre du jour doit comporter toute question, relevant de la compétence du Conseil, dont l'inscription aura été demandée par plus du tiers des membres de ce conseil. L'ordre du jour est affiché, huit jours avant la réunion, dans les locaux de l'unité.

Pour les questions concernant spécifiquement la politique scientifique ou la carrière des enseignants-chercheurs et chercheurs statutaires, le directeur de l'unité peut proposer une discussion en formation restreinte aux représentants de ce collège.

Le président établit, signe et affiche un compte-rendu de chacune des séances.

Fait à Orléans, le 7 mars 2006.

Pour le directeur général et par délégation :
La déléguée régionale Centre-Poitou-Charentes,
Josette ROGER

Comités, conseils et commissions

Décision n° 06055DR08 du 14 avril 2006 relative à la composition du conseil de laboratoire de l'UMR n° 6215 - Langage, mémoire et développement cognitif (LMDC)

Délégation Centre-Poitou-Charentes

Vu DEC. n° 060048DR08 du 07-03-2006 ; résultats du scrutin du 16-02-2006.

Art. 1^{er}. - Le conseil de laboratoire de l'Unité Mixte de Recherche « Langage, Mémoire et Développement Cognitif » est composé comme suit :

- Membres de droit :**
- Jean-François ROUET

Membres élus :

Collège des Chercheurs et Enseignants-chercheurs

- Monik FAVART
- Virginie LAVAL
- Laurence TACONNAT
- Jean-Pierre THIBAUT

Collège des ITA-ITRF

- Badiâa BOUAZZAOUI
- Collège des Thésards
- Lionel LANDRE
 - Nathalie LE BIGOT

Membres nommés :

- Josie BERNICOT
- Françoise CORDIER
- Michel ISINGRINI
- Thierry OLIVE

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Orléans, le 14 avril 2006.

Pour le directeur général et par délégation :
La déléguée régionale Centre-Poitou-Charentes,
Josette ROGER

Comités, conseils et commissions

Décision n° 060059DR13 du 22 mai 2006 de création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 5587 - Laboratoire des colloïdes, verres et nanomatériaux (LCVN)

Délégation Languedoc-Roussillon

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art 3 ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod. ; DEC. n° 030129DAJ du 19-12-2003 ; DEC. n° 030130DAJ du 19-12-2003.

Art. 1^{er}. - Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche 5587 « Laboratoire des Colloïdes, Verres et Nanomatériaux (LCVN) ».

Art. 2. - Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint,
- 9 membres élus ;
- 4 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.

Art. 3. - Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Montpellier, le 22 mai 2006.

Pour le directeur général et par délégation :
Le délégué régional Languedoc-Roussillon,
Bernard JOLLANS

Comités, conseils et commissions**Décision n° 060116DR15 du 11 janvier 2006 de création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 5060 - Institut de recherche sur les archéomatériaux (IRAMAT)**

Délégation Aquitaine-Limousin

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod.

Art. 1^{er}. - Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR multisites 5060 - IRAMAT.

Art. 2. - Le conseil de laboratoire comprend 12 membres :

- le directeur de l'unité,
- les deux directeurs adjoints,
- neuf membres élus.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.

Art. 3. - Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Talence, le 11 janvier 2006.

Pour le directeur général et par délégation :
Le délégué régional Aquitaine-Limousin,
Philippe LECONTE

Comités, conseils et commissions**Décision n° 060119DR15 du 21 février 2006 de création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 5113 - Groupe de recherche en analyse et politiques économiques (GRAPE)**

Délégation Aquitaine-Limousin

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod.

Art. 1^{er}. - Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité le 16 octobre 2001.

Art. 2. - Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 7 membres élus ;
- 7 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.

Art. 3. - Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Pessac, le 21 février 2006.

Pour le directeur général et par délégation :
Le délégué régional Aquitaine-Limousin,
Philippe LECONTE

Comités, conseils et commissions**Décision n° 060124DR15 du 8 mars 2005 modifiant la composition du conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 5116 - Pouvoir, action publique, territoire (CERVL)**

Délégation Aquitaine-Limousin

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod.

Art. 1^{er}. - La composition du conseil de laboratoire du CERVL - UMR 5116 est modifiée comme suit :

Le conseil de laboratoire comprend 18 membres :

- le directeur de l'unité, Claude Sorbets, est remplacé par Vincent Hoffmann-Martinot, directeur ;
- le directeur adjoint, Andy Smith ;
- 10 membres élus ;
- 6 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.

Art. 2. - Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Talence, le 8 mars 2005.

Pour le directeur général et par délégation :
Le délégué régional Aquitaine-Limousin,
Philippe LECONTE

Comités, conseils et commissions**Décision n° 060117DR15 du 14 octobre 2005 de création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 5142 - Laboratoire de mathématiques appliquées de Pau**

Délégation Aquitaine-Limousin

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod.

Art. 1^{er}. - Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR 5142.

Art. 2. - Le conseil de laboratoire comprend 12 membres :

- le directeur de l'unité,
- 7 membres élus,
- 4 membres nommés

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 2 ans (2005 et 2006).

La répartition des membres à élire est :

Collège des permanents : 5 membres

- 1 : sous-collège des Professeurs,
- 1 : sous-collège des Habilités (hors Professeurs),
- 2 : sous-collège des permanents non habilités (hors ITA/IATOS),
- 1 : sous-collège des ITA/IATOS,

Collège des non-permanents : 2 membres (ancienneté minimale d'un an dans l'unité, répertoriés dans la base Labintel).

Art. 3. - Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Talence, le 14 octobre 2005.

Pour le directeur général et par délégation :
Le délégué régional Aquitaine-Limousin,
Philippe LECONTE

Comités, conseils et commissions

Décision n° 060123DR15 du 6 octobre 2005 de création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 5150 - Thermodynamique et énergétique des fluides complexes
Délégation Aquitaine-Limousin

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod.

Art. 1^{er}. - Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR 5150, appelé « Bureau »

Art. 2. - Le conseil de laboratoire comprend 8 membres :

- le directeur de l'unité,
- 7 membres élus,
- 1 membre nommé.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 2 ans (2005 et 2006).

La répartition des membres à élire est :

Collège des permanents : 7 membres

- 3 : sous-collège des Professeurs,
- 3 : sous-collège des Maîtres de Conférence
- 1 : sous-collège des ITA/IATOS,

Art. 3. - Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Talence, le 6 octobre 2005.

Pour le directeur général et par délégation :
Le délégué régional Aquitaine-Limousin,
Philippe LECONTE

Comités, conseils et commissions

Décision n° 060118DR15 du 20 octobre 2005 de création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 5199 - De la Préhistoire à l'actuel : culture, environnement et anthropologie (PACEA)

Délégation Aquitaine-Limousin

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod.

Art. 1^{er}. - Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche n° 5199 - De la Préhistoire à l'Actuel : Culture, Environnement et Anthropologie (PACEA)

Art. 2. - Le conseil de laboratoire comprend 18 membres :

- Membres de droit : 3
 - le Directeur de l'unité : Jacques Jaubert
 - les Directeurs adjoints : Jean-Pierre Texier, Anne-Marie Tillier
- Membres élus : 12
 - Collège A (Chercheurs, Enseignants-chercheurs, conservateurs du patrimoine) : 6
 - Sous-collège A1 : CNRS, Enseignement supérieur : 4
 - Véronique Laroulandie, Bruno Maureille, Patrick Michel, Pascal Murail
 - Sous-collège A2 : Culture - Coll. : 1
 - Alain Turq
 - Sous-collège A3 : Doctorants - ATER : 1
 - Jean-Baptiste Mallye
 - Collège B (ITA - IATOS) : 6
 - Sous-collège B1 : CNRS - Université : 4
 - Maryelle Bessou, Patrice Courtaud, Bruno Dutailly, Geneviève Rauber
 - Sous-collège B2 : Culture - INRAP - Coll. : 2
 - Marie-Françoise Diot, Pierrick Fouéré
- Membres nommés : 3
 - Dany Barraud
 - Dominique Henry-Gambier
 - Coralie Demangeot

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.

Art. 3. - Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Talence, le 20 octobre 2005.

Pour le directeur général et par délégation :
Le délégué régional Aquitaine-Limousin,
Philippe LECONTE

Comités, conseils et commissions**Décision n° 060120DR15 du 25 septembre 2005 de création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 5603 - Société, environnement, territoire (SET)**

Délégation Aquitaine-Limousin

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod.

Art. 1^{er}. - Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR 5603.

Art. 2. - Le conseil de laboratoire comprend 9 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 5 membres élus ;
- 2 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.

Art. 3. - Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Pau, le 25 septembre 2005.

Pour le directeur général et par délégation :
Le délégué régional Aquitaine-Limousin,
Philippe LECONTE

Comités, conseils et commissions**Décision n° 060122DR15 du 13 octobre 2005 de création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 5624 - Laboratoire de chimie théorique et physico-chimie moléculaire**

Délégation Aquitaine-Limousin

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod.

Art. 1^{er}. - Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR 5624 (Laboratoire de Chimie Théorique et Physico-Chimie Moléculaire)

Art. 2. - Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité, 8 membres élus, 6 membres nommés : à côté du Directeur, il est ainsi constitué de six représentants du Collège Professeur/Directeur de recherche, de cinq représentants du Collège Maître de Conférences/Chargés de recherche, d'un représentant du Collège non permanents, de deux représentants du collège ITA/IATOS.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.

Art. 3. - Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Pau, le 13 octobre 2005.

Pour le directeur général et par délégation :
Le délégué régional Aquitaine-Limousin,
Philippe LECONTE

Comités, conseils et commissions**Décision n° 060125DR15 du 24 mai 2006 de création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 8708 - Laboratoire inter-établissements (TREFLE)**

Délégation Aquitaine-Limousin

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod.

Art. 1^{er}. - Un conseil de laboratoire est créé au sein de l'unité laboratoire inter-établissement TREFLE - UMR n° 8508 CNRS

Art. 2. - Le conseil de laboratoire comprend 18 membres :

- le directeur de l'unité,
- les 2 animateurs de sites,
- 11 membres élus appartenant à 3 collèges distincts (A (A1-A2), B, C)
 - Collège A :
 - A1 : 3 Chercheurs ou enseignants-chercheurs titulaire d'une HDR
 - A2 : 3 Chercheurs ou enseignants-chercheurs non-titulaires d'une HDR
 - Collège B : 2 IAT / IATOS
 - Collège C : 3 étudiants
- 4 membres nommés

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.

Les élections ont lieu au suffrage direct et au scrutin plurinominal à 1 tour (le directeur de l'unité départage les ex aequo), au moyen de bulletins secrets, au sein de chaque collège électoral, sur une journée (9 h - 16 h). Le vote par procuration est autorisé à l'intérieur de chaque collège ; une seule procuration peut être portée par l'électeur.

Art. 3. - Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Talence, le 24 mai 2006.

Pour le directeur général et par délégation :
Le délégué régional Aquitaine-Limousin,
Philippe LECONTE

Comités, conseils et commissions

Décision n° 060121DR15 du 20 octobre 2005 de création d'un conseil de laboratoire au sein de la FRE n° 2723 – Laboratoire de neurobiologie intégrative

Délégation Aquitaine-Limousin

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod.

Art. 1^{er}. - Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité « Laboratoire de Neurobiologie intégrative », FRE 2723.

Art. 2. - Le conseil de laboratoire comprend 8 membres :

- le directeur de l'unité ;

- quatre membres élus ;
- trois membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.

Art. 3. - Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Bordeaux, le 20 octobre 2005.

Le délégué régional Aquitaine-Limousin,
Philippe LECONTE

Nominations

Administration centrale

DG

MME MARIE-JEANNE PHILIPPE

DEC. n° 060237DAJ du 31-05-2006

Mme Marie-Jeanne PHILIPPE, professeure des universités, est nommée chargée de mission, auprès du directeur général, pour le partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, à compter du 16 avril 2006.

Elle exerce sa mission auprès du conseiller, auprès du directeur général, en charge de la création et de la mise en oeuvre de la direction du partenariat.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

M. ROGER GUILARD

DEC. n° 060238DAJ du 31-05-2006

M. Roger GUILARD, professeur des universités, est nommé chargé de mission auprès du directeur général, pour le partenariat avec les collectivités territoriales, à compter du 1^{er} juin 2006.

Il exerce sa mission auprès du conseiller, auprès du directeur général, en charge de la création et de la mise en oeuvre de la direction du partenariat.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DIS

M. FRANCK LALOE

DEC. n° 060218DAJ du 19-05-2006

M. Franck LALOE, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur par intérim de l'information scientifique du CNRS, à compter du 17 mai 2006.

M. Franck LALOE continue d'exercer parallèlement sa fonction de chargé de mission, auprès du directeur général, pour les archives ouvertes.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Planète et univers

M. DOMINIQUE LE QUEAU

DEC. n° 060236DAJ du 30-05-2006

M. Dominique LE QUEAU, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur du département scientifique Planète et univers, à compter du 25 mai 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Planète et univers

MME SYLVIE JOUSSAUME

DEC. n° 060235DAJ du 30-05-2006

A compter du 25 mai 2006, Mme Sylvie JOUSSAUME, directrice de recherche au CNRS, est nommée chargée de mission, auprès du directeur général, pour les sciences de la Planète et de l'Univers, jusqu'au 15 juillet 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Vivant

MME CATHERINE DARGEMONT

DEC. n° 060213DAJ du 11-05-2006

Mme Catherine DARGEMONT, directrice de recherche au CNRS, est nommée directrice scientifique adjointe (DSA), au département scientifique « Vivant », pour le suivi des personnels du CNRS au sein des unités de l'INSERM, à compter du 1^{er} janvier 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Vivant

MME MARTINE DEFAIS

DEC. n° 060214DAJ du 11-05-2006

Mme Martine DEFAIS, directrice de recherche au CNRS, est nommée directrice scientifique adjointe (DSA), au départe-

ment scientifique « Vivant », pour le suivi de la génétique et de la génomique (expression des gènes) à compter du 1^{er} avril 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Homme et société

MME BRIGITTE ETLICHER

DEC. n° 060232DAJ du 24-05-2006

Mme Brigitte ETLICHER, ingénieure de recherche au CNRS, est nommée secrétaire générale du département scientifique « Homme et société », à compter du 1^{er} juin 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Homme et société

M. PATRICK NAVATTE

DEC. n° 060230DAJ du 01-06-2006

M. Patrick NAVATTE, professeur des universités, est nommé directeur scientifique adjoint (DSA) au département scientifique « Homme et société », pour les affaires européennes et internationales, à compter du 1^{er} juin 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Ingénierie

MME BÉATRICE BISCANS

DEC. n° 060216DAJ du 19-05-2006

Mme Béatrice BISCANS, directrice de recherche au CNRS, est nommée déléguée scientifique chargée de mission (DSCM) "Génie des procédés" au département scientifique "Ingénierie", à compter du 4 avril 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Ingénierie

M. SYLVAIN ALLANO

DEC. n° 060217DAJ du 19-05-2006

M. Sylvain ALLANO, professeur des Universités, est nommé directeur scientifique adjoint (DSA) au département scientifique "Ingénierie", pour les micro et nanotechnologies, l'électronique, la photonique, l'électromagnétisme et l'énergie électrique, à compter du 12 mai 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

INSU

M. DOMINIQUE LE QUEAU

A. du 16-05-006 - JO du 25-05-2006, p. 7815, texte n° 67

M. Dominique LE QUEAU est nommé Directeur de l'Institut national des sciences de l'Univers du Centre national de la recherche scientifique.

DREI

M. IZO ABRAM

DEC. n° 060219DAJ du 22-05-2006

M. Izo ABRAM, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur des relations européennes et internationales du Centre national de la recherche scientifique, à compter du 31 juillet 2006.

A compter de cette même date, il est mis fin à ses fonctions de chargé de mission, auprès du directeur général, pour l'Europe.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DRH

M. DANIEL VIDAL-MADJAR

DEC. n° 060221DAJ du 19-05-2006

M. Daniel VIDAL-MADJAR, directeur de recherche au CNRS, directeur des ressources humaines délégué, est nommé directeur des ressources humaines par intérim, à compter du 19 mai 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DRH

M. VINCENT MIGNOTTE

DEC. n° 060223DAJ du 19-05-2006

M. Vincent MIGNOTTE, chargé de recherche au CNRS est nommé chargé de mission, auprès de la direction des ressources humaines, pour le suivi des cadres supérieurs, à compter du 19 mai 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DRH

M. ARNAUD PES

DEC. n° 060225DAJ du 19-05-2006

M. Arnaud PES, ingénieur d'études au CNRS, est nommé chef du bureau du développement professionnel chercheurs de la direction des ressources humaines, à compter du 19 mai 2006.

Signé : Pour le directeur général et par délégation, Alain RESPLANDY-BERNARD, secrétaire général

Délégations

DR01 – Paris A

M. FRANCK CHARRON

DEC. n° 060070DR01 du 01-06-2006

M. Franck CHARRON, ingénieur d'études, est nommé, à compter du 1^{er} juin 2006, responsable du service du partenariat et de la valorisation de la délégation Paris A en remplacement de Mme Anne-Françoise DUVAL appelée à d'autres fonctions.

Pour le directeur général et par délégation : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

DR02 – Paris B

M. CHRISTOPHE DEBEIRE
M. HERVÉ GUEZENNEC
Mlle MARYVONNE DAVID
Mme ARMELLE QUEVREUX
M. GILLES SABAT

DEC. n° 060024DR02 du 01-06-2006

Sont nommés :

- au service financier et comptable :
 - Responsable du secteur « gestion-liquidation », à compter du 1^{er} juin 2006 : M. Christophe DEBEIRE, ingénieur d'études de 2^{ème} classe,
 - Responsable du secteur « comptabilité-contrôles », à compter du 1^{er} juin 2006 : M. Hervé GUEZENNEC, assistant ingénieur,
 - Responsable du secteur « marchés-contrats de service », à compter du 1^{er} juin 2006 : Mlle Maryvonne DAVID, assistante ingénieure,
 - Responsable du secteur « budget-ressources extérieures », à compter du 1^{er} juin 2006 : Mme Armelle QUEVREUX, ingénieure d'étude 2^{ème} classe.
- au service du personnel et des ressources humaines :
 - Responsable du pôle « secrétariat-gestion de la formation permanente et de l'action sociale », à compter du 15 mars 2006 : M. Gilles SABAT, assistant ingénieur.

Signé : Pour le directeur général et par délégation : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

Laboratoires

UMR n° 6415 – Grand accélérateur d'ions lourds (GANIL)

M. SYDNEY GALES

DEC. n° 060024INPN du 03-04-2006

A compter du 1^{er} mars 2006, M. GALES, directeur de recherche de classe exceptionnelle, est nommé directeur de l'UMR n° 6415, jusqu'au 31 décembre 2008.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

URA n° 1961 - Structure et régulation de l'expression des anticorps et des récepteurs des lymphocytes T

M. ANTONIO FREITAS

DEC. n° 060015SCVI du 17-05-2006

M. Antonio FREITAS, Professeur, est nommé directeur de l'URA gérée sous le code n° 1961 et intitulée « Structure et régulation de l'expression des anticorps et des récepteurs des lymphocytes T » pour la période allant du 1^{er} mai 2006 au 31 décembre 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UMR n° 8507 - Laboratoire de génie électrique de Paris (LGEP)

M. FRÉDÉRIC BOUILLAULT

DEC. n° 060015SING du 22-05-2006

Monsieur Frédéric BOUILLAULT, professeur d'université, est nommé directeur de l'UMR n° 8507, du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2009.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

ACMO

UMR n° 8544 - Laboratoire de neurobiologie

Mme ANNE LE GOFF

DEC. n° 050373DR02 du 28-03-2006

Mme Anne LE GOFF, technicienne de classe normale au CNRS, est nommée agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 8544, à compter du 16 décembre 2005.

Mme Anne LE GOFF exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Anne LE GOFF est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Jacques NEYTON, directeur de l'UMR n° 8544

UMR n° 8553 - Département de mathématiques et applications (DMA)

Mme BÉNÉDICTE AUFRAY

DEC. n° 050361DR02 du 22-03-2006

Mme Bénédicte AUFRAY, ingénieur de recherche 1^{ère} classe au CNRS, est nommée agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 8553, à compter du 16 décembre 2005.

Mme Bénédicte AUFRAY exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Bénédicte AUFRAY est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Marc ROSSO, directeur de l'UMR n° 8553

UMR n° 8640 - Processus d'activation sélective par transfert d'énergie uni-électronique ou radiatif (PASTEUR)

Mlle ISABELLE AUJARD

DEC. n° 050362DR02 du 22-03-2006

Mlle Isabelle AUJARD, ingénieur de recherche 2^{ème} classe à l'École normale supérieure, est nommée agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 8640, à compter du 16 décembre 2005.

Mlle Isabelle AUJARD exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mlle Isabelle AUJARD est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Christian AMATORE, directeur de l'UMR n° 8640

FR n° 684 - Fédération de recherche du département de physique de l'École normale supérieure

M. ERIC GUINEVEAU

DEC. n° 050369DR02 du 22-03-2006

M. Eric GUINEVEAU, assistant ingénieur à l'École normale supérieure, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité [ACMO] dans la FR n° 684, à compter du 16 décembre 2005.

M. Eric GUINEVEAU exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Eric GUINEVEAU est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Jean-Michel RAIMOND, directeur de la FR n° 684

UMR n° 5520 - Laboratoire de rhéologie

M. MOHAMED KARROUCH

DEC. n° 060084DR11 du 20-03-2006

M. Mohamed KARROUCH, technicien, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité [ACMO] dans l'UMR n° 5520, à compter du 17 novembre 2005.

M. Mohamed KARROUCH exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de sa fonction d'ACMO, M. Mohamed KARROUCH est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Albert MAGNIN, directeur de l'UMR n° 5520

UMR n° 5821 - Laboratoire de physique subatomique et de cosmologie

M. MICHEL PLANET

DEC. n° 060085DR11 du 09-02-2006

M. Michel PLANET, technicien principal, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité [ACMO] dans l'UMR n° 5821, à compter du 1^{er} mars 2005.

M. Michel PLANET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de sa fonction d'ACMO, M. Michel PLANET est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Johan COLLOT, directeur de l'UMR n° 5821

UMR n° 6193 - Institut de neurosciences cognitives de la méditerranée (INCM)

M. JOËL BAURBERG

DEC. n° 061120DR12 du 27-03-2006

M. Joël BAURBERG, technicien, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité [ACMO] dans l'UMR n° 6193, à compter du 7 mars 2006.

M. Joël BAURBERG exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de sa fonction d'ACMO, M. Joël BAURBERG est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Driss BOUSSAOU, directeur de l'UMR n° 6193

UMR n° 8562 - Sociologie, histoire, anthropologie des dynamiques culturelles (SHADYC)

M. RICHARD VINUESA

DEC. n° 061124DR12 du 12-05-2006

M. Richard VINUESA, technicien, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité [ACMO] dans l'UMR n° 8562, à compter du 2 mai 2006.

M. Richard VINUESA exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de sa fonction d'ACMO, M. Richard VINUESA est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Jean BOUTIER, directeur de l'UMR n° 8562

UMR n° 5504 - Biotechnologie et bioprocédés

Mlle NATHALIE DOUBROVINE

DEC. n° 060051DR14 du 02-05-2006

Mlle Nathalie DOUBROVINE, ingénieur de recherche, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité [ACMO] dans l'UMR n° 5504, à compter du 30 avril 2006.

Mlle Nathalie DOUBROVINE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de sa fonction d'ACMO, Mlle Nathalie DOUBROVINE est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Nicholas David LINDLEY, directeur de l'UMR n° 5504

FR n° 2576 - Fédération de recherche en écologie de Toulouse

M. MORGAN ANTOINE

DEC. n° 060050DR14 du 17-05-2006

M. Morgan ANTOINE, technicien, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité [ACMO] dans la FR n° 2576, à compter du 1^{er} juin 2006.

M. Morgan ANTOINE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Morgan ANTOINE est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Thierry GAUQUELIN, directeur de la FR n° 2576

UMR n° 5060 - Institut de recherche sur les archéomatériaux (IRAMAT)

M. AYED BEN AMARA

DEC. n° 060109DR15 du 01-04-2006

M. Ayed BEN AMARA, Maître de conférences, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité [ACMO] dans l'UMR n° 5060.

M. Ayed BEN AMARA exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de sa fonction d'ACMO, M. Ayed BEN AMARA est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Au regard de la nature des activités et de l'importance de l'unité, le directeur d'unité - M. Pierre GUIBERT -, en concertation avec l'ACMO - M. Ayed BEN AMARA -, évalue et détermine le temps nécessaire pour l'exercice de cette mission à une demi-journée par semaine.

Signé : Pierre GUIBERT, directeur de l'UMR n° 5060

UMR n° 146 - Régulations cellulaires et oncogénèse

Mme FRÉDÉRIQUE MACZKOWIAK

DEC. n° 060020DR16 du 04-05-2006

Mme Frédérique MACZKOWIAK, ingénieure d'études, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité [ACMO] dans l'UMR n° 146.

Lors de sa mobilité dans cette unité, elle conserve la mission qui lui était dévolue dans la précédente.

Mme Frédérique MACZKOWIAK exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Frédérique MACZKOWIAK est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Jacques GHYSDAEL, directeur de l'UMR n° 146

UMR n° 7587 - Laboratoire ondes et acoustique (LOA)

M. CHRISTIAN DORME

DEC. n° 060030DR16 du 03-05-2006

M. Christian DORME, ingénieur de recherche 2^{ème} classe, est nommé agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 7587, à compter du 1^{er} juillet 2004.

M. Christian DORME exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Christian DORME est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Mathias FINK, directeur de l'UMR n° 7587

UMR n° 6112 - Laboratoire de planétologie et génodynamique de Nantes

M. ERWAN LE MENN

DEC. n° 060012DR17 du 10-06-2006

M. Erwan LE MENN est nommé agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 6112, à compter du 6 février 2006.

M. Erwan LE MENN exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Erwan LE MENN est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Christophe SOTIN, directeur de l'UMR n° 6112

UMR n° 6097 - Institut de pharmacologie moléculaire et cellulaire

MME CATHERINE WIDMANN

DEC. n° 060005DR20 du 11-04-2006

Mme Catherine WIDMANN, ingénieure détudes 1^{ère} classe, est nommée agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 6097, à compter du 1^{er} janvier 2006.

Mme Catherine WIDMANN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Catherine WIDMANN est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Pascal BARBRY, directeur de l'UMR n° 6097

UMR n° 6097 - Institut de pharmacologie moléculaire et cellulaire

Mlle CATHERINE LE CALVEZ

DEC. n° 060006DR20 du 11-04-2006

Mlle Catherine LE CALVEZ, ingénieure détudes 2^{ème} classe, est nommée agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 6097, à compter du 1^{er} janvier 2006.

Mlle Catherine LE CALVEZ exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mlle Catherine LE CALVEZ est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Pascal BARBRY, directeur de l'UMR n° 6097

UMR n° 6548 - Physiologie cellulaire et moléculaire des systèmes intégrés

MME BRIGITTA PETERI

DEC. n° 060007DR20 du 11-04-2006

Mme Brigitta PETERI, chargée de recherche 1^{ère} classe, est nommée agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 6548, à compter du 1^{er} décembre 2005.

Mme Brigitta PETERI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Brigitta PETERI est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Philippe POUJÉOL, directeur de l'UMR n° 6548

Fin de fonctions

Administration centrale

DSG

M. SERGE HAGEGE

DEC. n° 060234DAJ du 29-05-2006

Il est mis fin aux fonctions d'adjoint au directeur scientifique général de M. Serge HAGEGE, à compter du 29 mai 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

INSU

MME SYLVIE JOUSSAUME

A. du 16-05-2006 - JO du 25-05-2006, p. 7815, texte n° 67

Il est mis fin, sur sa demande, aux fonctions de Mme Sylvie JOUSSAUME en qualité de directrice de l'Institut national des sciences de l'Univers du Centre national de la recherche scientifique.

Planète et univers

MME SYLVIE JOUSSAUME

DEC. n° 060235DAJ du 30-05-2006

Il est mis fin, sur sa demande, aux fonctions de directrice du département scientifique Planète et univers de Mme Sylvie JOUSSAUME, à compter du 25 mai 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Vivant

MME CATHERINE DARGEMONT

DEC. n° 060213DAJ du 11-05-2006

A compter du 1^{er} janvier 2006, il est mis fin aux fonctions de Mme Catherine DARGEMONT en qualité de déléguée scientifique au département scientifique « Vivant ».

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Homme et société

MME JOËLLE BUSUTTIL

DEC. n° 060231DAJ du 24-05-2006

Il est mis fin aux fonctions de secrétaire générale du département scientifique « Homme et société » de Mme Joëlle BUSUTTIL, à compter du 1^{er} juin 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DRH

M. HERVÉ MATHIEU

DEC. n° 060220DAJ du 19-05-2006

Il est mis fin, à sa demande, aux fonctions de directeur des ressources humaines de M. Hervé MATHIEU, à compter du 19 mai 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Délégations

DR02 – Paris B

MME CAROLINE RIVÉ
Mlle MIREILLE JOUETTE
MME MIREILLE FREIMOUT
M. GILLES ROUDAUT
M. CHRISTOPHE PELEGRY
M. HERVÉ GUEZENNEC
M. CHRISTOPHE BERNARD
MME BERNADETTE ROUSSELLE
Mlle MARYVONNE DAVID
MME ARMELLE QUEVREUX
MME CHRISTELLE DURAND

DEC. n° 060024DR02 du 01-06-2006

Il est mis fin aux fonctions de :

- Mme Caroline RIVÉ, technicienne de la recherche de classe normale, en qualité de responsable du bureau de gestion financière n° 1, à compter du 1^{er} janvier 2006,
- Mlle Mireille JOUETTE, technicienne de la recherche de classe normale, en qualité de responsable du bureau de gestion financière n° 4, à compter du 1^{er} janvier 2006,
- Mme Mireille FREIMOUT, assistante ingénieure, responsable du bureau des traitements, à compter du 16 février 2006,
- M. Gilles ROUDAUT, contrôleur du Trésor de 1^{ère} classe, en qualité d'adjoint au chef du service financier et comptable, à compter du 1^{er} mars 2006,
- M. Christophe PELEGRY, assistant ingénieur, en qualité de responsable du bureau de gestion du personnel n° 2, à compter du 1^{er} avril 2006,
- M. Hervé GUEZENNEC, assistant ingénieur, en qualité de responsable du bureau de la comptabilité, à compter du 1^{er} juin 2006,
- M. Christophe BERNARD, technicien de la recherche de classe normale, en qualité de responsable du bureau de gestion financière n° 2, à compter du 1^{er} juin 2006,
- Mme Bernadette ROUSSELLE, assistante ingénieure, en qualité de responsable du bureau de gestion financière n° 3, à compter du 1^{er} juin 2006,
- Mlle Maryvonne DAVID, assistante ingénieure, en qualité de responsable du bureau des marchés et des contrats de service, à compter du 1^{er} juin 2006,
- Mme Armelle QUEVREUX, ingénieure d'études de 2^{ème} classe, en qualité de responsable du bureau du budget, des programmes et des colloques, à compter du 1^{er} juin 2006,
- Mme Christelle DURAND, assistante ingénieure, en qualité de responsable du bureau des contrats de recherche, à compter du 1^{er} juin 2006.

Signé : Pour le directeur général et par délégation : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

ACMO

UMR n° 6113 - Institut des sciences de la Terre d'Orléans

M. PATRICIA BESNOIT JULLIOT

DEC. n° 060066DR08 du 01-06-2006

Il est mis fin, à compter du 1^{er} janvier 2006, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par Mme Patricia BESNOIT JULLIOT, dans l'UMR n° 6113.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre-Poitou-Charentes

UMR n° 6606 - Groupe de recherches sur l'énergétique des milieux ionisés

M. ERWAN LE MENN

DEC. n° 060065DR08 du 01-06-2006

Il est mis fin, à compter du 1^{er} février 2006, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. Erwan LE MENN, dans l'UMR n° 6606.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre-Poitou-Charentes

UMR n° 6594 – Institut de recherche sur les phénomènes hors équilibre (IRPHE)

M. SYLVAIN FAGUET

DEC. n° 061095DR12 du 02-02-2006

Il est mis fin, à compter du 1^{er} février 2006, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) de M. Sylvain FAGUET dans l'UMR n° 6594.

Signé : Alain POCHÉAU, directeur de l'UMR n° 6594

UMR n° 5504 – Biotechnologie et bioprocédés

MME LAURENCE GIRBAL

DEC. n° 060052DR14 du 02-05-2006

Il est mis fin, à compter du 30 avril 2006, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par Mme Laurence GIRBAL dans l'UMR n° 5504.

Signé : Nicholas David LINDLEY, directeur de l'UMR n° 5504

UMR n° 6172 – XLIM

M. PIERRE FAUGERAS

DEC. n° 060111DR15 du 09-05-2006

Il est mis fin, à compter du 9 mai 2006, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) de M. Pierre FAUGERAS dans l'UMR n° 6172.

Signé : Pierre GUILLON, directeur de l'UMR n° 6172

UMR n° 8508 – Transferts, écoulements, fluides, énergétique (TREFLE)

M. YVES JANNOT

DEC. n° 060055DR15 du 15-05-2006

Il est mis fin, à compter du 1^{er} septembre 2006, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) de M. Yves JANNOT dans l'UMR n° 8508.

Signé : Jean-Rodolphe PUIGGALI, directeur de l'UMR n° 8508

UMR n° 6566 - Civilisations atlantiques et archéosciences

M. RAMIRO MARCH

DEC. n° 060011DR17 du 25-04-2006

Il est mis fin, à compter du 10 février 2006, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. Ramiro MARCH, dans l'UMR n° 6566.

Signé : Guirec QUERRE, directeur de l'UMR n° 6566

UMR n° 6185 - Neurodégénérescence : modèles et stratégies thérapeutiques

M. LAURENT PLAWINSKI

DEC. n° 060186DR19 du 09-05-2006

Il est mis fin, à compter du 1^{er} avril 2006, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par Monsieur Laurent PLAWINSKI dans l'UMR n° 6185.

Signé : Bernard MAZOYER, directeur de l'UMR n° 6185

Délégation de pouvoir

Laboratoires

UPS n° 2966 - Unité de logistique internationale – Services et soutien aux expériences (ULISSE)

M. PHILIPPE BRION
MME GÉRALDINE ANGLADE
Mlle CLAUDIA BILLAT
M. DANIEL STANCHINA

DEC. n° 060025PHNC du 14-04-2006

Art. 1^{er}. – Mandat est donné à Monsieur Philippe BRION, directeur de l'UPS n° 2966,

1.1. - de représenter le CNRS auprès de l'ensemble des bureaux et services de la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects ;

1.2. - de signer, à titre de principal obligé,

a. Toutes déclarations de douane, d'introduction/importation et d'expédition/exportation,

b. Toutes soumissions, y compris les soumissions contentieuses,

c. Toutes obligations cautionnées souscrites en règlement des droits et taxes, qu'elles qu'en soient la nature et la détermination,

d. Tous procès verbaux, actes de mainlevées et transactions provisoires ou définitives ;

1.3. - d'effectuer les formalités relatives à la mise en paiement auprès de l'agence comptable secondaire de la délégation Alpes du CNRS, des droits, taxes et pénalités afférents aux déclarations de douane et actes visés dans l'article 1.2 ;

1.4. - de recevoir tous certificats et en donner reçu ;

1.5. - d'accomplir, à titre général, tous autres actes intéressant le service des douanes ;

1.6. - a. de désigner les agents CNRS chargés d'assister aux opérations de visite dans le cadre des procédures de dédouanement à domicile souscrites auprès des services douaniers locaux,

b. de déléguer sa signature à ces mêmes agents pour les prélèvements d'échantillons.

Art. 2. - En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe BRION, Directeur de l'UPS ULISSE, mandat est donné à Mme Géraldine ANGLADE, Adjointe du Directeur de l'Unité, de signer à titre de Principal Obligé les actes mentionnés à l'article 1^{er}.

Art. 3. - En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe BRION, Directeur de l'UPS ULISSE, et de Mme Géraldine ANGLADE, Assistant Ingénieur, Adjointe du Directeur de l'Unité, mandat est donné à Mlle Claudia BILLAT, Assistante Logistique de l'Unité,

3.1. - de signer à titre de principal obligé,

a. toutes déclarations de douane d'introduction/importation et d'expédition/exportation

b. les soumissions à l'exception des soumissions contentieuses,

3.2. - d'effectuer les formalités relatives à la mise en paiement auprès de l'agence comptable secondaire de la délégation Alpes du CNRS, des droits, taxes et pénalités afférents aux déclarations de douane et actes visés dans l'article 1.2 ;

3.3. - de recevoir tous certificats et en donner reçu,

3.4. - d'accomplir, à titre général, tous autres actes intéressant le Service des Douanes à l'exception des procès-verbaux, transactions provisoires ou définitives, et d'une manière générale tout acte contentieux.

Art. 4. - En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe BRION, Directeur de l'UPS ULISSE, de Mme Géraldine ANGLADE, Assistant Ingénieur, Adjointe du Directeur de l'Unité ULISSE, de Mlle Claudia BILLAT, Ingénieur d'Etudes, mandat est donné à Monsieur Daniel STANCHINA, Technicien de Classe Supérieure de signer à titre de Principal Obligé les actes définis à l'article 3.1 alinéas a. et b.

Art. 5. - Les mandataires désignés ne sont pas autorisés à subdéléguer les pouvoirs qui leur sont donnés par le présent mandat.

Art. 6. - Nous reconnaisant civilement responsable de nos mandataires, sans préjudice de notre mise en cause éventuelle au plan pénal, notamment en tant qu'intéressé à la fraude.

Art. 7. - Les mandataires désignés s'engagent à se conformer à la réglementation communautaire ainsi qu'à la législation et à la réglementation française du commerce extérieur, et en particulier à l'obligation qui est faite de conserver, pendant un délai de trois ans, les documents relatifs aux opérations douanières effectuées en vertu de la présente procuration, et à les représenter aux agents de l'administration des Douanes Françaises à la première réquisition.

Le présent mandat prend effet à la date de son acceptation par le Receveur de la direction régionale des douanes du Léman. Il est valable jusqu'à réception par celui-ci de l'avis de résiliation. Il annule et remplace le mandat qui avait été établi le 26 janvier 2006 au nom de Mr BRION, Mme ANGLADE, Mlle BILLAT et M. STANCHINA.

En cas de révocation pure et simple, cette dernière ne prendra effet que 8 jours francs après réception par le receveur de la direction régionale de l'avis de résiliation adressée par lettre recommandée.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Délégations de signature

Administration centrale

INSU

M. GÉRARD VIVIER
M. STÉPHANE BOUQUET

DEC. n° 060004INSU du 02-05-2006

En cas d'absence ou d'empêchement, de Monsieur Gérard VIVIER, délégation est donnée à Monsieur Stéphane BOUQUET, Assistant Ingénieur, responsable du service de gestion des personnels hors statut de l'Institut National des Sciences de l'Univers, pour signer tous les actes concernant les personnels non statutaires gérés par l'Institut National des Sciences de l'Univers.

Signé : Sylvie JOUSSAUME, directrice de l'INSU

Chimie

MME GILBERTE CHAMBAUD

DEC. n° 060212DAJ du 10-05-2006

Délégation est donnée à Mme Gilberte CHAMBAUD, directrice du département scientifique Chimie, à l'effet de signer au nom du directeur général du Centre national de la recherche scientifique, le 19 mai 2006, le protocole d'intention en vue de la mise en place de l'Institut de chimie séparative de Marcoule.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Homme et société

MME MARIE-FRANÇOISE COUREL
MME BRIGITTE ETLICHER

DEC. n° 060233DAJ du 24-05-2006

L'article 2 de la décision n° 060073DAJ du 1^{er} février 2006 [donnant délégation de signature à Mme Marie-Françoise COUREL, directrice du département scientifique « Homme et société »], est rédigé ainsi :

« Art. 2. - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Françoise COUREL, délégation est donnée à Mme Brigitte ETLICHER, secrétaire générale, à l'effet de signer au nom du directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}. »

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Ingénierie

M. PIERRE GUILLON
MME SYLVIE GOUJON

DEC. n° 060032DR16 du 19-05-2006

Délégation est donnée à Monsieur Pierre GUILLON, Directeur du département scientifique Ingénierie, à l'effet de signer au nom du Délégué Régional de Paris Michel-Ange, dans la limite des crédits disponibles au département Ingénierie :

a) les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,

b) les commandes d'un montant inférieur à 4 000 € HT, soit 4 784 € TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a).

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre GUILLON, délégation est donnée à Madame Sylvie GOUJON, Secrétaire Générale du département Ingénierie, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

DRH

M. DANIEL VIDAL-MADJAR
MME MURIEL SINANIDES
M. FRÉDÉRIC FAURE
M. SÉBASTIEN GRESIK

DEC. n° 060222DAJ du 19-05-2006

Dans la limite de ses attributions, délégation permanente est donnée à M. Daniel VIDAL-MADJAR, directeur des ressources humaines par intérim, à l'effet de signer, au nom du directeur général du Centre national de la recherche scientifique, tous actes, arrêtés, décisions et conventions et notamment :

- ceux relatifs au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs, d'une part, et des ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche, d'autre part ;
- les conventions de mise à disposition ;
- les délégations d'enseignants-chercheurs ;
- les décisions relatives à l'organisation et au déroulement des concours d'accès aux corps des ingénieurs et des personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination des fonctionnaires détachés en vertu de l'article 21 du décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié [relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du Centre national de la recherche scientifique] ;
- les sanctions disciplinaires prévues par l'article 66 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée [portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat] ;
- l'ordonnancement des dépenses de personnels non déconcentrées ;
- les décisions de revalorisation annuelle du taux des bourses ;
- l'attribution des indemnités ;
- tous actes, décisions et conventions relatifs aux actions de formation permanente ;
- les actes, décisions, conventions et subventions non déconcentrées en matière d'action sociale dont le montant est inférieur à la limite fixée pour les marchés de fournitures et de services passés par l'Etat selon la procédure adaptée ;
- l'engagement et la liquidation des dépenses et des recettes relatives aux accidents du travail, aux maladies professionnelles, aux charges consécutives à la validation de services auprès de l'IRCANTEC, hors les validations rétroactives relatives aux titulaires admis à la retraite sans droit à pension, au suivi du comité médical et au paiement des charges sociales (SS, IRCANTEC) ;
- l'ensemble des actes permettant d'assurer la défense du CNRS notamment ceux relatifs aux litiges d'ordre statutaire et ceux relatifs aux actions en justice auxquelles le Centre national de la recherche scientifique est partie en matière de pensions, d'accident du travail, de maladies professionnelles et de recours contre les tiers responsables d'accidents du travail ;
- l'exercice du droit d'appel et du pourvoi en cassation dans les litiges susvisés.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel VIDAL-MADJAR, délégation est donnée à Mme Muriel SINANIDES, adjointe, à l'effet de signer, au nom du directeur général du Centre national de la recherche scientifique, les actes, arrêtés, décisions et conventions visés ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel VIDAL-MADJAR et de Mme Muriel SINANIDES, délégation est donnée à M. Frédéric FAURE, chef du bureau des pensions et accidents du travail, à l'effet de signer, au nom du directeur général du Centre national de la recherche scientifique, les actes et décisions visés ci-dessus relevant des attributions du bureau des pensions et accidents du travail.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel VIDAL-MADJAR, de Mme Muriel SINANIDES et de M. Frédéric FAURE, délégation est donnée à M. Sébastien GRESIK, agent contractuel de niveau ingénieur d'études au bureau des pensions et accidents du travail, à l'effet de signer, au nom du directeur général du Centre national de la recherche scientifique, les actes et décisions visés ci-dessus relevant des attributions du bureau des pensions et accidents du travail.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Délégations

DR02 - Paris B

MME DOMINIQUE LE FUR

DEC. n° 060021DR02 du 17-05-2006

La décision n° 050078DR02 du 1^{er} octobre 2005 [donnant délégation de signature de l'ordonnateur secondaire à Messieurs Philippe ALCOUFFE et Denis LAPLANCHE] est complétée ainsi qu'il suit :

« Art. 1 bis. - En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Liliane FLABBEE, de Monsieur Philippe ALCOUFFE, et de Monsieur Denis LAPLANCHE, délégation est donnée à Madame Dominique LE FUR, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Madame Liliane FLABBEE. »

Signé : Liliane FLABBEE, déléguée régionale Paris B

DR02 - Paris B

MME LILIANE FLABBEE
M. PHILIPPE ALCOUFFE
M. DENIS LAPLANCHE
MME DOMINIQUE LE FUR

DEC. n° 060226DAJ du 22-05-2006

Après l'article 3 de la décision n° 060037DAJ du 19 janvier 2006 [donnant délégation de signature à Mme Liliane FLABBEE, déléguée régionale pour la circonscription Paris B], il est inséré un article 3 bis ainsi rédigé :

« Art. 3 bis. - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Liliane FLABBEE, de M. Philippe ALCOUFFE et de M. Denis LAPLANCHE, délégation est donnée à Mme Dominique LE FUR, chef du service du personnel et des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er} à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe. »

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DR17 - Bretagne et Pays de la Loire

M. PATRICK SAUBOST

DEC. n° 060215DAJ du 22-05-2006

Délégation est donnée à M. Patrick SAUBOST, délégué régional pour la circonscription Bretagne et Pays de la Loire, à l'effet de signer, au nom du directeur général du Centre national de la recherche scientifique, les actes relatifs à l'acquisition, par le CNRS, d'un ensemble immobilier construit sur un terrain de 7 000 m² et de plusieurs parcelles de terrain (2 001 m²) appartenant à la station biologique de Roscoff (Finistère).

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Laboratoires

DR02 - Paris B

UMR n° 7110 - Laboratoire de linguistique formelle

M. ALAIN KIHM
MME JOSETTE SCHMITT
MME LUCIE TOVENA

DEC. n° 060005DR02 du 01-01-2006

Délégation est donnée à Monsieur KIHM, Directeur de l'UMR n° 7110, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale

prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège, les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur KIHM, délégation de signature est donnée à Madame Josette SCHMITT, assistant ingénieur, ou à Madame Lucie TOVENA, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBEE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7110 - Laboratoire de linguistique formelle

M. ALAIN KIHM
MME JOSETTE SCHMITT
MME LUCIE TOVENA

DEC. n° 060006DR02 du 01-01-2006

Délégation est donnée à Mme Josette SCHMITT, assistant ingénieur, administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA).

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Josette SCHMITT, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Lucie TOVENA, professeur.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain KIHM, directeur de l'UMR n° 7110

UMR n° 7164 - Astroparticules et cosmologie

M. PIERRE BINETRUY

DEC. n° 060014DR02 du 02-03-2006

Le dernier alinéa de l'article 1^{er} de la décision n° 05107DR02 du 1^{er} janvier 2006 [donnant délégation de signature à Monsieur Pierre BINETRUY, directeur de l'UMR n° 7164] est remplacé par les dispositions suivantes :

- les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers [respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque]) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Les autres dispositions de la décision susvisée sont inchangées.

Signé : Liliane FLABBEE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7585 - Laboratoire de physique nucléaire et hautes énergies

M. PASCAL DEBU

DEC. n° 060008DR02 du 28-02-2006

Le dernier alinéa de l'article 1^{er} de la décision n° 050149DR02 du 1^{er} janvier 2006 [donnant délégation de signature à Monsieur Pascal DEBU, directeur de l'UMR n° 7585] est remplacé par les dispositions suivantes :

- les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers [respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque]) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Les autres dispositions de la décision susvisée sont inchangées.

Signé : Liliane FLABBEE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7592 - Institut Jacques Monod

M. JEAN-ANTOINE LEPESANT
M. DOMINIQUE ANXOLABEHERE
M. MAURICE BRUN
M. JÉRÔME COLLIGNON
MME ROSINE HAGUENAUER-TSAPIS

DEC. n° 060001DR02 du 01-10-2005

Délégation est donnée à Monsieur LEPESANT, Directeur de l'UMR n° 7592, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège, les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur LEPESANT, délégation de signature est donnée à M. ANXOLABEHERE Dominique, Professeur, ou à M. BRUN Maurice, ingénieur de recherche, ou à M. COLLIGNON Jérôme, chargé de recherche, ou à Mme HAGUENAUER-TSAPIS Rosine, directrice de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBEE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7592 - Institut Jacques Monod

M. DOMINIQUE ANXOLABEHERE
M. MAURICE BRUN
M. JÉRÔME COLLIGNON
MME ROSINE HAGUENAUER-TSAPIS

DEC. n° 060002DR02 du 01-10-2005

Délégation est donnée aux personnes ci-après désignées :

- M. ANXOLABEHERE Dominique, Professeur, Directeur de Département,

- M. BRUN Maurice, Ingénieur de recherche, Secrétaire général,

- M. COLLIGNON Jérôme, Chargé de recherche, Directeur de Département,

- Mme HAGUENAUER-TSAPIS Rosine, Directrice de recherche, Directrice de Département,

à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Antoine LEPESANT, directeur de l'UMR n° 7592

GDR n° 2220 - Description et modélisation en morphologie

M. BERNARD FRADIN
MME JOSETTE SCHMITT

DEC. n° 060003DR02 du 01-01-2006

Délégation est donnée à Monsieur FRADIN, Directeur du GDR n° 2220, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège, les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur FRADIN, délégation de signature est donnée à Mme Josette SCHMITT, assistant ingénieur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBEE, déléguée régionale Paris B

GDR n° 2220 - Description et modélisation en morphologie

MME JOSETTE SCHMITT

DEC. n° 060004DR02 du 01-01-2006

Délégation est donnée à Mme Josette SCHMITT, assistant ingénieur, Administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bernard FRADIN, directeur du GDR n° 2220

GDR n° 2986 - Nanoparticules d'or : ingénierie et réactivité de surface

MME CATHERINE LOUIS
MME CLAIRE-MAIRE PRADIER
MADAME HÉLÈNE CRUCIFIX

DEC. n° 060019DR02 du 01-01-2006

Délégation est donnée à Mademoiselle LOUIS, Directrice du GDR n° 2986 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège, les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mademoiselle LOUIS, délégation de signature est donnée à Madame Claire-Maire PRADIER, DR2, ou à Madame Hélène CRUCIFIX, ingénieur d'étude, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBEE, déléguée régionale Paris B

GDR n° 2986 - Nanoparticules d'or : ingénierie et réactivité de surface

MME CLAIRE-MAIRE PRADIER
MME HÉLÈNE CRUCIFIX

DEC. n° 060020DR02 du 16-05-2006

Délégation est donnée à Madame Claire-Maire PRADIER, DR2, directrice de laboratoire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA).

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Claire-Maire PRADIER, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Hélène CRUCIFIX, ingénieur d'étude, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Catherine LOUIS, directrice du GDR n° 2986

DR03 - Ile-de-France Est

UMR n° 8029 - Systèmes et applications des technologies de l'information et de l'énergie

M. SYLVAIN ALLANO
M. PASCAL LARZABAL
M. JEAN-PAUL LOUIS

DEC. n° 060030DR03 du 17-05-2006

Délégation est donnée à M. Sylvain ALLANO, directeur de l'UMR n° 8029, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sylvain ALLANO, délégation de signature est donnée à M. Pascal LARZABAL, Professeur à l'université Paris XI, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sylvain ALLANO et de M. Pascal LARZABAL, délégation de signature est donnée à M. Jean-Paul LOUIS, Professeur à l'ENS de Cachan, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette décision annule et remplace la décision n° 040191DR03 du 2 novembre 2004.

Signée : Annie LECHEVALLIER, déléguée régionale Ile-de-France Est

DR06 - Centre-Est

UMR n° 5027 - Laboratoire de physique de l'Université de Bourgogne

M. JEAN-PAUL CHAMPION
MME CLAUDINE JONON
M. GUY MILLOT

DEC. n° 060043DR06 du 01-01-2006

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Paul CHAMPION, directeur de UMR n° 5027, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers [en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque]) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Paul CHAMPION, délégation de signature est donnée à Madame Claudine JONON, Ingénieur d'Etudes CNRS ainsi qu'à Monsieur Guy MILLOT, Professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040087DR06 du 15 octobre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pascal AIMÉ, délégué régional Centre-Est

UMR n° 5188 - Laboratoire de synthèse et électrosynthèse organométalliques

M. CLAUDE MOISE
M. PHILIPPE MEUNIER

DEC. n° 060139DR06 du 01-01-2006

Délégation est donnée à Monsieur Claude MOISE, Directeur de l'UMR n° 5188, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers [en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque]) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Claude MOISE, délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe MEUNIER, Professeur à l'Université de Bourgogne, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040129DR06 du 15 octobre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pascal AIMÉ, délégué régional Centre-Est

UMR n° 5188 - Laboratoire de synthèse et électrosynthèse organométalliques

M. PHILIPPE MEUNIER

DEC. n° 060138DR06 du 01-01-2006

Délégation est donnée à Monsieur Philippe MEUNIER, Professeur à l'Université de Bourgogne, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Claude MOISE, directeur de l'UMR n° 5188

UMR n° 5548 - Développement et communication chimique chez les insectes

M. RÉMY BROSSUT
M. JEAN-FRANÇOIS FERVEUR

DEC. n° 060040DR06 du 01-01-2006

Délégation est donnée à Monsieur Rémy BROSSUT, directeur de l'UMR n° 5548, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers [en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque]) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Rémy BROSSUT, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-François FERVEUR, Directeur de Recherche CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040085DR06 du 15 octobre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pascal AIMÉ, délégué régional Centre-Est

UMR n° 5605 - Centre Georges Chevrier : ordre et désordre dans l'histoire des sociétés

M. JEAN-JACQUES CLERE

DEC. n° 060046DR06 du 01-01-2006

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Jacques CLERE, directeur de l'UMR n° 5605, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers [en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque]) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 040089DR06 du 15 octobre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pascal AIMÉ, délégué régional Centre-Est

UMR n° 7002 - Moyen-Age

M. PATRICK CORBET

DEC. n° 060047DR06 du 01-01-2006

Délégation est donnée à Monsieur Patrick CORBET, directeur de l'UMR n° 7002, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers [en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque]) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 040090DR06 du 15 octobre 2006 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pascal AIMÉ, délégué régional Centre-Est

UMR n° 7565 - Structure et réactivité des systèmes moléculaires complexes

M. YVES CHAPLEUR

DEC. n° 060045DR06 du 01-01-2006

Délégation est donnée à Monsieur Yves CHAPLEUR, Directeur de l'UMR n° 7565, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers [en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque]) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 040088DR06 du 15 octobre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pascal AIMÉ, délégué régional Centre-Est

UMR n° 7567 - Maturation des ARN et enzymologie moléculaire

MME CHRISTIANE BRANLANT

M. GUY BRANLANT

DEC. n° 060039DR06 du 01-01-2006

Délégation est donnée à Madame Christiane BRANLANT, directrice de l'UMR n° 7567, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers [en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque]) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Christiane BRANLANT, délégation de signature est donnée à Monsieur Guy BRANLANT, Professeur, aux fins mentionnées ci-dessus. La décision n° 040084DR06 du 15 octobre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pascal AIMÉ, délégué régional Centre-Est

GDR n° 2864 - Feux de compartiments et végétation. Modélisation de la propagation et optimisation de la lutte

M. OLIVIER SERO-GUILLAUME

MME CATHERINE DENIS

DEC. n° 060115DR06 du 01-01-2006

Délégation est donnée à Monsieur Olivier SERO-GUILLAUME, directeur du GDR n° 2864, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers [en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque]) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier SERO-GUILLAUME, délégation de signature est donnée à Madame Catherine DENIS, technicienne de recherche INPL, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Pascal AIMÉ, délégué régional Centre-Est

GDR n° 2864 - Feux de compartiments et végétation. Modélisation de la propagation et optimisation de la lutte

MME CATHERINE DENIS

DEC. n° 060132DR06 du 01-01-2006

Délégation est donnée à Madame Catherine DENIS, technicienne de recherche INPL, secrétaire-gestionnaire du GDR n° 2864, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Olivier SERO-GUILLAUME, directeur du GDR n° 2864

FRE n° 2715 - Isolement, structure, transformations et synthèse de substances naturelles

M. JANOS SAPI

M. JEAN-MARC NUZILLARD

MME PASCALE CLIVIO

DEC. n° 060112DR06 du 01-01-2006

Délégation est donnée à Monsieur Janos SAPI, Directeur de la FRE n° 2715, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers [en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque]) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Janos SAPI, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Marc NUZILLARD, Directeur de recherche CNRS de 2^{ème} classe ainsi qu'à Madame Pascale CLIVIO, Directeur de recherche CNRS de 2^{ème} classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Pascal AIMÉ, délégué régional Centre-Est

FRE n° 2715 - Isolement, structure, transformations et synthèse de substances naturelles

M. JEAN-MARC NUZILLARD

MME PASCALE CLIVIO

DEC. n° 060129DR06 du 01-01-2006

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Marc NUZILLARD, Directeur de recherche CNRS de 2^{ème} classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire

du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Marc NUZILLARD, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Pascale CLIVIO, directeur de recherche CNRS de 2^{ème} classe.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Janos SAPI, directeur de la FRE n° 2715

FR n° 2797 - Institut Jean Lamour : matériaux-métallurgie-nanosciences-surfaces

M. MICHEL PIECUCH
MME LILIANE MACHEPY

DEC. n° 060082DR06 du 01-01-2006

Délégation est donnée à Monsieur Michel PIECUCH, Professeur relevant de l'Université Henri Poincaré Nancy I, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel PIECUCH, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Liliane MACHEPY, Technicienne CNRS de classe supérieure, secrétaire-gestionnaire au sein de la FR n° 2797.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Marie DUBOIS, directeur de la FR n° 2797

DR08 - Centre-Poitou-Charentes

USR n° 704 - Station de radioastronomie de Nançay

M. DANIEL EGRET
M. IVAN THOMAS
M. SAMUEL GARNIER
M. CHRISTOPHE ROZIERE

DEC. n° 060056DR08 du 28-04-2006

Délégation est donnée Monsieur Daniel EGRET, directeur par intérim de l'USR n° 704, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée Régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France et à l'étranger à l'exclusion des pays à risques (suivant la liste fournie par la Direction des Relations Internationales du CNRS), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Daniel EGRET, délégation de signature est donnée à Monsieur Ivan THOMAS, directeur adjoint par intérim, à Monsieur Samuel GARNIER, Ingénieur d'Etudes et à Monsieur Christophe ROZIERE, Technicien de Classe Exceptionnelle, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision prend effet rétroactivement au 1^{er} avril 2006.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre-Poitou-Charentes

USR n° 704 - Station de radioastronomie de Nançay

M. IVAN THOMAS
M. SAMUEL GARNIER
M. CHRISTOPHE ROZIERE

DEC. n° 060057DR08 du 28-04-2006

Délégation est donnée Monsieur Ivan THOMAS, directeur adjoint par intérim de l'USR n° 704, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Ivan THOMAS, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Monsieur Samuel GARNIER, Ingénieur d'études.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Ivan THOMAS et de Monsieur Samuel GARNIER, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Monsieur Christophe ROZIERE, Technicien de Classe Exceptionnelle.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Daniel EGRET, directeur par intérim de l'USR n° 704

UMR n° 5060 - Institut de recherches sur les archéomatériaux

M. PIERRE GUIBERT
M. BERNARD GRATUZE
M. JEAN-NOËL BARRANDON
MME DOMINIQUE LHUILLIER

DEC. n° 060053DR08 du 24-03-2006

Délégation est donnée Monsieur Pierre GUIBERT, Directeur de l'UMR n° 5060, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée Régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France et à l'étranger à l'exclusion des pays à risques (suivant la liste fournie par la Direction des Relations Internationales du CNRS), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre GUIBERT, délégation de signature est donnée à Monsieur Bernard GRATUZE, Directeur-adjoint, et à Monsieur Jean-Noël BARRANDON, Chercheur, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bernard GRATUZE, Directeur-adjoint, et de Monsieur Jean-Noël BARRANDON, Chercheur, délégation de signature est donnée à Madame Dominique LHUILLIER, Technicienne de Classe Exceptionnelle, pour les missions et les commandes de petit matériel inférieures à 800 €.

La présente décision prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2006.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre-Poitou-Charentes

UMR n° 5060 - Institut de recherches sur les archéomatériaux

M. BERNARD GRATUZE
M. JEAN-NOËL BARRANDON
MME DOMINIQUE LHUILLIER

DEC. n° 060054DR08 du 24-03-2006

Délégation est donnée à Monsieur Bernard GRATUZE, Directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bernard GRATUZE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Monsieur Jean-Noël BARRANDON, Chercheur.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bernard GRATUZE et de Monsieur Jean-Noël BARRANDON, Chercheur, délégation est donnée à Madame Dominique LHUILLIER, Technicienne de Classe Exceptionnelle, pour les missions et les commandes de petits matériels inférieures à 800 €.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pierre GUIBERT, directeur de l'UMR n° 5060

UMR n° 6628 - Laboratoire de mathématiques, applications et physique mathématique d'Orléans

M. JEAN-PHILIPPE ANKER
M. PIERRE JULG
M. FRANÇOIS JAMES
MME ALINE BONAMI
MME SANDRINE GRELLIER
MME ANNE LIGER

DEC. n° 060049DR08 du 10-04-2006

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Philippe ANKER, directeur de l'UMR n° 6228, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée Régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France et à l'étranger à l'exclusion des pays à risques (suivant la liste fournie par la Direction des Relations Internationales du CNRS), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Philippe ANKER, délégation de signature est donnée à Monsieur Pierre JULG, Professeur des Universités, à Monsieur François JAMES, Professeur des Universités, à Madame Aline BONAMI, Professeur des Universités, et à Madame Sandrine GRELLIER, Maître de Conférences, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement des subdélégataires désignés ci-dessus, délégation de signature est donnée à Madame Anne LIGER, Technicienne de Classe Supérieure à l'Université d'Orléans, pour les comptes suivants : (0690) OMA040, 1MA040, 422005 et 511140.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre-Poitou-Charentes

UMR n° 6628 - Laboratoire de mathématiques, applications et physique mathématique d'Orléans

M. PIERRE JULG
M. FRANÇOIS JAMES
MME ALINE BONAMI
MME SANDRINE GRELLIER
MME ANNE LIGER

DEC. n° 060050DR08 du 10-04-2006

Délégation est donnée à Monsieur Pierre JULG, Professeur des Universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre JULG, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Monsieur François JAMES, professeur des universités.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre JULG et de Monsieur François JAMES, délégation est donnée à Madame Aline BONAMI, Professeur des Universités.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre JULG, de Monsieur François JAMES et de Madame Aline BONAMI, délégation est donnée à Madame Sandrine GRELLIER, Maître de Conférences.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre JULG, de Monsieur François JAMES, de Madame Aline BONAMI et de Madame Sandrine GRELLIER, délégation est donnée à Madame Anne LIGER, Technicienne de Classe Supérieure, pour les comptes du MAPMO (0690) OMA040, OMA041, 422005 et 5111140.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Philippe ANKER, directeur de l'UMR n° 6628

DR11 - Alpes

UPR n° 11 - Laboratoire d'études des propriétés électroniques des solides

M. DIDIER MAYOU
M. JEAN-YVES VEUILLLEN
M. JEAN DUMAS
M. ETIENNE BUSTARRET
MME MARTINE LEMOINE
MME MARIELLE LARDATO
M. DANIEL GUENICHE

DEC. n° 060079DR11 du 01-02-2006

Délégation est donnée à M. Didier MAYOU, directeur de recherche, directeur de l'UPR n° 11, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier MAYOU, délégation de signature est donnée à M. Jean-Yves VEUILLEN, chargé de recherche, aux fins mentionnées dans la délégation accordée à M. Didier MAYOU dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier MAYOU et de M. Jean-Yves VEUILLEN, délégation de signature est donnée à M. Jean DUMAS, directeur de recherche, aux fins mentionnées dans la délégation accordée à M. Didier MAYOU dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier MAYOU, M. Jean-Yves VEUILLEN et M. Jean DUMAS, délégation de signature est donnée à M. Etienne BUSTARRET, chargé de recherche, aux fins mentionnées dans la délégation accordée à M. Didier MAYOU dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier MAYOU, M. Jean-Yves VEUILLEN, M. Jean DUMAS et de M. Etienne BUSTARRET, délégation de signature est donnée à Mme Martine LEMOINE, technicienne de la recherche, pour ce qui concerne :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier MAYOU, M. Jean-Yves VEUILLEN, M. Jean DUMAS et de M. Etienne BUSTARRET, délégation de signature est donnée à Mme Marielle LARDATO, technicienne de la recherche, pour ce qui concerne :

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, dans les pays appartenant à l'Union Européenne, dans les pays de l'Alliance européenne de libre échange (A.E.L.E.), en Amérique du nord ; ainsi que les bons de transports afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

Délégation de signature est donnée à M. Daniel GUENICHE, ingénieur de recherche, pour ce qui concerne les marchés et commandes nécessaires au fonctionnement du Centre Réseaux & Informatique Commun (CRIC), d'un montant unitaire inférieur ou égal à 5 000 € HT à la date de la signature de la commande.

La décision n° 050010DR11 du 7 mars 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UPR n° 5001 - Centre de recherches sur les très basses températures

M. ANDRÉ SULPICE
M. JEAN-LOUIS BRET
M. MANUEL NUNEZ-REGUEIRO
M. PIERRE-ETIENNE WOLF
MME MARTINE PASCAL
M. CHRISTIAN GIANESE
MME ARMELLE MICHETTI

DEC. n° 060015DR11 du 01-02-2006

Délégation est donnée à M. André SULPICE, chargé de recherche, directeur de l'UPR n° 5001, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. André SULPICE, délégation de signature est donnée aux membres du bureau de direction : M. Jean-Louis BRET, ingénieur de recherche, M. Manuel NUNEZ-REGUEIRO, directeur de recherche, et M. Pierre-Etienne WOLF, directeur de recherche, aux fins mentionnées dans la délégation accordée à M. André SULPICE dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Messieurs André SULPICE, Jean-Louis BRET, Manuel NUNEZ-REGUEIRO, et Pierre-Etienne WOLF, délégation de signature est donnée à Mme Martine PASCAL, technicien de recherche, gestionnaire, à l'effet de signer les factures et les commandes d'un montant unitaire inférieur à 1500 € HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. André SULPICE, délégation de signature est donnée à M. Christian GIANESE, ingénieur d'études au laboratoire, uniquement en ce qui concerne les activités du liquéfacteur du Groupe des laboratoires du Polygone Scientifique de Grenoble, aux fins mentionnées dans la délégation accordée à M. André SULPICE dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. André SULPICE, délégation de signature est donnée à Mme Armelle MICHETTI, ingénieur d'études, documentaliste, uniquement en ce qui concerne les activités de la bibliothèque des laboratoires du Polygone scientifique de Grenoble, à l'effet de signer les factures et commandes de fonctionnement, d'un montant unitaire inférieur à 2000 € HT, aux fins mentionnées dans la délégation accordée à M. André SULPICE pour ce qui concerne les CDP OMA290 et 1MA290 code unité Z11BIB.

La décision n° 050011DR11 du 31 mars 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UPR n° 5031 - Laboratoire de cristallographie

M. MICHEL ANNE
M. LUC ORTEGA
MME HÉLÈNE BENAYOUN
M. PIERRE BORDET
M. MAURIZIO DE SANTIS
M. DANIEL FRUCHART
M. JEAN-LOUIS HODEAU
M. ALAIN IBANEZ
M. HOLGER KLEIN
M. PIERRE STROBEL
M. JEAN-LOUIS SOUBEYROUX
M. PHILIPPE JEANTET
M. GRIGOR KAPOUJYAN
M. OLIVIER ISNARD

DEC. n° 060078DR11 du 01-02-2006

Délégation est donnée à M. Michel ANNE, Directeur de recherche, directeur de l'UPR n° 5031, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel ANNE, délégation de signature est donnée à M. Luc ORTEGA, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées dans la délégation accordée à M. Michel ANNE dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel ANNE, et de M. Luc ORTEGA, délégation de signature est donnée à Mme Hélène BENAYOUN, technicienne de la recherche, gestionnaire du laboratoire, dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel ANNE, délégation de signature est donnée à MM. Pierre BORDET, directeur de recherche 2, Maurizio DE SANTIS, chargé de recherche, Daniel FRUCHART, directeur de recherche, Jean-Louis HODEAU, directeur de recherche 2, Alain IBANEZ, directeur de recherche, Holger KLEIN, maître de conférence, Pierre STROBEL, directeur de recherche, Jean-Louis SOUBEYROUX, directeur de recherche, pour ce qui concerne :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 600 € HT à la date de la signature de la commande.

Délégation de signature est donnée à M. Philippe JEANTET, Ingénieur de Recherche, pour ce qui concerne les marchés et commandes nécessaires au fonctionnement du SERAS, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe JEANTET, délégation de signature est donnée à M. Grigor KAPOUYAN, assistant ingénieur, pour ce qui concerne les marchés et commandes nécessaires au fonctionnement du SERAS, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

Délégation de signature est donnée pour un montant de 1100 € HT par bon de commande ou par action à M. Olivier ISNARD, professeur des universités, trésorier HERCULES en ce qui concerne la ligne « HERCULES » n° 919501.

La décision n° 050016DR11 du 16 mai 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UPR n° 5051 - Laboratoire Louis Néel

M. JOËL CIBERT
M. PIERRE MOLHO
MME ANNICK LIENARD
MME VÉRONIQUE FAUVEL
MME ELIANE FORET
MME ISABELLE CROS

DEC. n° 060077DR11 du 01-02-2006

Délégation est donnée à M. Joël CIBERT, directeur de recherche, directeur de l'UPR n° 5051, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Joël CIBERT, délégation de signature est donnée à M. Pierre MOLHO, chargé de recherche, directeur adjoint du laboratoire aux fins mentionnées dans la délégation accordée à M. Joël CIBERT dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Joël CIBERT et de M. Pierre MOLHO, délégation de signature est donnée à Mme Annick LIENARD, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées dans la délégation accordée à M. Joël CIBERT dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Joël CIBERT, M. Pierre MOLHO et Mme Annick LIENARD, délégation de signature est donnée à Mme Véronique FAUVEL, ingénieur d'études, aux fins mentionnées dans la délégation accordée à M. Joël CIBERT dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Joël CIBERT, M. Pierre MOLHO, Mme Annick LIENARD, et de Mme Véronique FAUVEL, délégation de signature est donnée à Mme Eliane FORET, technicien de la recherche, aux fins mentionnées dans la délégation accordée à M. Joël CIBERT dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation.

Délégation de signature est donnée pour :

- les commandes, en fonctionnement et équipement, émises dans le cadre d'un marché dûment notifié,

- les commandes, en fonctionnement et équipement, émises hors marché, dans la limite de 90 000 € HT par fournisseur et par année civile,

à Mme Isabelle CROS, technicien de la recherche, en ce qui concerne les opérations du magasin.

La décision n° 040003DR11 du 1^{er} janvier 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UPR n° 5301 - Centre de recherches sur les macromolécules végétales

M. SERGE PEREZ
MME ALBERTE DESSARTS

DEC. n° 060076DR11 du 01-02-2006

Délégation est donnée à M. Serge PEREZ, directeur de recherche, directeur de l'UPR n° 5301, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge PEREZ, délégation de signature est donnée à Mme Alberte DESSARTS, ingénieur d'études, aux fins mentionnées dans la délégation accordée à M. Serge PEREZ dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation.

La décision n° 020068DR11 du 15 mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

URA n° 2512 - Spintronique et technologie des composants

M. BERNARD DIENY
MME CATHERINE BROISIN

DEC. n° 060080DR11 du 01-02-2006

Délégation est donnée à M. Bernard DIENY, ingénieur du Commissariat à l'Energie Atomique, directeur de l'URA n° 2512, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard DIENY, délégation de signature est donnée à Mme Catherine BROISIN, technicienne de la recherche, aux fins mentionnées dans la délégation accordée à M. Bernard DIENY dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation.

La décision n° 030037DR11 du 11 février 2003 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UPS n° 836 - Unité réseaux du CNRS (UREC)

M. JEAN-LUC ARCHIMBAUD
M. CLAUDE GROSS

DEC. n° 060081DR11 du 01-02-2006

Délégation est donnée à M. Jean-Luc ARCHIMBAUD, ingénieur de recherche, directeur de l'UPS n° 836, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc ARCHIMBAUD, délégation de signature est donnée à M. Claude GROSS, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées dans la délégation accordée à M. Jean-Luc ARCHIMBAUD dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation.

La décision n° 050003DR11 du 9 février 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UMS n° 832 - Observatoire des sciences de l'univers de Grenoble

M. JEAN-PIERRE GRATIER
MME CATHERINE PAVLOV

DEC. n° 060083DR11 du 01-02-2006

Délégation est donnée à M. Jean-Pierre GRATIER, physicien, directeur de l'UMS n° 832, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pierre GRATIER, délégation de signature est donnée à Mme Catherine PAVLOV, responsable administrative de l'Observatoire, aux fins mentionnées dans la délégation accordée à M. Jean-Pierre

GRATIER dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation.

La décision n° 040033DR11 du 18 octobre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UMS n° 1799 - Maison des sciences de l'homme - Alpes

M. BERNARD BOUHET
M. BERNARD RAPACCHI
MME YOLANDE COURION

DEC. n° 060067DR11 du 18-05-2006

Délégation est donnée à M. Bernard BOUHET, ingénieur de recherche, directeur de l'UMS n° 1799, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard BOUHET, délégation de signature est donnée à M. Bernard RAPACCHI, ingénieur de recherche, directeur adjoint, aux fins mentionnées dans la délégation accordée à M. Bernard BOUHET dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard BOUHET et M. Bernard RAPACCHI, délégation de signature est donnée à Mme Yolande COURION, ingénieur d'études, aux fins mentionnées dans la délégation accordée à M. Bernard BOUHET dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation.

La décision n° 020060DR11 du 15 mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} février 2006.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UMS n° 5638 - Cellule de coordination documentaire nationale pour les mathématiques

M. YVES LAURENT

DEC. n° 060082DR11 du 01-02-2006

Délégation est donnée à M. Yves LAURENT, directeur de recherches, directeur de l'UMS n° 5638, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves LAURENT, délégation de signature est donnée à Mme Myriam CHARLES, assistante gestionnaire, aux fins mentionnées dans la délégation accordée à M. Yves LAURENT dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation.

La décision n° 050025DR11 du 17 novembre 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

DR12 - Provence

UMS n° 820 - Institut d'études scientifiques de Cargèse

MME ELISABETH DUBOIS-VIOLETTE
MME ANGÉLINA BRYGOO BATTISTELLI
MME NATHALIE BEDJAI

DEC. n° 061119DR12 du 21-04-2006

Délégation est donnée à Madame Elisabeth DUBOIS-VIOLETTE, directrice de l'UMS n° 820 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

1. les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande ;
2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Elisabeth DUBOIS-VIOLETTE, délégation de signature est donnée à Madame Angéline BRYGOO BATTISTELLI (IE) et à Nathalie BEDJAI (TCN) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040949DR12 du 17 décembre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

DR13 - Languedoc-Roussillon

UMR n° 2724 - Génétique et évolution des maladies infectieuses

MME ANNE-LAURE BANULS
MME NADINE MAURY

DEC. n° 060043DR13 du 01-03-2006

Délégation est donnée à Mme Anne-Laure BANULS, CR1, Chercheur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;
2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Laure BANULS, CR1, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Nadine MAURY, AI, Assistante en gestion financière et administrative.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : François RENAUD, directeur de l'UMR n° 2724

UMR n° 5004 - Biochimie et physiologie moléculaire des plantes

M. CLAUDE GRIGNON
M. JEAN-FRANÇOIS BRIAT
MME CORINE ZICLER

DEC. n° 060055DR13 du 01-03-2006

Délégation est donnée à M. Claude GRIGNON, directeur de l'UMR n° 5004, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude GRIGNON, délégation de signature est donnée à M. Jean-François BRIAT, DR1, et à Mme Corine ZICLER, IE, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040081DR13 du 1^{er} mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Bernard JOLLANS, délégué régional Languedoc-Roussillon

UMR n° 5175 - Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive

M. JEAN-DOMINIQUE LEBRETON
MME DANIELE JEANJEAN
MME ANNE-MARIE MAZZONETTO
MME HÉLÈNE LEMOINE
MME KARINE DJARI
M. PHILIPPE JARNE
M. JOHN THOMPSON
M. GILLES PINAY
MME BRIGITTE BELIN

DEC. n° 060053DR13 du 28-04-2006

Délégation est donnée à M. Jean-Dominique LEBRETON, directeur de l'UMR n° 5175, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Dominique LEBRETON, délégation de signature est donnée à Mme Danièle JEANJEAN, TCE (pour les bons de transport et les bons de commande d'un montant inférieur à 800 € HT), à Mme Anne-Marie MAZZONETTO, AJTP (pour les bons de transport et les bons de commande d'un montant inférieur à 800 € HT), à Mme Hélène LEMOINE, IE2, à Mme Karine DJARI, TCE, à M. Philippe JARNE, DR1, à M. John THOMPSON, DR2, à M. Gilles PINAY, DR2 et à Mme Brigitte BELIN, TCE, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 060037DR13 du 1^{er} mars 2006 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Bernard JOLLANS, délégué régional Languedoc-Roussillon

UMR n° 5609 - Etats, sociétés, idéologies, défense

MME DANIELLE DOMERGUE-CLOAREC
MME ELISABETH NATALE
M. FRÉDÉRIC ROUSSEAU

DEC. n° 060054DR13 du 01-03-2006

Délégation est donnée à Mme Danielle DOMERGUE-CLOAREC, directrice de l'UMR n° 5609, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Danielle DOMERGUE-CLOAREC, délégation de signature est donnée à Mme Elisabeth NATALE, AI, pour les bons de transport et à M. Frédéric ROUSSEAU, MCF, aux fins mentionnées ci-dessus. La décision n° 040096DR13 du 1^{er} janvier 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Bernard JOLLANS, délégué régional Languedoc-Roussillon

DR15 - Aquitaine-Limousin

UMR n° 5185 - Aménagement, développement, environnement et société

M. GUY DI MEO
M. FRANÇOIS BART
MME MARYSE GAIMARD
M. PHILIPPE SCHAR

DEC. n° 060103DR15 du 01-03-2006

Délégation est donnée à M. Guy DI MEO, directeur de l'UMR n° 5185, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Guy DI MEO, délégation de signature est donnée à M. BART François, Professeur, Mme GAIMARD Maryse, Maître de conférence, et M. SCHAR Philippe, Chargé de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 060021DR15 du 3 janvier 2006 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 5185 - Aménagement, développement, environnement et société

M. FRANÇOIS BART
MME MARYSE GAIMARD
M. PHILIPPE SCHAR

DEC. n° 060104DR15 du 01-03-2006

Délégation est donnée à M. BART François, Professeur, Responsable de l'équipe ADES-DYMSET, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des person-

nes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. BART François, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme GAIMARD Maryse, Maître de conférence, Responsable de l'équipe ADES-SSD.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. BART François et de Mme GAIMARD Maryse, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. SCHAR Philippe, Chargé de recherche, Responsable de l'équipe ADES-TEMPOS.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Guy DI MEO, directeur de l'UMR n° 5185

UMR n° 5200 - Laboratoire de biogenèse membranaire

M. RENÉ LESSIRE
MME AURIANE DANTES

DEC. n° 060101DR15 du 01-03-2006

Délégation est donnée à M. René LESSIRE, directeur de l'UMR n° 5200, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de René LESSIRE, délégation de signature est donnée à Mme DANTES Auriane, Technicienne de classe normale, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 060023DR15 du 3 janvier 2006 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 5200 - Laboratoire de biogenèse membranaire

MME AURIANE DANTES

DEC. n° 06102DR15 du 01-03-2006

Délégation est donnée à Mme DANTES Auriane, Technicienne de classe normale, Secrétaire - Gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : René LESSIRE, directeur de l'UMR n° 5200

UMR n° 5472 - Laboratoire de physico-toxicochimie des systèmes naturels

MME HÉLÈNE BUDZINSKI
MME EDITH PARLANTI
MME HÉLÈNE JUGUÉLIN

DEC. n° 060034DR15 du 01-03-2006

Délégation est donnée à Mme Hélène BUDZINSKI, directrice de l'UMR n° 5472, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Hélène BUDZINSKI, délégation de signature est donnée à Mme PARLANTI Edith, Chargée de recherche de 1^{ère} classe, et à Mme JUGUÉLIN Hélène, Assistante Ingénieur, aux fins mentionnées ci-dessus. La décision n° 050045DR15 du 6 janvier 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 5472 - Laboratoire de physico-toxicochimie des systèmes naturels

MME EDITH PARLANTI
MME HÉLÈNE JUGUÉLIN

DEC. n° 060098DR15 du 01-03-2006

Délégation est donnée à Mme PARLANTI Edith, Chargée de recherche de 1^{ère} classe, Chercheur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme PARLANTI Edith, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme JUGUÉLIN Hélène, Assistant Ingénieur, Gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Hélène BUDZINSKI, directrice de l'UMR n° 5472

UMR n° 5607 - Ausonius : institut de recherche sur l'Antiquité et le Moyen Age

M. RAYMOND DESCAT
MME DANIAU
MME GENEVIÈVE JUNG

DEC. n° 060105DR15 du 01-03-2006

Délégation est donnée à M. Raymond DESCAT, directeur de l'UMR n° 5607, à l'effet de signer, au nom du délégué régional,

pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Raymond DESCAT, délégation de signature est donnée à Mme DANIAU, Conservateur de Bibliothèque, Mme JUNG Geneviève, Ingénieur d'études hors classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 060041DR15 du 3 janvier 2006 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 5607 - Ausonius : institut de recherche sur l'Antiquité et le Moyen Age

MME DANIAU
MME GENEVIÈVE JUNG

DEC. n° 060106DR15 du 01-03-2006

Délégation est donnée à Mme DANIAU, Conservateur de Bibliothèque, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme DANIAU, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme JUNG Geneviève, Ingénieur d'études hors classe, Administrateur Gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Raymond DESCAT, directeur de l'UMR n° 5607

UMR n° 5798 - Centre de physique moléculaire optique et hertzienne

M. ERIC FREYSZ
M. ALAIN MARBEUF
MME LAURENCE QUEMARD

DEC. n° 060093DR15 du 01-03-2006

Délégation est donnée à M. Eric FREYSZ, directeur de l'UMR n° 5798, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Eric FREYSZ, délégation de signature est donnée à M. MARBEUF Alain, Chargé de

recherche de 1^{ère} classe, Mme QUEMARD Laurence, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées ci-dessus.
La décision n° 050116DR15 du 2 mai 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.
Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 5798 - Centre de physique moléculaire optique et hertzienne

M. ALAIN MARBEUF
MME LAURENCE QUEMARD

DEC. n° 060094DR15 du 01-03-2006

Délégation est donnée à M. MARBEUF Alain, Chargé de recherche de 1^{ère} classe, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. MARBEUF Alain, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme QUEMARD Laurence, Assistant ingénieur, Administrateur.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Eric FREYSZ, directeur de l'UMR n° 5798

UMR n° 6201 - Droit public comparé - Droit international et Droit européen

M. ANDRÉ ROUX
M. PIERRE BON

DEC. n° 060088DR15 du 01-03-2006

Délégation est donnée à M. André ROUX, directeur de l'UMR n° 6201, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

Le laboratoire n'étant pas doté de Xlab, il convient de transmettre à la Délégation Aquitaine-Limousin, un double des bons de commande émis, afin de permettre la tenue de la comptabilité des engagements.

En cas d'absence ou d'empêchement de André ROUX, délégation de signature est donnée à M. BON Pierre, Professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 050087DR15 du 2 janvier 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 6201 - Droit public comparé - Droit international et Droit européen

M. PIERRE BON

DEC. n° 060099DR15 du 01-03-2006

Délégation est donnée à M. BON Pierre, Professeur, Directeur de l'antenne de Pau, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de

l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : André ROUX, directeur de l'UMR n° 6201

GDR n° 2501 - Etude de la propagation ultrasonore en milieu non-homogènes en vue du contrôle non destructif

M. MARC DESCHAMPS
M. OLIVIER PONCELET
MME BÉATRICE DESOUDIN

DEC. n° 060107DR15 du 01-03-2006

Délégation est donnée à M. Marc DESCHAMPS, directeur du GDR n° 2501, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Marc DESCHAMPS, délégation de signature est donnée à M. PONCELET Olivier, Chargé de recherche, Mme DESOUDIN Béatrice, Technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 050014DR15 du 2 janvier 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

DR16 - Paris Michel-Ange

UMR n° 218 - Dynamique nucléaire et plasticité du génome

MME GENEVIÈVE ALMOUZZI
MME DOMINIQUE CHARDONNIERAS
MME DANIELLE ROCHE
MME MARION MARTIN

DEC. n° 060031DR16 du 23-05-2006

Délégation est donnée à Madame Geneviève ALMOUZZI, Directrice de l'UMR n° 218, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 8 000 € HT à la date de la signature de la commande,

2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers [en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque]) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Geneviève ALMOUZZI, délégation est également donnée à Madame Dominique CHARDONNIERAS, Technicienne, CNRS, Madame Danièle ROCHE, Ingénieure d'Etudes, CNRS, Madame Marion

MARTIN, Assistant Ingénieur, Institut Curie, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020027DR16 du 12 septembre 2002 est abrogée.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

URA n° 2578 - Bases génétiques, moléculaires et cellulaires du développement

MME MARGARET BUCKINGHAM
M. PHILIP AVNER
M. CLAUDE PINNA
MME MARYVONNE BOQUET

DEC. n° 060033DR16 du 29-05-2006

Délégation est donnée à Madame Margaret BUCKINGHAM, Directrice de l'URA n° 2578, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité.

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 8 000 € HT à la date de la signature de la commande,

2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers [en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque]) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Margaret BUCKINGHAM, délégation est également donnée à Monsieur Philip AVNER, directeur de recherche, directeur adjoint de l'URA, Monsieur Claude PINNA, gestionnaire, Madame Maryvonne BOQUET, secrétaire de gestion, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 050012DR16 du 20 janvier 2005 est abrogée.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

DR17 - Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° 6061 - Génétique et développement

M. CLAUDE PRIGENT
MME MARIE-DOMINIQUE GALIBERT-ANNE
M. ROLAND LE BORGNE

DEC. n° 060013DR17 du 11-05-2006

Délégation est donnée à Claude PRIGENT, directeur de l'UMR n° 6061, à l'effet de signer, au nom du délégué, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et Pays étrangers [en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque]), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Claude PRIGENT, délégation de signature est donnée à Marie-Dominique GALIBERT-ANNE, Maître de conférences et à Roland LE BORGNE, Chargé de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Patrick SAUBOST, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° 6061 - Génétique et développement

MME MARIE-DOMINIQUE GALIBERT-ANNE
M. ROLAND LE BORGNE

DEC. n° 060014DR17 du 11-05-2006

Délégation est donnée à Madame Marie-Dominique GALIBERT-ANNE, Maître de conférences et à Monsieur Roland LE BORGNE, chargé de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de

l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Claude PRIGENT, directeur de l'UMR n° 6061.

DR18 - Nord - Pas-de-Calais et Picardie

UMR n° 6599 - Heuristique et diagnostic des systèmes complexes (HEUDIASYC)

M. ALI CHARARA
MME DOMINIQUE PORRAS

DEC. n° 06D076DR18 du 05-05-2006

Délégation est donnée à M. Ali CHARARA, professeur des Universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ali CHARARA, la délégation de signature est donnée à Mme Dominique PORRAS, ingénieur d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Rogélio LOZANO, directeur de l'UMR n° 6599

UMR n° 8181 - Unité de catalyse et chimie du solide

M. LIONEL MONTAGNE

DEC. n° 06D071DR18 du 10-04-2006

Délégation est donnée à M. Lionel MONTAGNE, Professeur des Universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité,

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Edmond PAYEN, directeur de l'UMR n° 8181

UMR n° 8516 - Laboratoire de spectrochimie infrarouge et raman

MME BRIGITTE LAYOUS

DEC. n° 06D095DR18 du 18-04-2006

Délégation est donnée à Mme Brigitte LAYOUS, secrétaire gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :
1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Guy BUNTINX, directeur de l'UMR n° 8516

GDR n° 2054 - Nanoélectronique : du silicium à la molécule

M. OLIVIER VANBESIEN

DEC. n° 06D116DR18 du 31-05-2006

Délégation est donnée à M. Olivier VANBESIEN, directeur du GDR n° 2054, à l'effet de signer au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 3 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de missions toutes destinations à l'exception de la liste des pays à risque établie par le Fonctionnaire de défense, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Signé : Jean-Benoist DUBURCQ, délégué régional Nord - Pas-de-Calais et Picardie

GDR n° 2436 - Structure électronique des nanostructures et matériaux complexes

M. CHRISTOPHE DELERUE

DEC. n° 06D113DR18 du 31-05-2006

Délégation est donnée à M. Christophe DELERUE, directeur du GDR n° 2436, à l'effet de signer au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire

inférieur ou égal à 3 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de missions toutes destinations à l'exception de la liste des pays à risque établie par le Fonctionnaire de défense, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Signé : Jean-Benoist DUBURCQ, délégué régional Nord - Pas-de-Calais et Picardie

GDR n° 2974 - Nanofils - nanotubes semiconducteurs

M. DIDIER STIEVENARD

DEC. n° 06D114DR18 du 31-05-2006

Délégation est donnée à M. Didier STIEVENARD, directeur du GDR n° 2974, à l'effet de signer au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 3 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de missions toutes destinations à l'exception de la liste des pays à risque établie par le Fonctionnaire de défense, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Signé : Jean-Benoist DUBURCQ, délégué régional Nord - Pas-de-Calais et Picardie

GDR n° 2975 - Nano Nord Ouest

M. DIDIER STIEVENARD

DEC. n° 06D115DR18 du 31-05-2006

Délégation est donnée à M. Didier STIEVENARD, directeur du GDR n° 2975, à l'effet de signer au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 3 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de missions toutes destinations à l'exception de la liste des pays à risque établie par le Fonctionnaire de défense, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Signé : Jean-Benoist DUBURCQ, délégué régional Nord - Pas-de-Calais et Picardie

GDR n° 2993 - Micro et nano systèmes

M. LIONEL BUCHAILLOT

DEC. n° 06D112DR18 du 31-05-2006

Délégation est donnée à M. Lionel BUCHAILLOT, directeur du GDR n° 2993, à l'effet de signer au nom du Délégué Régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 3 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de missions toutes destinations à l'exception de la liste des pays à risque établie par le Fonctionnaire de défense, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Signé : Jean-Benoist DUBURCQ, délégué régional Nord - Pas-de-Calais et Picardie

Informations générales

Textes signalés

Premier ministre

Décret n° 2006-531 du 11 mai 2006 relatif aux centres interministériels de renseignements administratifs.

JO du 12-05-2006, p. 6905, texte n° 1

Modification du décret n° 95-552 du 5 mai 1995. Les centres interministériels de renseignements administratifs sont rattachés à la direction de la Documentation française.

Dans le cadre de la restructuration des services centraux du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de nombreuses vacances d'emploi ont été publiées au JO du 4 juin 2006 (textes n° 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 102 et 103).

Ministère délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche

Arrêté du 16 mai 2006 autorisant au titre de l'année 2006 l'ouverture d'un recrutement par la voie des parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'Etat (PACTE) pour l'accès au corps d'adjoints techniques de la recherche à l'Institut national de la recherche agronomique (femmes et hommes)

JO du 03-06-2006, p. 8437, texte n° 25

Le nombre total de postes offerts au recrutement est fixé à 10. La répartition fonctionnelle ou géographique des postes ainsi que les dates limites de retrait et de dépôt des dossiers de candidature seront fixées ultérieurement. Les candidats retirent et déposent les dossiers d'inscription à l'ANPE de leur lieu de domicile. Seuls les candidats déclarés admissibles par la commission de sélection seront convoqués pour entretien.

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Décret du 28 avril 2006 portant nomination d'un directeur d'études de l'École pratique des hautes études - M. Canque (Bruno).

JO du 30-04-2006, texte n° 11

M. Bruno Canque est nommé et titularisé en qualité de directeur d'études de l'EPHE, de l'École nationale des chartes et de l'École française d'Extrême-Orient à compter du 1^{er} février 2006 et affecté à l'École pratique des hautes études.

Décret du 28 avril 2006 portant nomination d'un professeur du Collège de France - M. Compagnon (Antoine).

JO du 30-04-2006, texte n° 13

M. Antoine Compagnon, professeur des universités, est nommé et titularisé en qualité de professeur du Collège de France, sur la chaire « Littérature française, moderne et contemporaine : histoire, critique, théorie », à compter du 1^{er} mars 2006.

Décret du 2 mai 2006 portant nomination du président du conseil d'administration de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique - M. Cosnard (Michel).

JO du 03-05-2006, p. 6563, texte n° 50

Décret du 23 mai 2006 portant nomination du directeur général de l'enseignement scolaire du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche - M. Debbasch (Roland).

JO du 24-05-2006, texte n° 62

Décret du 23 mai 2006 portant nomination du directeur général de l'enseignement supérieur du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche - M. Monteil (Jean-Marc).

JO du 24-05-2006, texte n° 63

Décret du 23 mai 2006 portant nomination du directeur général des ressources humaines du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche - M. Duwoye (Pierre-Yves).

JO du 24-05-2006, texte n° 66

Décret du 23 mai 2006 portant nomination du directeur de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche - M. Vitry (Daniel).

JO du 24-05-2006, texte n° 67

Décret du 23 mai 2006 portant nomination du directeur des relations européennes et internationales et de la coopération du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche - M. Foucault (Marc).

JO du 24-05-2006, texte n° 68

Décret n° 2006-593 du 23 mai 2006 modifiant le décret n° 84-135 du 24 février 1984 portant statut des personnels enseignants et hospitaliers des centres hospitaliers et universitaires.

JO du 25-05-2006, p. 7762, texte n° 22

Décret du 29 mai 2006 portant nomination (enseignements supérieurs) - M. Abélès (Marc).

JO du 31-05-2006, texte n° 59

M. Marc Abélès, directeur de recherche au CNRS, est nommé en qualité de directeur d'études cumulant à l'École des hautes études en sciences sociales à compter du 1^{er} mars 2006.

Décret du 29 mai 2006 portant nomination et titularisation (enseignements supérieurs).*JO du 31-05-2006, texte n° 60*

Sont nommés et titularisés en qualité de directeur d'études de l'École des hautes études en sciences sociales à compter de la date de leur installation dans cet établissement au cours de l'année universitaire 2005-2006 : M. Michel Bonnin, maître de conférences de l'EHESS ; Mme Sylvie Anne Goldberg, maître de conférences de l'EHESS ; M. Pierre-Cyrille Hautcoeur, professeur à l'université Paris-I ; Mme Geneviève Massard-Guilbaud, maître de conférences à l'université Clermont-Ferrand-II.

Décret du 29 mai 2006 portant nomination (enseignements supérieurs).*JO du 31-05-2006, texte n° 61*

Sont nommés en qualité de directeur d'études cumulant à l'École des hautes études en sciences sociales à compter du 1^{er} janvier 2006 : M. Wolfgang Kaiser, professeur des universités à l'université Paris-I ; M. André Orléan, directeur de recherche au CNRS.

Décret du 29 mai 2006 portant nomination au conseil d'administration du Centre national d'études spatiales - Mme Duthilleul (Anne).*JO du 31-05-2006, p. 8143, texte n° 64*

Mme Anne Duthilleul est nommée membre du conseil d'administration du CNES en qualité de membre choisi en raison de sa compétence, en remplacement de M. Jean-Pierre Beysson, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Décret du 30 mai 2006 portant nomination du directeur général de l'Institut de recherche pour le développement - M. Laurent (Michel).*JO du 01-06-2006, p. 8212, texte n° 56***Décret du 2 juin 2006 portant approbation d'une élection à l'Académie des inscriptions et belles-lettres - M. Robert (Jean-Noël)***JO du 04-06-2006, p. 8516, texte n° 18***Arrêté du 14 avril 2006 modifiant l'arrêté du 15 septembre 1993 relatif aux épreuves du baccalauréat technologique.***JO du 20-05-2006, p. 7453, texte n° 25*

Les modifications concernent la série « Sciences et technologies de la gestion (STG) ».

Arrêté du 16 mai 2006 portant nomination au Haut Comité éducation-économie-emploi.*JO du 01-06-2006, p. 8212, texte n° 57*

M. Patrick Hetzel, recteur de l'académie de Limoges, est nommé membre du Haut Comité éducation-économie-emploi, en remplacement de M. Claude Seibel, démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur.

Arrêté du 17 mai 2006 fixant la composition de la commission spécifique chargée d'émettre un avis motivé sur les candidatures au poste de directeur de la Casa de Velázquez.*JO du 01-06-2006, p. 8212, texte n° 58*

M. Jean-Pierre Dedieu, directeur de recherche au CNRS, figure parmi les membres de la commission nommés au titre du conseil scientifique.

Arrêté du 20 avril 2006 portant nomination à l'intercommission n° 2 de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale.*JO du 03-05-2006, p. 6563, texte n° 51*

M. Denis, Louis Thierry est nommé membre de l'intercommission n° 2 « génomique fonctionnelle et génétique médicale » de l'INSERM, en remplacement de M. Bernard Dujon, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Arrêté du 20 avril 2006 portant nomination à l'intercommission n° 2 de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (rectificatif)*JO du 20-05-2006, p. 7462, texte n° 75*

Rectificatif au Journal officiel du 3 mai 2006, édition électronique, texte n° 51, et édition papier, page 6563, avant-dernière ligne, au lieu de : « M. Thierry (Denis, Louis) », lire : « M. Thieffry (Denis, Louis) ».

Arrêté du 21 avril 2006 portant nomination d'un membre au conseil d'administration de l'École normale supérieure.*JO du 04-05-2006, p. 6607, texte n° 42*

M. Henri Serres, ingénieur général des télécommunications, vice-président du Conseil général des technologies de l'information, ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, est nommé membre du conseil d'administration de l'ENS au titre des personnalités désignées ès qualités, en remplacement de M. Marc Oberle.

Arrêté du 26 avril 2006 fixant le montant annuel maximum de l'indemnité spécifique pour fonctions d'intérêt collectif attribuée à certains personnels en fonctions dans les établissements publics à caractère scientifique et technologique.*JO du 29-04-2006, p. 6485, texte n° 19*

Le taux annuel maximum de l'indemnité spécifique pour fonctions d'intérêt collectif instituée par le décret du 26 avril 2006 est fixé à 12 000 euros. Ce taux peut être majoré de 50 % maximum pour 10 % au plus des bénéficiaires. Le paiement de l'indemnité spécifique pour fonctions d'intérêt collectif s'effectue par versements mensuels.

Arrêté du 27 avril 2006 relatif à la procédure d'inscription sur les listes de qualification aux fonctions de maître de conférences ou de professeur des universités (année 2007).*JO du 12-05-2006, texte n° 23*

La déclaration de candidature est déposée sur le site internet du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, à partir du 11 septembre 2006, à 10 heures, heure de Paris, jusqu'au 16 octobre 2006, à 17 heures, heure de Paris : <http://www.education.gouv.fr>, rubrique « personnels enseignants du supérieur » puis « enseignants-chercheurs » et « ANTARES ».

Arrêté du 27 avril 2006 relatif à la procédure d'inscription sur les listes de qualification aux fonctions de maître de conférences du Muséum national d'histoire naturelle ou de professeur du Muséum national d'histoire naturelle (année 2007).*JO du 12-05-2006, p. 6916, texte n° 24*

La déclaration de candidature est déposée sur le site internet du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, à partir du

11 septembre 2006, à 10 heures, heure de Paris, jusqu'au 16 octobre 2006, à 17 heures, heure de Paris : <http://www.education.gouv.fr>, rubrique « personnels enseignants du supérieur », puis « enseignants-chercheurs » et « ANTARES ».

Arrêté du 27 avril 2006 modifiant l'arrêté du 10 mars 2006 fixant les modalités d'élection au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche des représentants des étudiants des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel.

JO du 29-04-2006, p. 6485, texte n° 20

Arrêté du 27 avril 2006 portant nomination à des sections du Comité national de la recherche scientifique.

JO du 10-05-2006, p. 6824, texte n° 51

Sont nommés membres de sections du Comité national de la recherche scientifique, au titre de l'article 1er (2°) du décret n° 91-178 du 18 février 1991 relatif aux sections du Comité national de la recherche scientifique, pour la durée restant à courir du mandat de leurs prédécesseurs : Section 28 : biologie végétale intégrative : Mme Berta Cecilia Ramirez, en remplacement de Mme Isabelle Jupin ; M. Vincent Colot, en remplacement de M. Ian Small. Section 35 : philosophie, histoire de la pensée, sciences des textes, théorie et histoire des littératures et des arts : Mme Anne Moeglin-Delcroix, en remplacement de M. Philippe Vendrix. Section 40 : politique, pouvoir, organisation : M. Gilles Pollet, en remplacement de M. Dominique Wolton.

Arrêté du 28 avril 2006 portant nomination d'un commissaire du Gouvernement auprès d'un groupement d'intérêt public.

JO du 12-05-2006, p. 6917, texte n° 25

Le recteur de l'académie de Versailles, chancelier des universités, est nommé commissaire du Gouvernement auprès du GIP dénommé « Plate-forme d'agglomération de Cergy pour le réseau de recherche, d'enseignement et de technologie », dit « PACRRET ».

Arrêté du 3 mai 2006 portant nomination (administration centrale).

JO du 05-05-2006, texte n° 66

Mme Christine Coste, administratrice civile hors classe, est nommée sous-directrice de l'aménagement et de la carte universitaires au sein du service des établissements à la direction de l'enseignement supérieur à l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche pour une période de trois ans.

Arrêté du 11 mai 2006 portant nomination du président du jury du premier concours national d'agrégation de l'enseignement supérieur pour le recrutement de professeurs des universités dans les disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion.

JO du 27-05-2006, texte n° 59

Sciences de gestion : M. Pierre-Louis Dubois, professeur à l'université Paris-III.

Arrêté du 12 mai 2006 fixant au titre de l'année 2006 le nombre d'emplois offerts aux concours pour le recrutement de techniciens de recherche et de formation.

JO du 20-05-2006, texte n° 27

Le nombre d'emplois offerts aux concours externes et aux concours internes pour le recrutement de techniciens de recherche et de formation est fixé à 497. Ces emplois sont répartis de la façon suivante : externes : 322 ; internes : 175. En outre, 35 postes sont offerts aux travailleurs handicapés par la voie contractuelle.

Arrêté du 12 mai 2006 fixant au titre de l'année 2006 le nombre d'emplois offerts aux concours pour le recrutement d'assistants ingénieurs de recherche et de formation.

JO du 20-05-2006, texte n° 28

Le nombre d'emplois offerts aux concours externes, aux concours internes et aux troisièmes concours pour le recrutement d'assistants ingénieurs de recherche et de formation est fixé à 348. Ces emplois sont répartis de la façon suivante : externes : 200 ; internes : 144 ; troisièmes concours : 4. En outre, 24 postes sont offerts aux travailleurs handicapés par la voie contractuelle.

Arrêté du 12 mai 2006 fixant au titre de l'année 2006 le nombre d'emplois offerts aux concours pour le recrutement d'ingénieurs d'études de recherche et de formation.

JO du 20-05-2006, texte n° 29

Le nombre d'emplois offerts aux concours externes, aux concours internes et aux troisièmes concours pour le recrutement d'ingénieurs d'études de recherche et de formation est fixé à 618. Ces emplois sont répartis de la façon suivante : externes : 482 ; internes : 131 ; troisièmes concours : 5. En outre, 45 postes sont offerts aux travailleurs handicapés par la voie contractuelle.

Arrêté du 12 mai 2006 fixant au titre de l'année 2006 le nombre d'emplois offerts aux concours pour le recrutement d'ingénieurs de recherche et de formation de 2^e classe.

JO du 20-05-2006, texte n° 30

Le nombre d'emplois offerts aux concours externes et aux concours internes pour le recrutement d'ingénieurs de recherche et de formation de 2^e classe est fixé à 220. Ces emplois sont répartis de la façon suivante : externes : 161 ; internes : 59. En outre, 16 postes sont offerts aux travailleurs handicapés par la voie contractuelle.

Arrêté du 12 mai 2006 fixant au titre de l'année 2006 le nombre d'emplois offerts aux concours pour le recrutement d'ingénieurs de recherche et de formation de 1^{ère} classe.

JO du 20-05-2006, texte n° 31

Le nombre d'emplois offerts aux concours externes pour le recrutement d'ingénieurs de recherche et de formation de 1^{ère} classe est fixé à 3.

Arrêté du 12 mai 2006 fixant au titre de l'année 2006 le nombre d'emplois offerts aux concours pour le recrutement d'ingénieurs de recherche et de formation hors classe.

JO du 20-05-2006, texte n° 32

Le nombre d'emplois offerts aux concours externes pour le recrutement d'ingénieurs de recherche et de formation hors classe est fixé à 4. (BAP E)

Arrêté du 17 mai 2006 fixant au titre de l'année 2006 le nombre d'emplois offerts aux concours pour le recrutement de conservateurs stagiaires, élèves de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques.

JO du 20-05-2006, texte n° 33

Le nombre d'emplois offerts aux concours externe et interne pour le recrutement de conservateurs stagiaires, élèves de l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, est fixé à 39 au titre de l'année 2006. Ces emplois sont répartis de la manière suivante :

- concours externe (prévu à l'article 4-1 du décret n° 92-26 du 9 janvier 1992) : 26 emplois, dont 3 à pourvoir à la ville de Paris.
- concours interne (prévu à l'article 4-3 du décret n° 92-26 du 9 janvier 1992) : 13 emplois, dont 1 à pourvoir à la ville de Paris.
- 3 postes seront en outre offerts par la voie contractuelle aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984.

Arrêté du 17 mai 2006 portant nomination du directeur de l'Ecole polytechnique universitaire Pierre et Marie Curie.

JO du 30-05-2006, texte n° 78

M. Jean-Marie Chesneaux, professeur des universités, est nommé directeur de l'Ecole polytechnique universitaire Pierre et Marie Curie de l'université Paris-VI pour un mandat de cinq ans à compter de la date de publication du présent arrêté.

Arrêté du 19 mai 2006 fixant au titre de l'année 2006 le nombre d'emplois offerts aux concours externes et aux concours internes pour le recrutement d'agents techniques de recherche et de formation

JO du 04-06-2006, texte n° 8

Le nombre d'emplois offerts aux concours externes et aux concours internes pour le recrutement d'agents techniques de recherche et de formation est fixé à 185. Ces emplois sont répartis, par académie, de la façon suivante : externes : 93 ; internes : 92. En outre, 15 postes sont offerts aux travailleurs handicapés par la voie contractuelle.

Arrêté du 19 mai 2006 fixant au titre de l'année 2006 le nombre d'emplois offerts aux concours externes et aux concours internes pour le recrutement d'adjoints techniques de recherche et de formation

JO du 04-06-2006, texte n° 9

Le nombre d'emplois offerts aux concours externes et aux concours internes pour le recrutement d'adjoints techniques de recherche et de formation est fixé à 461. Ces emplois sont répartis, par académie, de la façon suivante : externes : 231 ; internes : 230. En outre, 32 postes sont offerts aux travailleurs handicapés par la voie contractuelle.

Avis relatif aux décisions portant approbation de la prorogation de la convention constitutive d'un groupement d'intérêt public.

JO du 05-05-2006, p. 6710, texte n° 110

La convention portant prorogation de la convention constitutive du GIP dénommé « Groupement d'intérêt public pour la gestion de l'Institut méditerranéen de technologie de Château-Gombert » est approuvée. Le groupement est prorogé pour une durée de trois ans à compter du 3 avril 2006. La convention constitutive peut être consultée par toute personne intéressée au siège du groupement et auprès du ministre chargé de l'enseignement supérieur. Membres : Université Aix-Marseille-I ; la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ; la chambre de commerce et d'indus-

trie Marseille-Provence. Siège : Le siège du groupement est fixé auprès de l'université Aix-Marseille-I et sis à l'Institut méditerranéen de technologie de Château-Gombert, à Marseille.

Avis relatif aux décisions portant approbation de l'avenant n° 9 à la convention constitutive d'un groupement d'intérêt public.

JO du 29-04-2006, p. 6508, texte n° 105

L'avenant n° 9 à la convention constitutive du groupement d'intérêt public dénommé « Agence de mutualisation des universités et des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche », dit « AMUE », est approuvé. La convention constitutive modifiée peut être consultée par toute personne intéressée au siège du groupement et auprès du ministre chargé de l'enseignement supérieur. La liste des membres du groupement est complétée comme suit : « Ecole généraliste d'ingénieurs de Marseille (EGIM) ».

Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie

Décret du 18 mai 2006 portant nomination du président du conseil d'administration de l'Union des groupements d'achats publics - M. Borowski (Alain).

JO du 19-05-2006, p. 7402, texte n° 45

Arrêté du 21 avril 2006 portant nomination au conseil d'administration du Centre national de la recherche scientifique.

JO du 05-05-2006, p. 6694, texte n° 53

M. Thierry Kalfon, administrateur civil, est nommé suppléant en qualité de représentant de l'Etat désigné par le ministre chargé du budget au conseil d'administration du CNRS.

Arrêté du 21 avril 2006 portant nomination au conseil d'administration du Centre national de la recherche scientifique.

JO du 05-05-2006, p. 6694, texte n° 54

M. Guillaume Gaubert, administrateur civil, est nommé représentant de l'Etat désigné par le ministre chargé du budget au conseil d'administration du CNRS.

Ministère délégué au budget et à la réforme de l'Etat

Décret n° 2006-515 du 5 mai 2006 relatif à la conférence nationale des finances publiques et portant création du Conseil d'orientation des finances publiques.

JO du 06-05-2006, p. 6724, texte n° 9

Il est créé auprès du Premier ministre un Conseil d'orientation des finances publiques qui a pour missions de décrire et d'analyser la situation des finances publiques de la France, d'apprécier les conditions requises pour en assurer la soutenabilité et notamment la contribution nécessaire des différentes administrations publiques et de formuler toutes recommandations ou propositions qui lui paraissent de nature à respecter les objectifs de désendettement fixés par le Gouvernement, améliorer les règles de

gouvernance, améliorer la méthodologie de prévision des recettes des différentes administrations publiques.

Il aura aussi la charge de préparer et d'organiser les travaux de la conférence nationale des finances publiques.

Arrêté du 29 mars 2006 portant nomination et attribution de fonctions d'agents comptables (services déconcentrés du Trésor).

JO du 05-05-2006, texte n° 64

Mme Martine Favery, inspectrice du Trésor public, est nommée agent comptable de la chancellerie des universités de Toulouse, en remplacement de M. René Jacquet.

Arrêté du 27 avril 2006 portant détachement (services déconcentrés du Trésor).

JO du 17-05-2006, texte n° 97

Mme Francine Savoyant, épouse Mary, inspectrice du Trésor public, détachée auprès du CNRS pour exercer les fonctions de chargée de mission, responsable de la mission qualité et modernisation auprès de la délégation régionale d'Ile-de-France Paris B, est réintégrée dans son corps d'origine avec effet du 16 mars 2006. A compter de la même date, Mme Mary est placée en service détaché auprès du Centre national pour le développement du sport pour exercer les fonctions d'adjointe de l'agent comptable et directeur financier pour une durée maximale de trois ans.

Arrêté du 28 avril 2006 portant détachement (services déconcentrés du Trésor).

JO du 17-05-2006, texte n° 98

Mme Nicole Daire, receveuse-perceptrice du Trésor public, détachée auprès du CNRS pour exercer les fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation Ile-de-France, secteur Paris A, est réintégrée dans son corps d'origine avec effet du 1er avril 2006. A compter de la même date, Mme Daire est placée en service détaché auprès du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche dans l'emploi de secrétaire général d'établissement public d'enseignement supérieur de l'Ecole pratique des hautes études pour une durée maximale de cinq ans.

Arrêté du 5 mai 2006 portant détachement (services déconcentrés du Trésor).

JO du 25-05-2006, texte n° 66

Mme Josianne Hervé, inspectrice du Trésor public, détachée auprès du fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations pour exercer les fonctions de chef de section à l'agence comptable, est réintégrée dans son corps d'origine avec effet du 1er mai 2006. A compter de la même date, Mme Josianne Hervé est placée en service détaché auprès de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale pour exercer les fonctions de chargée de mission à l'agence comptable principale pour une durée maximale de trois ans.

Ministère délégué à l'industrie

Décret du 17 mai 2006 portant nomination au conseil d'administration du Commissariat à l'énergie atomique.

JO du 21-05-2006, p. 7507, texte n° 23

M. Guillaume Gaubert est nommé membre du conseil d'administration du Commissariat à l'énergie atomique, en qualité de représentant de l'Etat sur proposition du ministre chargé du budget, en remplacement de M. Frédéric Guin.

Arrêté du 20 avril 2006 portant nomination à la commission spécialisée de terminologie et de néologie de la chimie et des matériaux.

JO du 29-04-2006, p. 6490, texte n° 57

M. Claude Andrieux, directeur de recherche au CNRS, figure parmi les membres nommés au titre des personnalités qualifiées. M. Jean Toullec, directeur de recherche honoraire au CNRS, est nommé président de la commission spécialisée de terminologie et de néologie de la chimie et des matériaux.

Ministère des affaires étrangères

Décret n° 2006-597 du 23 mai 2006 portant publication du protocole additionnel à la convention sur la cybercriminalité, relatif à l'incrimination d'actes de nature raciste et xénophobe commis par le biais de systèmes informatiques, fait à Strasbourg le 28 janvier 2003.

JO du 27-05-2006, p. 7937, texte n° 8

Ce protocole est entré en vigueur le 1^{er} mai 2006.

Arrêté du 17 mai 2006 fixant par pays et par groupe les taux de l'indemnité d'expatriation et de l'indemnité de résidence pour service à l'étranger.

JO du 28-05-2006, p. 7975, texte n° 3

Ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer

Décret n° 2006-625 du 30 mai 2006 modifiant le décret n° 94-943 du 28 octobre 1994 relatif aux statuts particuliers du corps des chargés de recherche et du corps des directeurs de recherche du laboratoire central des ponts et chaussées du ministère chargé de l'équipement et des laboratoires de recherche de l'Ecole nationale des ponts et chaussées et de l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat.

JO du 31-05-2006, texte n° 15

Arrêté du 6 avril 2006 portant nomination au Conseil national de l'information géographique.

JO du 24-05-2006, p. 7706, texte n° 73

M. Patrice Denis, ingénieur général des ponts et chaussées, est nommé secrétaire général du Conseil national de l'information géographique à compter du 1^{er} avril 2006, en remplacement de M. François Salge, appelé à d'autres fonctions.

Ministère de l'agriculture et de la pêche

Arrêté du 2 mai 2006 portant nomination au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche agricole, agroalimentaire et vétérinaire.

JO du 31-05-2006, p. 8144, texte n° 78

Ministère de la culture et de la communication

Décret du 10 mai 2006 portant nomination au conseil d'administration de la Cité des sciences et de l'industrie.

JO du 11-05-2006, p. 6879, texte n° 111

Sont nommés membres du conseil d'administration de la Cité des sciences et de l'industrie au titre des personnalités choisies en raison de leur compétence : M. Jean-François Hébert, Mme Claudie Haigueré.

Décret du 18 mai 2006 portant nomination du président de la Cité des sciences et de l'industrie - M. Hébert (Jean-François).

JO du 19-05-2006, p. 7405, texte n° 75

Arrêté du 12 avril 2006 portant agrément en qualité d'opérateur d'archéologie préventive du service municipal d'archéologie de la ville d'Eu.

JO du 17-05-2006, p. 7245, texte n° 73

L'agrément délivré par la décision du 18 juillet 2003 au service municipal d'archéologie de la ville d'Eu est confirmé pour la réalisation de tous types de diagnostics dans son ressort territorial. L'agrément est également confirmé pour l'exécution de fouilles d'archéologie préventive pour les périodes chronologiques allant de l'Antiquité à l'époque moderne. Le présent agrément est délivré pour une durée de cinq ans.

Ministère de l'écologie et du développement durable

Décret n° 2006-578 du 22 mai 2006 relatif à l'information et à la participation du public en matière d'environnement, modifiant le code de l'environnement et le décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement.

JO du 23-05-2006, p. 7542, texte n° 27

Ce texte modifie notamment le chapitre IV du titre II du livre Ier du code de l'environnement (partie réglementaire) qui concerne le droit d'accès à l'information relative à l'environnement et liste les textes qui doivent faire l'objet d'une diffusion publique.

Arrêté du 23 mai 2006 définissant la liste des activités relevant de l'article R. 712-3 du code de l'environnement

JO du 03-06-2006, p. 8452, texte n° 43

Ce texte définit la liste des activités soumises à déclaration en application du II de l'article L. 712-1 et de l'article R. 712-3 du code de l'environnement (activités ayant un impact moindre que mineur ou transitoire sur l'environnement). Elles concernent les moyens de mesure physiques dans certaines disciplines des sciences de l'univers ; les travaux portant sur la qualité de l'air, de l'eau et des sols ; les activités liées aux travaux de cartographie (topogra-

phie, glaciologie) ; les travaux en biologie marine ou terrestre ; les recherches en biologie animale et humaine et les opérations logistiques rendues nécessaires par ces activités.

Ministère de l'outre-mer

Arrêté du 13 avril 2006 portant nomination au conseil consultatif des Terres australes et antarctiques françaises.

JO du 04-05-2006, p. 6610, texte n° 68

Mme Sylvie Joussaume, directrice de l'Institut national des sciences de l'univers (INSU) du CNRS, est désignée en qualité de membre du conseil consultatif des Terres australes et antarctiques françaises, en remplacement de M. Philippe Gillet.

Commission générale de terminologie et de néologie

Vocabulaire du droit.

JO du 13-05-2006, p. 7072, texte n° 129

Action de groupe. Domaine : Droit. Définition : Voie ouverte dans certains pays par la procédure civile, permettant à un ou plusieurs requérants d'exercer une action en justice pour le compte d'une catégorie de personnes sans en avoir nécessairement reçu le mandat au préalable. Équivalent étranger : class action.

Vocabulaire de l'informatique.

JO du 13-05-2006, p. 7072, texte n° 130

Poste à poste, loc.inv. Domaine : Informatique. Synonyme : pair à pair, loc.inv. Définition : Se dit du mode d'utilisation d'un réseau dans lequel chaque utilisateur est en mesure de mettre certaines ressources de son ordinateur à la disposition des autres. Note : Chaque ordinateur peut faire office de serveur. Équivalent étranger : peer-to-peer (P2P, P-to-P). Pair à pair, loc.inv. Domaine : Informatique. Voir : poste à poste.

CNRS

Avenant au contrat quadriennal de l'Université de Provence, années 2004-2007

CON060019SPAR du 15-05-2006

UMS n° 2244 - Département Gassendi

Partenaires : CNRS/Université de Provence

A compter du 1^{er} janvier 2006, Monsieur Patrick FIGON, ingénieur de recherche, est nommé directeur adjoint de l'UMS n° 2244 - Département Gassendi, jusqu'au terme du contrat quadriennal en cours.

Sont modifiés en conséquence, l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre du contrat en cours, et l'annexe spécifique correspondant à cette unité.

Liste des délégations du CNRS

Délégation ALPES – DR11

25 avenue des Martyrs, BP 166, 38042 GRENOBLE Cedex 9 – téléphone : 04 76 88 10 00 –
télécopie : 04 76 88 11 61

Délégation ALSACE – DR10

23 rue du Lœss, BP 20 CR, 67037 STRASBOURG Cedex 02 – téléphone : 03 88 10 63 01 – télécopie : 03 88 10 60 95

Délégation AQUITAINE-LIMOUSIN – DR15

Esplanade des Arts-et-Métiers, BP 105, 33402 TALENCE Cedex – téléphone : 05 57 35 58 00 –
télécopie : 05 57 35 58 01

Délégation BRETAGNE ET PAYS DE LA LOIRE – DR17

74E rue de Paris, 35069 RENNES Cedex – téléphone : 02 99 28 68 68 – télécopie : 02 99 28 68 01

Délégation CENTRE-POITOU-CHARENTES – DR08

3E avenue de la Recherche Scientifique, 45071 ORLÉANS Cedex 2 – téléphone : 02 38 25 52 00
télécopie : 02 38 69 70 31

Délégation CÔTE D'AZUR – DR20

Les Lucioles 1, 250 avenue Albert-Einstein, 06560 VALBONNE – téléphone : 04 93 95 42 22
télécopie : 04 92 96 03 39

Délégation ÎLE-DE-FRANCE EST – DR03

Tour Europa 126, 94532 THIAIS Cedex – téléphone : 01 56 70 76 00 – télécopie : 01 45 60 78 81

Délégation ÎLE-DE-FRANCE OUEST ET NORD – DR05

1 place Aristide-Briand, 92195 MEUDON Cedex – téléphone : 01 45 07 50 50 – télécopie : 01 45 07 58 99

Délégation ÎLE-DE-FRANCE SUD – DR04

1 avenue de la Terrasse, 91198 GIF-SUR-YVETTE Cedex – téléphone : 01 69 82 30 30 – télécopie : 01 69 82 33 33

Délégation LANGUEDOC-ROUSSILLON – DR13

1919 route de Mende, 34293 MONTPELLIER Cedex 5 – téléphone : 04 67 61 34 34 – télécopie : 04 67 04 32 36

Délégation MIDI-PYRÉNÉES – DR14

16 avenue Édouard-Belin, BP 4367, 31055 TOULOUSE Cedex 4 – téléphone : 05 61 33 60 00
télécopie : 05 62 17 29 01

Délégation CENTRE-EST – DR06

17, rue Notre-Dame des Pauvres, BP 10075, 54519 VANDŒUVRE Cedex – téléphone : 03 83 85 60 00
télécopie : 03 83 17 46 21

Délégation NORD-PAS-DE-CALAIS ET PICARDIE – DR18

Espace Recherche-Innovation, 2 rue des Canoniers, 59046 LILLE Cedex – téléphone : 03 20 12 58 00
télécopie : 03 20 63 00 43

Délégation NORMANDIE – DR19

UNICITÉ, 14 rue Alfred-Kastler, 14052 CAEN Cedex 4 – téléphone : 02 31 43 45 00 – télécopie : 02 31 44 86 56

Délégation PARIS A – DR01

27 rue Paul-Bert, 94204 IVRY-SUR-SEINE Cedex – téléphone : 01 49 60 40 40 – télécopie : 01 45 15 01 66

Délégation PARIS B – DR02

16 rue Pierre-et-Marie-Curie, 75005 PARIS – téléphone : 01 42 34 94 00 – télécopie : 01 43 26 87 23

Délégation PARIS MICHEL-ANGE – DR16

3 rue Michel-Ange, 75794 PARIS Cedex 16 – téléphone : 01 44 96 40 00 – télécopie : 01 44 96 53 90

Délégation PROVENCE – DR12

31 chemin Joseph-Aiguier, 13402 MARSEILLE Cedex 20 – téléphone : 04 91 16 40 00 – télécopie : 04 91 17 40 26

Délégation RHÔNE-AUVERGNE – DR07

2 avenue Albert-Einstein, BP 1335, 69609 VILLEURBANNE Cedex – téléphone : 04 72 44 56 00
télécopie : 04 78 89 47 69

Notes personnelles

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

BP 21902

31319 Labège Cedex

Tél. : 05 62 24 25 00

Fax : 05 62 24 25 30

DIRECTEUR DE PUBLICATION

M. Alain RESPLANDY-BERNARD

RÉDACTEUR EN CHEF

M^{me} Myriam FADEL

COMITÉ DE RÉDACTION

M^{me} Nicole ABRIAL

M. Bernard ADANS

M^{me} Françoise BARRIÈRE

M^{me} Geneviève BOUET-CHEMIN

M^{me} Pascale BUKHARI

M^{me} Kéty CHESSELET

M^{me} Catherine DELPECH

M^{me} Martine JALLUT-ROUSSEL

M^{me} Valérie SACCO

M^{me} Françoise SEVIN

M. Philippe WILLOQUET

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

M^{lle} Florence CELEN

DOCUMENTATION ET RÉALISATION

M. Christophe CIECHANOWICZ

M^{lle} Stéphanie DELAGUETTE

M^{lle} Nadia SARRES

CONTACT PAR COURRIER :

Bulletin officiel du CNRS

CNRS-DSI

BP 21902

31319 Labège Cedex

CONTACT PAR MÊL :

buloff@dsi.cnrs.fr

Pour consulter le BO et ses archives :

<http://www.dsi.cnrs.fr/bo>

DES ÉCHANGES D'INFORMATIONS

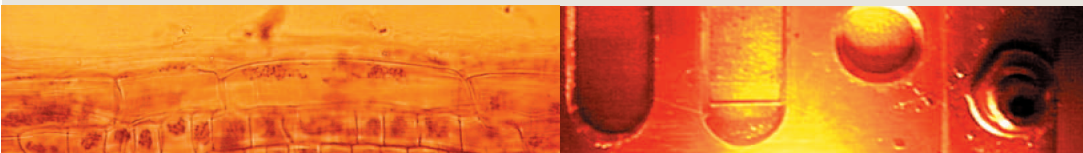
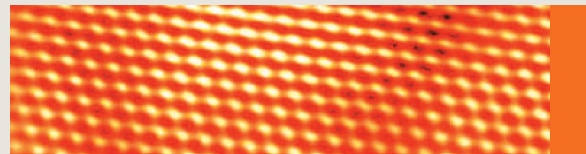
AVEC LA LISTE DE DIFFUSION :

doginfo@services.cnrs.fr

Dépôt légal à parution

BIALEC (Nancy)

D.P. n° 65130 - 7-2006



CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
3 RUE MICHEL-ANGE 75794 PARIS CEDEX 16 • TÉL. 01 44 96 40 00 • TÉLÉCOPIE 01 44 96 53 90